

**Ministère du Commerce, de
l'Industrie et de l'Artisanat**

Secrétariat Général

BURKINA FASO



Unité-Progress-Justice

RAPPORT DE PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

EXERCICE 2018

27ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

JUIN 2019

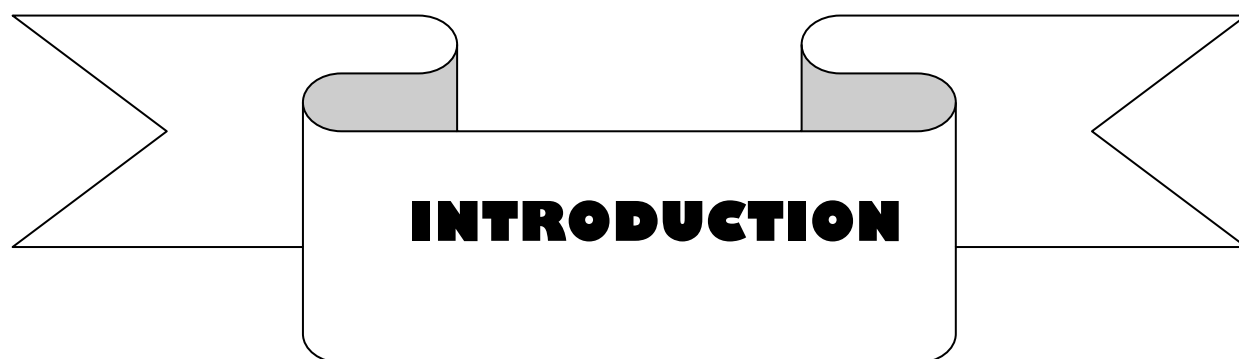
SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION	6
ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	16
SOCIETES D'ETAT	28
AGENCE DE CONSEIL ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE EN BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT	
URBAIN (ACOMOD-BURKINA)	30
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)	46
AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (AGETIB)	60
BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)	76
CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)	92
LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)	108
LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)	124
LOTERIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)	140
LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA).....	158
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)	174
SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFUSION (SBT)	190
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)	204
SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)	218
SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL).....	234
SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)	254
SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)	270
SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER)	286
SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR).....	302
SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)	320
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE (EPPS)	336
CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO).....	338
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)	356
CONCLUSION	376

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACOMOD-BURKINA	: Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain
AFD	: Agence Française de Développement
AGEMAB	: Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale
AGETEER	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
Agetib	: Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina
AG-SE	: Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
ASCE-LC	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BUMIGEB	: Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
BUVOGMI	: Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines
CA	: Conseil d'Administration
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CAST	: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
CBI	: Coris Bank International
CBPGSE	: Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat
CCR	: Convention de Concession Révisée
CC-SE	: Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat
CCVA	: Centre de Contrôle de Véhicules Automobiles
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CM	: Conseil des Ministres
CNE	: Caisse Nationale d'Épargne
CNO	: Comité National d'Organisation du 11 décembre
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DAT	: Dépôt à Terme
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction de la Géologie et des Mines
DGPE	: Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGUVT	: Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
DRB	: Direction Régionale de Bobo-Dioulasso
DSIMH	: Direction de la Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures
ECD	: Espace Course en Direct
EPE	: Etablissement Public de l'Etat
EPIC	: Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
EPPS	: Etablissement Public de Prévoyance Sociale
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FEER	: Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural
FIEP	: Fonds Indicatif pour l'Entretien Périodique
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National pour l'Éducation et la Recherche
FRNG	: Fonds de Roulement Net Global
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
HT	: Hors Taxe
IGF	: Inspection Générale des Finances
JNP	: Journée Nationale du Paysan

LA POSTE BF	: La poste du Burkina Faso
LNBTP	: Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
LONAB	: Loterie Nationale Burkinabè
MCC	: Millenium Challenge Corporation
MCIA	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MINOFA	: Minoterie du Faso
MOD	: Maître d'Ouvrage Déléguee
MODP	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguee Publique
MW	: Méga Watt
N/A OU NA	: Non Appliqué
ND OU N/D	: Non Déterminé
OASA	: Opération d'Appui à la Sécurité Alimentaire
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONTB	: Office National du Tourisme Burkinabè
PAS	: Programmes d'Ajustement Structurel
PASA	: Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PCA	: Président du Conseil d'Administration
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Pour Mémoire
PNADES	: Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PSE	: Plan Spécial d'Equipement
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises
RTB	: Radiodiffusion-Télévision du Burkina
SBT	: Société Burkinabè de Télédiffusion
SEM	: Société d'Economie Mixte
SEPB	: Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
SIGA	: Système Intégré de Gestion Automatisée
SITARAIL	: Société Internationale de Transport Africain par Rail
SOGEMAB	: Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
SONABHY	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SONAPOST	: Société Nationale des Postes
SONATER	: Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SOPAFER-B	: Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina
SYNTRAPOST	: Syndicat des Travailleurs de la Poste
SYSCOHADA	: Système Comptable de l'OHADA
TAC	: Traité d'Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire
TPP	: Taxe sur les Produits Pétroliers
TTC	: Toutes Taxes Comprises
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'année 2019 marque la tenue de la 27^{ème} session sans interruption des sessions de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) depuis sa première édition qui a statué sur les comptes de quarante-cinq (45) entreprises en 1993. L'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1990 a conduit à une vague de privatisation des entreprises publiques, réduisant leur nombre à douze (12) en 2010 avec la sortie du Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA) avant de remonter à vingt-une (21) sociétés en 2013 avec principalement, l'avènement des Maîtrises d'Ouvrage Déléguées Publiques (MODP).

La 27^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) connaît la participation effective de ces vingt-une (21) entreprises dont dix-neuf (19) sociétés d'Etat et deux (02) Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

Les vingt-une (21) entreprises publiques ont mené leurs activités dans une conjoncture internationale marquée par une croissance mondiale en 2018 qui s'est fléchie plus tôt que prévu selon les statistiques du Fonds Monétaire International (FMI) publiées en avril 2019 en passant de 3,8%¹ en 2017 à 3,7% en 2018. Les principales causes de ce ralentissement de la croissance économique mondiale sont l'amointrissement de l'activité économique dans plusieurs pays industrialisés et le fléchissement du commerce, de l'activité manufacturière ainsi que de l'investissement dans le monde.

Les Etats-Unis demeure le principal pays avancé dont la croissance est restée robuste, avec un taux de 2,9% en 2018 contre 2,2% en 2017, en raison notamment des effets de la relance budgétaire couplée à une demande finale privée forte ayant plus que compensé les effets négatifs des tensions commerciales avec la Chine. En revanche, au regard de l'effet des baisses d'impôts qui s'amenuise, des répercussions de la guerre commerciale ainsi que de la fermeture partielle de l'administration fédérale, les prévisions affichent un ralentissement de la croissance américaine à 2,5% au titre de l'année 2019.

¹ Fonds Monétaire International (2019) : Perspectives de l'Economie Mondiale. Mise à jour de janvier 2019

En zone euro, la croissance est estimée à 1,8²% en 2018 contre 2,4% en 2017 et les perspectives semblent peu reluisantes avec une croissance prévue de 1,6% en 2019. Cela tient principalement aux difficultés que connaissent certaines grandes économies de la zone comme l'Allemagne du fait de la diminution de la consommation privée, de la faiblesse de la production industrielle induite par l'introduction de nouvelles normes antipollution pour l'industrie automobile et la réduction de la demande extérieure. En France, ces difficultés proviennent des mouvements sociaux, des tensions commerciales, du ralentissement de la croissance mondiale et en Italie cela tient du fait de la persistance de la faiblesse de la demande intérieure, de la hausse des coûts des emprunts et des rendements élevés des titres souverains.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance économique est légèrement en baisse en 2018, s'établissant à 4,6% contre 4,7% en 2017. La croissance des pays émergents pourrait continuer de baisser pour s'établir à 2,5% en 2019 en raison des contractions de la croissance économique qui s'annoncent en Argentine, au Venezuela et en Turquie de même que de l'impact des mesures commerciales sur la Chine et les autres pays asiatiques.

En Chine, au regard de la montée des tensions commerciales et du durcissement de la réglementation financière visant à freiner l'activité bancaire parallèle, la croissance enregistre un ralentissement plus prononcé que prévu, passant de 6,9% en 2017 à 6,6% en 2018 et pourrait s'établir à 6,3% en 2019.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique est de 2,9% en 2018 comme en 2017. En dépit des répercussions de la baisse des cours du pétrole sur les perspectives de croissance de l'Angola et du Nigéria, la croissance économique de cette zone pourrait s'inscrire en hausse en 2019 pour une estimation attendue de 3,5%, portée par l'accélération de la croissance dans plus d'un tiers des pays qui devraient avoir une croissance de plus de 5%.

² BNP-Paribas : Eco Perspectives. 1^{er} Trimestre 2019. 24 Janvier 2019
(<https://economicresearch.bnpparibas.com>, consulter)

L'**Afrique de l'Ouest** enregistre une accélération de sa croissance qui s'établit à 3,3% en 2018 contre 2,7% en 2017 en raison notamment de la reprise de l'activité économique au Nigéria et dans d'autres grandes économies de la région comme la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Dans l'**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, l'activité économique s'établirait à 6,6% en 2018 comme en 2017 dans un contexte marqué par une stabilité des prix en liaison avec la baisse des prix du pétrole, une dégradation du solde budgétaire et une baisse de la production industrielle dans tous les pays sauf au Togo durant le troisième trimestre.

Au Burkina Faso, au regard de l'environnement marqué par des tensions sociales et la détérioration du climat sécuritaire, la croissance du PIB est estimée à 6,6% ³en 2018 contre 6,7% en 2017, portée essentiellement par l'industrie agroalimentaire, l'industrie extractive et l'égrenage du coton. Toutefois, la poursuite des investissements publics dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) devrait impulser la croissance en 2019.

Dans le contexte international et national présenté ci-dessus, nos entreprises publiques ont enregistré un ralentissement de la croissance de leur chiffre d'affaires globale qui est de **12,92%** en 2018 contre **19,60%** en 2017. Toutefois, le chiffre d'affaires global s'est amélioré de **145,165 milliards de F CFA** en 2018 en passant de **1 123,350 milliards de F CFA** en 2017 à **1 268,515 milliards de F CFA** en 2018. Cette amélioration est due essentiellement à l'accroissement du chiffre d'affaires de la SONABHY de **82,869 milliards de F CFA**.

La valeur ajoutée globale qui mesure la contribution des sociétés d'Etat à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays est passée de **178,260 milliards** en 2017 à **209,724 milliards de F CFA** en 2018, soit un accroissement de **31,464 milliards de F CFA** en valeur absolue et de **17,65%** en valeur relative. Cette contribution au PIB est soutenue principalement par la **SONABHY** à hauteur de

³ Taux tiré du discours à la nation de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso (avril 2019)

22,283 milliards de F CFA, la **SONABEL** à hauteur de **5,726 milliards de F CFA** et la **LONAB** à hauteur de **3,344 milliards de F CFA**.

La contribution des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) au budget de l'Etat est passée de **277,259 milliards** en 2017 à **332,297 milliards de F CFA** en 2018, soit une augmentation de **55,038 milliards de F CFA** entre 2017 et 2018. Cette progression en 2018 provient principalement de la **SONABHY** à hauteur de **51,763 milliards de F CFA**.

L'excédent brut d'exploitation de nos sociétés d'Etat, qui mesure leur performance économique, s'est accru de **26,398 milliards de F CFA** en 2018 traduisant une amélioration de la performance économique des sociétés d'Etat.

Sur vingt-une (21) entreprises, quinze (15) ont réalisé en 2018 un bénéfice net cumulé de **174,974 milliards de F CFA** et six (06) sociétés sont déficitaires avec un déficit cumulé de **2,311 milliards** contre deux (02) sociétés déficitaires avec un déficit cumulé de **696 millions de F CFA**.

En intégrant le déficit cumulé des six (06) sociétés d'Etat, le résultat net global de nos vingt-une (21) entreprises s'établit en 2018 à **172,663 milliards** contre **139,559 milliards de F CFA** en 2017, soit une amélioration de **33,104 milliards de F CFA**.

En outre, les difficultés rencontrées par les Maîtrises d'Ouvrage Déléguées Publiques (MODP) ont contribué à éroder leurs capitaux propres. En effet, les capitaux propres de trois (03) des cinq (05) MODP sont inférieurs à leur capital social. Il s'agit de la **SOGEMAB** dont les capitaux propres représentent **53,33%** de son capital social, de la **SONATER** à hauteur de **97,84%** et de l'**AGETEER** à hauteur de **97,86%**.

A cet effet, il convient de prendre des mesures idoines en vue de garantir leur viabilité économique et financière.

Par ailleurs, les tendances des performances économique et financière de la **SONAGESS** et de la **SONATUR** méritent une attention particulière au regard de

leurs chiffres d'affaires qui ont connu de fortes baisses respectivement de **65,32%** et de **45,31%** entre 2017 et 2018.

Les charges de personnel de nos entreprises publiques ont augmenté de **5,113 milliards de F CFA** en 2018. La hausse des charges de personnel de la SONABEL, de l'ONEA et de LA POSTE BF y ont contribué respectivement à hauteur de **2,152 milliards**, de **1,169 milliard** et de **904 millions de F CFA**.

En termes de répartition des charges de personnel par société en 2018, celles de la SONABEL représentent **32,03%** du total des charges de personnel des 21 entreprises publiques, suivies de l'ONEA de **15,21%** et de la CNSS de **13,59%**.

L'effectif total du personnel de nos entreprises a poursuivi son évolution en passant de **7 219 agents** en 2017 à **7 700 agents** en 2018, soit une augmentation de l'effectif total de **481 agents**.

L'effectif de la SONABEL est de **2 353 agents** en 2018 représentant **30,56%** de l'effectif total des vingt-une (21) entreprises, suivi de l'ONEA de **1 280 agents**, soit **16,62%**, LA POSTE BF de **1 175 agents**, soit **15,26%**.

La charge annuelle moyenne par agent est passée de **8,959 millions** en 2018 contre **8,854 millions de F CFA** en 2017, soit **746 583 F CFA** par mois et par agent en 2018 contre **737 856 F CFA** en 2017.

Le présent rapport sur la gestion des sociétés d'Etat, exercice 2018, fait le point sur la gestion des ressources humaines, les audits réalisés, le fonctionnement des comités d'audit, la gouvernance d'entreprise et la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que l'analyse des données économiques et financières par type de comptabilité (SYSCOHADA révisé et CIPRES) et par entreprise. Il donne l'état d'exécution des résolutions et recommandations issues de la 26^{ème} session de l'AG-SE, soumet des projets de résolution et donne la situation des mandats des administrateurs, des Commissaires aux Comptes et des Directeurs Généraux pour chaque entreprise concernée au 31 décembre 2018.

**ANALYSE SYNTHETIQUE
DE LA SITUATION
ECONOMIQUE ET
FINANCIERE**

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

L'analyse économique et financière sera faite sur la base de deux systèmes comptables. Il s'agit du Système Comptable dans l'espace OHADA (SYSCOHADA) pour les sociétés d'Etat et de la comptabilité de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) pour les Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

Par ailleurs, il convient de noter le passage de la comptabilité suivant le référentiel SYSCOHADA au nouveau référentiel SYSCOHADA révisé entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les dix-neuf (19) sociétés d'Etat ont élaboré leurs états financiers conformément au nouveau référentiel et des retraitements ont eu lieu à certains niveaux. A cet effet, le Secrétariat Technique de l'AG-SE a fait l'analyse économique et financière en mettant en exergue les données des exercices 2017 et 2018.

A. LES SOCIETES D'ETAT

A la 27^{ème} session de l'AG-SE, dix-neuf (19) sociétés d'Etat sont appelées à présenter leurs états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, de l'AGETEER, de l'Agetib, du BUMIGEB, du CEGECI, de LA POSTE BF, du LNBTP, de la LONAB, de la MINOFA, de l'ONEA, de la SBT, de la SEPB, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY, de la SONAGESS, de la SONATER, de la SONATUR et de la SOPAFER-B.

Le chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés est passé de **919,442 milliards de F CFA** en 2017 à **1 036,090 milliards de F CFA** en 2018, soit une augmentation de **116,648 milliards de F CFA** traduisant une hausse du volume d'activités desdites sociétés tirée principalement par la SONABHY, la LONAB et la SONABEL dont les chiffres d'affaires ont cru respectivement de **82,869 milliards**, de **15,878 milliards** et de **15,194 milliards de F CFA**.

Cependant, huit (08) sociétés d'Etat ont enregistré une baisse de leurs chiffres d'affaires entre 2017 et 2018 contre cinq (05) en 2017 à savoir l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, l'Agetib, la MINOFA, la SEPB, la SOGEMAB, la SONAGESS et la SONATUR. Les plus fortes baisses ont été enregistrées par la SONATUR, la SONAGESS et la SOGEMAB respectivement de **3,127 milliards**, de **2,869 milliards** et de **866 millions de F CFA**.

La baisse du chiffre d'affaires de la SONATUR s'explique par la réduction du nombre de parcelles vendues et la non-production de parcelles entre 2017 et 2018. La baisse du chiffre d'affaires de la SONAGESS est due à la diminution des ventes aux structures de l'Etat. Quant à la SOGEMAB, elle a connu des difficultés dans la mise en œuvre effective de son contrat plan avec pour corollaire, la chute de son volume d'activités.

La valeur ajoutée globale des sociétés d'Etat s'est également améliorée entre 2017 et 2018 en passant de **178,260 milliards** à **209,724 milliards de F CFA**, soit une progression de **17,65%**. Cette hausse de la contribution de nos sociétés d'Etat à la création de la richesse nationale se justifie par la hausse de la valeur ajoutée de neuf (09) sociétés à hauteur de **36,263 milliards de F CFA**. L'amélioration de la valeur ajoutée de la SONABHY représente **61,45%** de la hausse globale suivie de celle de la SONABEL avec **15,79%**.

Cette performance est consécutive essentiellement à la hausse de leurs chiffres d'affaires, conjuguée à la maîtrise des consommations intermédiaires.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) global s'est amélioré de **26,398 milliards de F CFA** entre 2017 et 2018 traduisant une amélioration de la performance économique de nos sociétés. Toutefois, cette performance économique globale en 2018 occulte des disparités. En effet, dix (10) sociétés d'Etat ont enregistré une baisse de leur EBE révélant ainsi une contreperformance économique de ces sociétés. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, l'Agetib, le BUMIGEB, la SBT, la SEPB, la SOGEMAB, la SONAGESS, la SONATUR et la SOPAFER-B.

Ces sociétés doivent redoubler d'effort pour améliorer leurs performances économiques.

Le résultat d'exploitation global a suivi la même tendance haussière en passant de **84,432 milliards** en 2017 à **110,460 milliards de F CFA** en 2018, soit une hausse de **30,83%**. Par contre, certaines sociétés doivent œuvrer à améliorer leur résultat d'exploitation qui a fortement baissé en 2018 à savoir la SONATUR, la SOGEMAB, la SONAGESS et la SEPB.

Le résultat net global est ainsi passé de **55,534 milliards** en 2017 à **69,062 milliards de F CFA** en 2018, soit un accroissement de **24,36%**. Toutefois, il convient de relever que l'exercice 2018 enregistre six (06) sociétés d'Etat déficitaires à savoir l'AGETEER, la MINOFA, la SBT, la SEPB, la SOGEMAB et la SONAGESS avec un déficit cumulé de **2,311 milliards** contre **696 millions de F CFA** en 2017.

Les capitaux propres de la SOGEMAB représentent **53,33%** de son capital social de **500 millions de F CFA** traduisant que des mesures urgentes doivent être prises en vue de la reconstitution desdits capitaux propres à travers un octroi conséquent de portefeuilles de projets au regard des dispositions des articles 664 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique de l'OHADA qui fixent le montant minimum des capitaux propres à **50%** du capital social.

L'effectif total des dix-neuf (19) sociétés d'Etat est passé de **6 332 agents** en 2017 à **6 621 agents** en 2018 soit une augmentation de l'effectif de **289 agents**.

Les charges de personnel des dix-neuf (19) sociétés d'Etat sont en hausse de **5,066 milliards de F CFA** entre 2017 et 2018. Cette augmentation est principalement soutenue par l'accroissement des charges de personnel de la SONABEL de **2,152 milliards**, de l'ONEA de **1,169 milliard**, de LA POSTE BF de **904 millions**, de la LONAB de **578 millions** et de la SBT de **355 millions de F CFA** entre 2017 et 2018.

La contribution au budget national de nos sociétés d'Etat est passée de **275,636 milliards** en 2017 à **330,764 milliards de F CFA** en 2018, soit une hausse de **55,128 milliards de F CFA**. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de la part contributive de la SONABHY, de la SONABEL, de la LONAB et de l'ONEA respectivement de **51,763 milliards**, de **2,559 milliards**, de **1,711 milliard** et de **569 millions de F CFA** en 2018.

B. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE

Cette catégorie d'établissements regroupe la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Le chiffre d'affaires de ces établissements, qui représente l'ensemble des produits, est passé de **203,908 milliards** en 2017 à **232,425 milliards de F CFA** en 2018, soit un accroissement de **28,517 milliards de F CFA** essentiellement dû à la hausse des produits de la CARFO à hauteur de **22,03%**.

Le résultat net est passé de **84,051 milliards** en 2017 à **103,601 milliards de F CFA** en 2018, soit une progression de **23,26%** en 2018 contre **6,24%** en 2017, suite à la hausse du résultat net de la CARFO de **38,04%**.

Les charges de personnel des deux (02) EPPS ont connu une hausse de **47 millions de F CFA** entre 2017 et 2018 suite à la hausse des charges de personnel de la CNSS. Les deux (02) EPPS totalisent un effectif de **1 079 agents** en 2018 contre **1 124 agents** en 2017, soit une baisse de l'effectif de **45 agents**.

La contribution au budget national des EPPS est passée de **1,623 milliard** en 2017 à **1,533 milliard de F CFA** en 2018 soit une baisse de **90 millions de F CFA**.

ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

A. AU TITRE DES RESOLUTIONS COMMUNES

Résolution n°001/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2017

Hormis le Centre de Gestion des Cités (CEGECI), cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé à l'affectation de leurs résultats conformément à la résolution citée.

Résolution n°002/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant fixation des indemnités de fonction des membres des Conseils d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle des Présidents de Conseil d'Administration

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des indemnités pour l'exercice 2017 conformément à ladite résolution.

Résolution n°003/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2017 conformément à ladite résolution.

Résolution n°004/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant fixation des indemnités des membres et des Présidents des comités spécialisés des Conseils d'Administration

Cette résolution a été exécutée par l'ensemble des sociétés.

Résolution n°005/ 2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant approbation des opérations visées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Toutes les sociétés ont mis en œuvre la résolution ci-dessus citée.

Résolution n°006/ 2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant attribution de pouvoir

Les sociétés concernées ont mis en œuvre la résolution ci-dessus citée.

B. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS COMMUNES

Recommandations communes au titre des sociétés d'Etat

Recommandation n°001/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant levée des réserves des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2017

Cette recommandation concerne LA POSTE BF, le BUMIGEB, le CEGECI et la CNSS.

Le BUMIGEB n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

Le CEGECI et la CNSS ont relevé que la recommandation citée est partiellement mise en œuvre car certaines recommandations des Commissaires aux Comptes sont toujours en cours de mise en œuvre.

Quant à LA POSTE BF, elle a relevé que la recommandation citée est partiellement mise en œuvre en raison de la difficulté d'obtention de tous les livrets d'épargne pour la question de l'écart Caisse Nationale d'Epargne (CNE).

Recommandations communes au titre des départements ministériels et institutions

Au titre de la tutelle de gestion

Recommandation n°002/2018/AG-SE du 29 juin 2018 portant élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet sur les Maîtrises d'Ouvrage Délégées Publiques (MODP)

En exécution de cette recommandation, le Ministère en charge du commerce en collaboration avec les Maîtrises d'Ouvrage Délégées Publiques (MODP) a élaboré un rapport en Conseil de Cabinet sur les difficultés relatives à la viabilité des MODP et a transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres par lettre n°2018-0894/MCIA/SG/DGPE/DE du 16 novembre 2018 pour examen.

A ce jour, ledit rapport n'a pas pu être examiné par les membres du Conseil de Cabinet du fait de sa non-teneur.

Au titre des tutelles techniques

Recommandation relative à l'accompagnement des MODP par les tutelles techniques en leur octroyant des portefeuilles de projets conséquents en vue d'assurer leur viabilité économique

Excepté le Ministère en charge de la santé assurant la tutelle technique de la SOGEMAB, toutes les autres tutelles techniques de MODP ont fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

En effet, il convient de relever que l'ACOMOD-BURKINA et l'Agetib ont bénéficié de l'appui de leurs tutelles techniques à travers l'octroi de portefeuilles de projets relatifs à la commémoration du 11 décembre 2018 et 2019 à Manga et à Tenkodogo de la part des Ministères en charge de l'urbanisme et des infrastructures.

Quant au Ministère en charge de l'eau, sur un budget d'investissement de 4 310 000 000 F CFA, il a confié à l'AGETEER un portefeuille de projets d'un montant de 1 097 910 000 F CFA, soit **25,47%** au titre de l'exercice 2019.

S'agissant de la SONATER, le Ministère en charge de l'Agriculture a relevé que la rigidité des textes réglementaires sur la commande publique n'a pas permis la signature par la procédure d'entente directe des conventions de maîtrise d'ouvrage public déléguée entre son département et la SONATER, malgré l'inscription de cette procédure dans le plan de passation des marchés, gestion 2018 dudit ministère.

Recommandation relative à la sécurité des travailleurs en général dans la région du sahel et ceux de l'ONEA en particulier

En exécution de cette recommandation, le Ministère en charge de l'Eau a relevé que deux correspondances ont été adressées aux Ministères chargés de la Défense et de la Sécurité en vue de sécuriser le chantier de barrage de Bambakari Tin Akof suite à des attaques survenues.

A cet effet, le Ministère en charge de la Défense a marqué un avis favorable à la demande de sécurisation des sites et l'a invité à faire prendre des dispositions préalables par l'ONEA sur les sites.

Recommandation relative à l'élaboration d'un rapport en Conseil de cabinet pour discuter des modalités de signature de la convention de concession révisée avant la prochaine tenue du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) en collaboration avec les Ministères en charge des Affaires Etrangères, des Finances et celui en charge du Commerce

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, le Ministère en charge des Transports a élaboré le rapport n°0009/MTMUSR/CAB du 16 juillet 2018 à l'attention de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour examen en Conseil de Cabinet.

Aussi, il a relevé l'adoption de la loi n°041/2018/AN du 4 décembre 2018 portant autorisation de ratification de la Convention de Concession Révisée (CCR) entre les Etats de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et la SITARAIL et ladite loi a été ratifiée le 31 décembre 2018. Par ailleurs, le décret portant ratification de la CCR est en cours de signature.

Recommandation relative à l'audit du modèle économique de la SOGEMAB

En exécution de cette recommandation, le Ministère en charge de la santé a relevé qu'il a commandité un audit institutionnel, organisationnel, et technique de la SOGEMAB dont il est en attente du rapport.

Au titre de la tutelle financière*Recommandation relative aux concertations entre le Ministère de la santé et celui en charge des Finances en vue de résorber les difficultés de remboursement du prêt « Plan Spécial d'Équipement (PSE)»*

Le Ministère en charge des Finances n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation. Toutefois, il convient de relever que la tutelle technique, en collaboration avec la tutelle financière a débloqué 8 milliards de F CFA au profit de la SOGEMAB qui lui a permis d'honorer une partie des échéances de paiement des traites en souffrance. Par ailleurs, une inscription de 2,366 milliards de F CFA a été faite par la tutelle financière au titre de l'exercice 2019 sur un besoin total de 5,727 milliards de F CFA.

Recommandation relative à l'accompagnement de la SONABEL en vue de trouver les solutions appropriées aux questions des emprunts directs rétrocédés et de la TVA sur les importations d'énergie

Le Ministère en charge des Finances n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation. Toutefois, la Présidente du Conseil d'Administration de la SONABEL a fait des propositions de solutions dans son rapport de séjour. Il s'agit :

- de la transformation en capital social des dons faits à l'Etat et rétrocédés à la SONABEL sous la forme de prêts ;
- de la révision à la baisse de 50% de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations d'énergie.

Recommandation relative à la prise de mesures nécessaires pour accompagner la SOGEMAB dans le cadre de la mise en œuvre de son contrat plan

Le Ministère en charge des Finances n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation.

Recommandation relative à la définition d'un nouvel échéancier en vue du recouvrement des prêts accordés par la CNSS à l'Etat et/ou ses démembrements en collaboration avec le MINEFID

Le Ministère en charge des Finances n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation. Toutefois, la CNSS a relevé qu'elle a tenu deux (02) rencontres avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) auxquelles les structures bénéficiaires des prêts ont participé.

Recommandation relative à la résolution définitive des difficultés liées aux dettes fiscales constituées de la TVA sur marchés exonérés qui persistent, de concert avec le LNBTP

Le Ministère en charge des Finances n'a pas fait le point de la mise en œuvre de cette recommandation. Cependant, le LNBTP a relevé que des démarches sont en cours. Il a noté par ailleurs les difficultés à rencontrer les premiers responsables en charge du dossier au niveau du Ministère en charge des Finances.

TABLEAU DE LA SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES SOCIETES D'ETAT (valeurs en millions de FCFA)

SOCIETES	2018								2017								2016*							
	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN
					BEN	DEF							BEN	DEF							BEN	DEF		
Sociétés d'Etat																								
ACOMOD-BURKINA	241	136	-52	-77	27		188	132	374	230	81	56	53		150	98	344	233	45	22	22		188	92
AGETEER	553	195	-216	-266		245	411	81	798	460	44	-5	84		416	70	364	61	-334	-382		350	395	68
Agetib	409	233	30	21	56		203	138	710	511	311	294	334		200	287	176	41	-135	-160		168	176	103
BUMIGEB	1 313	1 555	573	339	181		982	206	1 063	1 770	773	461	216		997	358	717	1 730	801	283	318		929	124
CEGECI	1 787	1 103	727	593	420		376	61	1 597	737	425	272	257		312	40	1 505	628	338	173	37		290	9
LA POSTE BF	22 766	11 373	3 517	1 987	1 897		7 856	1 785	19 854	9 795	2 842	1 459	1 694		6 952	1 550	21 287	11 729	4 916	2 724	1 961		6 813	1 582
LNBTP	2 964	1 874	882	455	221		992	671	2 846	1 782	879	588	356		903	547	2 180	1 191	282	-136		209	909	439
LONAB	146 370	28 652	22 972	21 187	15 619		5 679	28 260	130 492	25 308	20 207	18 071	13 400		5 101	26 549	109 883	19 917	16 134	14 060	10 385		3 783	20 919
MINOFA	137	-105	-211	-232		269	106	11	208	-172	-274	-603		389	101	6	386	-248	-363	-704		529	115	10
ONEA	44 718	27 607	17 115	9 442	4 208		10 492	2 752	39 995	25 175	15 852	8 653	3 553		9 323	2 183	37 767	23 342	14 088	2 682	2 939		9 254	1 857
SBT	3	652	3	-580		439	649	63	2	417	123	-306		307	294	36	1	-420	-575	-225		116	154	22
SEPB	132	-164	-245	-277		277	80	10	238	323	252	212	212		71	5	109	98	13	-57		57	84	4
SOGEMAB	167	-355	-839	-904		874	483	354	1 033	438	-2	-145	35		440	110	1 858	341	-80	-287		65	421	34
SONABEL	182 658	62 826	40 733	16 476	9 104		22 093	35 650	167 464	57 100	37 159	12 389	6 916		19 941	33 091	152 492	53 636	36 571	6 735	5 147		17 065	26 655
SONABHY	621 532	72 322	66 694	62 349	38 612		5 629	256 982	538 663	50 039	43 989	40 805	26 976		6 050	205 219	407 887	15 807	11 273	11 323	11 070		4 534	157 627
SONAGESS	1 523	272	-313	-456		207	585	478	4 392	863	302	37	342		561	395	5 889	710	117	-147	151		593	306
SONATER	4 187	530	188	144	135		341	85	2 069	390	79	16	116		311	15	21	-29	-321	-380		346	292	6
SONATUR	3 775	782	262	180	809		520	2 949	6 902	2 697	2 192	2 056	1 612		504	4 997	9 121	3 515	3 021	2 858	2 112		495	3 847
SOPAFER-B	855	236	-26	79	84		263	96	742	397	162	122	74		235	80	738	278	8	-140	85		270	84
Sous-Total I	1 036 090	209 724	151 794	110 460	71 373	2 311	57 928	330 764	919 442	178 260	125 396	84 432	56 230	696	52 862	275 636	746 836	132 560	85 799	38 242	34 227	1 840	46 760	213 788
Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)																								
CARFO	90 026	NA	NA	NA	49 285		1 685	708	73 772	NA	NA	NA	35 702		1 666	608	67 576	NA	NA	NA	33 042		1 520	547
CNSS	142 399	NA	NA	NA	54 316		9 373	825	130 136	NA	NA	NA	48 349		9 345	1 015	124 806	NA	NA	NA	46 072		10 138	916
Sous total II	232 425	0	0	0	103 601	0	11 058	1 533	203 908	0	0	0	84 051	0	11 011	1 623	192 382	0	0	0	79 114	0	11 658	1 463
Total Général (I+II)	1 268 515	209 724	151 794	110 460	174 974	2 311	68 986	332 297	1 123 350	178 260	125 396	84 432	140 281	696	63 873	277 259	939 218	132 560	85 799	38 242	113 341	1 840	58 418	215 251

CA : chiffre d'affaires ; VA : valeur ajoutée ; EBE : excédent brut d'exploitation ; RE : résultat d'exploitation ; CP : charges de personnel ; BEN : bénéfice net ; CBN : contribution au budget national. DEF : déficit. RN : résultat net. * : données issues du référentiel SYSCOHADA



SOCIETES D'ETAT

AGENCE DE CONSEIL ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE EN BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN (ACOMOD- BURKINA)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA) est une société d'Etat créée par Décret n°2010-745/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010 avec un capital social de 312 000 000 de F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par Décret n°2010-746/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010.

Les activités de l'agence sont principalement régies par Décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour missions d'exécuter pour le compte de l'Etat, de ses démembrements et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les travaux d'infrastructures en bâtiments ;
- les travaux d'aménagement urbain ;
- les études et l'appui-conseil et le suivi des travaux ;
- les équipements industriels.

L'exercice 2018 de l'ACOMOD-BURKINA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Nimouindonné Robert LOUE** nommé par Décret n°2016-271/PRES/PM/MHU du 26 avril 2016. Il totalise deux (02) ans huit (08) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 L'EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	24	26	20	-02
Permanent	17	17	11	00
Agent provenant de l'Etat	07	09	09	00
Occasionnels	0	0	0	00
Autres agents à préciser	0	0	0	00
Masse salariale	143 684 841	141 890 333	169 469 788	1 794 508
Cotisations Sociales	9 046 850	10 605 186	7 895 991	-1 558 336
Dettes sociales	00	00	00	00

A la date du 31 décembre 2018, l'effectif total de l'ACOMOD-BURKINA est de 24 contre 26 agents en 2017. Cependant, la masse salariale a enregistré une hausse de 1,794 million de F CFA entre 2017 et 2018, suite aux paiements des primes d'ancienneté servies aux agents.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2019	2020	2021
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	PM	PM	PM
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	PM	PM	PM

La société ne prévoit pas de recrutement en 2019 du fait de l'insuffisance de portefeuilles de projets.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société en 2018.

II.4. LE CLIMAT SOCIAL

Le climat social au sein de l'agence est resté serein au cours de l'exercice 2018.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'ACOMOD-BURKINA ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, un projet de contrat plan avec l'Etat est en cours d'élaboration et l'agence a amorcé le processus de la mise en place d'une démarche qualité.

Par ailleurs, la société doit intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et aller vers la certification à travers l'opérationnalisation de la démarche qualité.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1. AUDITS INTERNES

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures. Sur neuf (09) recommandations formulées, quatre (04) ont été exécutées et deux (02) sont partiellement mises en œuvre.

Les recommandations non mises en œuvre sont les suivantes :

- faire le rapprochement de l'inventaire des immobilisations et des données de la comptabilité ;
- former le personnel comptable sur l'utilisation du logiciel de comptabilité ;
- produire régulièrement les rapports d'exécution des travaux à l'attention des maîtres-d'œuvre.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de l'ACOMOD-BURKINA est assuré par le service du contrôle interne.

Au cours de l'exercice sous-revue, le service du contrôle interne a réalisé des missions d'audit au niveau des différentes directions de l'agence.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et des recommandations y relatives ont été formulées. Il s'agit :

- d'élaborer un plan stratégique ;
- de procéder à l'engagement qualité de la direction générale ;
- d'élaborer un manuel-qualité ;
- d'élaborer un plan de formation pluriannuel du personnel.

III.2.2. AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit externe.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de l'ACOMOD-BURKINA a été assuré par le cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre

2018 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine de la société.

Toutefois, la société a reçu une mission d'audit du projet du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), notamment sur le Compte d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST). Au terme de la mission, aucune irrégularité n'a été relevée.

III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Les recommandations antérieures du comité d'audit se résument comme suit :

- respecter les délais de transmission des documents des sessions du Conseil d'Administration ;
- suivre les procédures règlementaires dans les prises de décisions et s'attacher les services d'experts en cas de besoin ;
- finaliser le contrat plan Etat/ACOMOD-BURKINA.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit a mené des missions au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration et d'élaborer les outils du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat.

Au terme de ses travaux, le comité d'audit a relevé des insuffisances et formulé des recommandations dont les principales sont :

- élaborer chaque année le contrat d'objectifs du Directeur Général ;
- respecter les délais règlementaires relatifs à la convocation des sessions du Conseil d'Administration ;
- accélérer le processus d'élaboration du contrat-plan avec l'Etat ;
- élaborer un planning d'arrêté des comptes et d'élaboration du programme d'activités et du budget.

III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieures.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait l'objet d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2018.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté le rapport de gestion et le contrat d'objectifs du Directeur Général, l'ACOMOD-Burkina ne dispose d'aucun autre outil d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale au 31 décembre 2018.

Toutefois, elle a mis en place le règlement intérieur du Conseil d'Administration, la charte du comité d'audit ainsi que la charte de l'administrateur en 2019.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'ACOMOD-BURKINA dispose des outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- le plan de passation des marchés ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés ;
- le bilan social.

Cependant, la société doit actualiser le manuel de procédures, élaborer la cartographie des risques, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2018.

Toutefois, la société a relevé l'existence de deux (02) conventions conclues au cours de l'exercice 2014 et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018. Il s'agit de la convention de prêt entre l'Etat burkinabè et l'ACOMOD-BURKINA à travers l'ARCEP et le Comité National d'Organisation (CNO) du 11 décembre 2014 d'un montant de 17 435 000 000 F CFA dans le cadre de l'organisation du 11 décembre 2014 à Dédougou.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	327 223	300 074	246 916
Ressources stables	18 614 565	18 902 869	20 757 800
Actif immobilisé net	18 362 234	18 684 918	20 613 475
Actif circulant	5 586 196	16 127 334	6 229 969
Passif circulant	15 609 471	25 651 066	19 899 848
Trésorerie actif	10 275 606	9 741 682	13 814 204
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	35 224 035	44 553 935	40 657 648

L'analyse du tableau des grandes masses du bilan, exercice 2018, indique :

- une augmentation des capitaux propres entre 2017 et 2018 suite à l'incorporation du résultat net bénéficiaire contrairement aux ressources stables qui ont connu une baisse du fait de la diminution des dettes financières. Cette situation est tributaire à l'insuffisance de portefeuilles de projets.
- une baisse de l'actif immobilisé du fait essentiellement de la baisse des autres immobilisations financières.

L'actif circulant et le passif circulant sont en baisse sur la période sous revue. En effet, la diminution de l'actif circulant s'explique par la baisse des autres créances, tandis que celle du passif circulant est due à la baisse des autres dettes.

La trésorerie nette est de 10,276 milliards de F CFA en 2018. Cependant, il faut noter que 95% de ce montant est constitué des fonds délégués des projets en attente de paiement aux entreprises prestataires.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,01	1,01	1,01
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,02	0,02	0,01
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	351,84	227,60	472,85
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	38,22%	35,48%	18,63%

Le ratio de financement des emplois stables est constant et supérieur à l'unité. Cela indique que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

La capacité d'endettement est également stable entre 2017 et 2018 et reste faible. Cela s'explique par la dette ARCEP qui représente une part importante dans les dettes financières de la société.

L'autofinancement s'est amélioré en passant de 35,48% en 2017 à 38,22% en 2018 et indique que la société consacre environ 38% de sa valeur ajoutée à l'autofinancement.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	8,30%	17,72%	8,83%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,93%	0,67%	0,61%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,04	1,01	1,01
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,36	0,63	0,31
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,66	0,38	0,69

La performance financière de l'agence s'est relativement améliorée en 2018. En effet, le ratio d'autonomie financière s'est amélioré mais reste faible en 2018. Cette évolution se justifie par la hausse des capitaux propres consécutive à l'incorporation du résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue.

Le ratio de solvabilité générale s'est également accru et est supérieur à l'unité entre 2017 et 2018.

Quant aux ratios de liquidité générale et immédiate, ils sont inférieurs à l'unité et indiquent que la société pourrait avoir des difficultés à faire face à ses engagements à court terme.

Le taux de rentabilité financière s'est détérioré de manière significative en passant de 17,72% en 2017 à 8,83% en 2018 suite à la baisse du résultat net bénéficiaire de l'exercice 2018.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	241 137	374 022	344 092
Valeur ajoutée	135 984	230 338	232 881
Charges de personnel	187 869	149 831	187 740
Excédent brut d'exploitation	-51 885	80 507	45 141
Résultat d'exploitation	-76 713	56 363	21 894
Résultat financier	6 741	85 245	0
Résultat des activités ordinaires	-69 972	141 608	21 894
Résultat hors activités ordinaires	98 835	-85 290	1 678
Résultat net	27 149	53 158	21 807

Hormis le résultat hors activités ordinaires, tous les autres soldes significatifs de gestion de l'agence se sont détériorés au cours de l'exercice sous revue. Cette contreperformance s'explique par la réduction du portefeuille de projets de l'agence.

En effet, la valeur ajoutée a connu une baisse de 94,354 millions de F CFA.

L'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont baissé et sont négatifs en 2018.

Cependant, le résultat hors activités ordinaires s'est fortement amélioré en passant de -85,290 millions à 98,835 millions de F CFA du fait de la rémunération des comptes de dépôts au Trésor.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-35,53%	8,70%	98,82%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-40,96%	-1,09%	100,72%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	138,15%	65,05%	80,62%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-21,52%	21,52%	13,12%

Tous les ratios de performance économique de l'ACOMOD-BURKINA se sont dégradés au cours de l'exercice sous revue. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est fortement dégradé en passant de 65,05% en 2017 à 138,15% en 2018.

D'une manière générale, l'ACOMOD-BURKINA devrait fournir davantage des efforts en vue de l'obtention de portefeuilles de projets conséquents pour augmenter son volume d'activités.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat notamment le plan stratégique, le contrat plan avec l'Etat, le contrat d'objectifs et la cartographie des risques.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'agence a relevé la notification d'un avis de crédit d'un montant de quatre-vingt-dix-huit millions huit cent soixante-deux mille quatre cent dix-huit (98 862 418) F CFA au titre de la rémunération du compte de dépôts de l'agence pour l'exercice 2017 ; toute chose qui lui a permis de réaliser un résultat net bénéficiaire au titre de l'exercice 2018.

Par ailleurs, elle a relevé que suite à des plaidoyers auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, l'agence a bénéficié de sa tutelle technique et en accord avec sa tutelle financière ci-dessus citée, de la signature de la convention de MOD par entente directe pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures du 11 décembre 2019 à Tenkodogo dans la région du Centre-Est. Cette convention contribuera à améliorer les résultats de l'Agence pour l'exercice 2019.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°007/2018/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

L'ACOMOD-BURKINA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative à l'accompagnement de l'ACOMOD-BURKINA par sa tutelle technique par l'octroi de portefeuille de projets pour assurer sa viabilité économique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la tutelle technique a relevé que la réglementation régissant la maîtrise d'ouvrage déléguée constitue un obstacle à l'octroi de portefeuille de projets à l'ACOMOD-BURKINA.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'ACOMOD-BURKINA soumet à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°.../2019/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégué en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	27 148 690	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	- 11 925 606	F CFA
Masse à répartir	:	15 223 084	F CFA
Réserve légale (10%)	:	1 522 308	F CFA
Résultat distribuable	:	13 700 776	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	8 220 466	F CFA
Réserves facultatives	:	5 480 310	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2019/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et des honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DURÉE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KYELEM Claude Marcel	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2017-0646/PRES/PM/MUH/MINEFI D/MCIA du 18/07/2017	1 an 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
NANEMA Aïssétou Raymonde	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2012-203/PRES/PM/MHU du 22/03/12 R-D n°2015-1207/PRES-TRANS/PM/MHU du 28/10/2015	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacée par Brahyman NEBIE en Conseil des Ministres (CM) du 06/02/2019
ZERBO Gilbert	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2012-203/PRES/PM/MHU du 22/03/2012	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par BONGO Siméon en CM du 06/02/2019
BARRY Idrissa	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation	Décret n°2012-203/PRES/PM/MHU du 22/03/12 R-D n°2015-1207/PRES-TRANS/PM/MHU du 28/10/2015	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par QUENUM Joseph Patrice en CM du 06/02/2019
KAMBOUELE Charles Nasaley	Ministère de la Santé	Décret n°2012-203/PRES/PM/MHU du 22/03/12 R-D n°2015-1207/PRES-TRANS/PM/MHU du 28/10/2015	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré Remplacé par Dramane OUEDRAOGO en CM du 06/02/2019
YEHOUN Yizoumou Justin	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015 R-D n°2019-0183/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/03/2019	3 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours
MAIGA Abdoul Aziz	Ministère des Infrastructures	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015	3 ans 09 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
BELEMLILGA Tinlé	Ministère de l'Education Nationale et de	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du	3 ans 09 mois	1 ^{er} mandat expiré

	l'Alphabétisation	30/03/2015		A régulariser
ZOUNDI Raphaël	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015	3 ans 09 mois	1 ^{er} mandat expiré Remplacé par Adama OUIYA en CM du 06/02/2019

*Président du Conseil d'Administration il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 18 au 22 juin et du 17 au 21 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le Cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) a été nommé par résolution N°032/2015/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 30 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de l'ACOMOD-BURKINA. A la date du 31 décembre 2018, il totalise cinq (05) ans au sein de la société. Il convient de noter que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) a été créée par décret n°2009-046/PRES/PM/MEF/MAHRH/MCPEA du 17 février 2009 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 413 200 000 F CFA et ses statuts particuliers approuvés par décret n°2009-282/PRES/PM/MAHRH/MEF/MCPEA du 08 mai 2009.

Les activités de la société sont régies par le décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant règlementation de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat et/ou de ses démembrements, des associations, de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les infrastructures hydrauliques et l'aménagement de l'espace rural (aménagements hydro agricoles, barrages et petites retenues, puits et forages, alevinières etc.) ;
- les équipements et constructions rurales ;
- le développement local.

L'exercice 2018 de l'AGETEER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Ousmane NACRO**, nommé par décret n°2015-410/PRES-TRANS/PM/MARHASA du 30 mars 2015. Il totalise trois (03) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	42	42	41	00
Permanent	35	35	36	00
Agent provenant de l'Etat	7	7	5	00
Occasionnels	0	0	0	00
Autres agents	0	0	0	00
Masse salariale	326 173 238	319 208 631	314 354 284	6 964 607
Cotisations Sociales	37 310 057	36 415 673	37 433 778	894 384
Dettes sociales	0	0	0	0

L'effectif du personnel de l'AGETEER au 31 décembre 2018 est resté constant entre 2017 et 2018.

La masse salariale a augmenté de 6,965 millions de F CFA entre 2017 et 2018 suite à l'incidence des avancements des agents et les primes d'ancienneté.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	0	0	0
Prévision de recrutement	2	0	0
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	0	0	0

L'AGETEER prévoit recruter deux (02) agents en 2019 pour pourvoir aux postes vacants.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2018, aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2018. Le personnel est résolument engagé aux côtés de la direction générale pour l'atteinte des objectifs assignés à l'AGETEER.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'AGETEER n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement, l'AGETEER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat. Toutefois, le contrat plan est en cours d'examen.

Il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance.

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2018. En effet, sur vingt-quatre (24) recommandations formulées, seulement une (01) a été mise en œuvre, treize (13) sont en cours de mise en œuvre et dix (10) non réalisées dont les principales sont :

- élaborer le plan annuel de suivi évaluation ;

- établir un tableau de bord qui s'ajuste en fonction de l'évolution des indicateurs;
- veiller à la participation de l'auditeur interne au cadre de concertation des corps de contrôle de l'ordre administratif ;
- mettre en œuvre les dispositifs de contrôle interne robustes fondés sur le référentiel COSO 1 révisé.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de l'AGETEER est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué des missions de contrôle au cours de l'exercice 2018. Au terme desdites missions, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller au respect de la limite des dépenses de caisse qui est de 15 000 F CFA en dehors des frais de mission et des frais médicaux ;
- récupérer les originaux des ordres de mission pour classement ;
- appliquer les prix à la pompe sur l'ordre de mission pour les approvisionnements des véhicules.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures. En effet, sur sept (07) recommandations formulées, trois (03) ont été réalisées et quatre (04) sont en cours de mise en œuvre dont les principales sont :

- mettre en place des critères spécifiques de déclassement des créances clients et la mise en place d'une règle de mise en provision des créances ;
- apurer les suspens bancaires.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le cabinet FIDUCIAL AK qui assure le commissariat aux comptes de l'AGETEER a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, la société a relevé la réalisation d'un audit externe de la convention UEMOA au cours de l'exercice 2018, commandité par l'Agence Française de Développement (AFD).

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'AGETEER n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de l'AGETEER a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2018 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre toutes les diligences en œuvre pour la réalisation des recommandations en instance ;
- prendre les mesures nécessaires pour programmer l'adoption de la cartographie des risques ;
- faire une évaluation de la mise en œuvre du code d'éthique et de déontologie des employés une fois par an et rendre compte au Conseil d'Administration.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au sein de l'agence au titre des exercices antérieurs.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, l'AGETEER n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'AGETEER a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel, l'AGETEER dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient de l'inviter à diligenter l'élaboration du plan de carrière du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'AGETEER n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	404 361	649 834	566 306
Ressources stables	404 361	649 834	566 306
Actif immobilisé net	180 626	149 178	157 879
Actif circulant	92 939 159	106 765 348	93 450 521
Passif circulant	94 948 079	111 353 138	99 258 273
Trésorerie actif	2 245 063	5 088 446	6 216 179
Trésorerie passif	12 409	0	0
Total bilan	95 364 848	112 002 971	99 824 580

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018 excepté l'actif immobilisé net et la trésorerie passif qui ont connu une hausse respective de 31,448 millions et de 12,409 millions de FCFA.

Quant à la trésorerie nette, elle est passée de 5,088 milliards F CFA en 2017 à 2,233 milliards de F CFA en 2018 du fait de l'insuffisance de portefeuille de projets.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	2,24	4,36	3,59
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-100,12%	28,82%	-89,75%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration du ratio de financement des emplois stables entre 2017 et 2018 mais reste supérieur à l'unité.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	-60,71%	12,85%	-61,84%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,42%	0,58%	0,57%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,01	1,01
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	0,94
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,02	0,05	0,06

L'analyse du tableau indique une détérioration d'ensemble des ratios de performance financière de l'AGETEER. En effet :

- le taux de rentabilité financière est de -60,71% en 2018 suite à la détérioration du résultat net enregistré au cours de l'exercice sous revue ;
- les ratios d'autonomie financière et de liquidité immédiate se sont dégradés et sont respectivement de 0,42% et de 2% en 2018 ;
- la solvabilité générale et la liquidité générale sont restées constantes et égales à l'unité en 2018. Ce qui signifie que l'agence peut faire face à ses dettes de moyen et long terme.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	553 168	798 239	363 715
Valeur ajoutée	195 151	460 225	60 959
Charges de personnel	411 106	415 827	394 971
Excédent brut d'exploitation	-215 954	44 398	-334 011
Résultat d'exploitation	-265 842	-4 701	-382 415
Résultat financier	23 339	92 219	34 027
Résultat des activités ordinaires	-242 503	87 518	-248 388
Résultat hors activités ordinaires	-204	0	0
Résultat net	-245 473	83 527	-350 207

Les soldes significatifs de gestion de l'AGETEER se sont dégradés dans l'ensemble au cours de l'exercice 2018. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation sont en régression entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, le résultat net, s'est fortement dégradé en passant de 83,527 millions en 2017 à -245,473 millions de F CFA en 2018.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-30,70%	119,47%	-44,25%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-57,60%	657,49%	-81,87%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	210,66%	90,39%	631,10%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-39,04%	5,56%	-91,83%

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une forte dégradation de la performance économique de l'AGETEER entre 2017 et 2018 notamment le taux de partage de la valeur ajoutée et le taux de marge brut suite à la baisse du volume d'activités.

En somme, les performances financière et économique de l'AGETEER se sont dégradées en 2018 du fait de l'insuffisance de portefeuille de projets et de l'importance des charges d'exploitation.

Par ailleurs, il sied d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance et des recommandations des missions d'audit afin d'améliorer son dispositif de contrôle interne.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'AGETEER n'a signalé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution N° 008/2018/AG-SE/AGETEER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

L'AGETEER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

L'AGETEER n'a pas fait l'objet d'une recommandation.

VI. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'AGETEER propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution N°.....-2019/AG-SE/AGETEER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER)

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	245 472 747	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-327 228 871	F CFA
Report à nouveau	:	-572 701 618	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°...-2019/AG-SE/AGETEER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (3 262 500) F CFA TTC.

VII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*OUBIAN/DERRA Seïmata	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-1176/PRES-TRANS/PM/MARHASA/MEF du 16/10/ 2015	3 ans 02 mois	1 ^{er} mandat expiré. A régulariser
SAVADOGO Amidou	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret N°2018-0686/PRES/PM/MEA/MINEFID du 31/07/2018	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
GANAME Adama Aly	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2015-454/ PRES-TRANS/PM/MARHASA/MEF du 14/04/2015	3 ans 09 mois	1 ^{er} mandat expiré remplacé par TRAORE Abdallah Youssef Chahine en Conseil des Ministres (CM) du 05/12/2018
OUEDRAOGO Naba	Ministère de l'Administration Territoriale, de la décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret n°2016-608/PRES/PM/MEA/MINEFID du 13/07/2016	2 ans 06 mois	Admis à faire valoir ses droits à la retraite A remplacer
BARA Soumayila	Ministère du Commerce, de l'Industrie et l'Artisanat	Décret n°2016-416/PRES/PM/MEA/MINEFID du 23/05/2016	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat expire le 22/05/2019 A régulariser
KABORE Yamba	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2015-1176/PRES-TRANS/PM/MARHASA/MEF du 16/10/ 2015	3 ans 02 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
OUEDRAOGO Boureïma Basile	Association des Municipalités du Burkina	Décret n°2017-0776/PRESS/PM/MEA/MINEFI D/MCIA du 18/08/2017	1 an 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
GUIRO/OUEDRAOGO Antoinette	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Décret n°2016-416/PRES/PM/MEA/MINEFID/ MCIA du 23/05/2016	2 ans 07 mois	1 ^{er} mandat expire le 22/05/2019 A régulariser
ONADIA B. Joël	Représentant des travailleurs	Nommé en CM du 31/05/2018	07 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Présidente du Conseil d'Administration : elle a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 18 au 22 juin et du 03 au 07 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le Commissariat aux Comptes de l'AGETEER est assuré par le cabinet FIDUCIAL AK nommé par résolution N°027/2015/AG-SE/AGETEER du 30 juin 2015. A la date du 31 décembre 2018, il totalise dix (10) ans au sein de la société. Il sied de préciser que son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (Agetib)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) a été créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 100 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2010-666/PRES/PM/MID/MCPEA/MEF du 19 octobre 2010. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures.

La société a pour objet principal la mise en œuvre des projets d'infrastructures et d'ouvrages spécifiques, notamment routiers, à titre de maître d'ouvrage délégué, pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations, de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes. Ses activités sont régies par décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

La direction de l'Agence est assurée par **Monsieur Mathieu LOMPO**, nommé par décret n°2018-0773/PRES/PM/MI du 24 août 2018 en remplacement de **Monsieur Karim TRIANDE**, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il totalise quatre (04) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	24	25	22	-1
Permanent	20	20	20	00
Agents provenant de l'Etat	04	2	2	02
Occasionnel	00	03	00	-03
Autres agents à préciser	00	00	00	00
Masse salariale	203 423 638	200 353 247	175 724 763	3 070 484
Cotisations sociales	14 447 643	15 630 883	16 655 322	- 1 183 240
Dettes sociales	48 388 509	50 510 707	65 005 365	- 2 122 198

L'effectif du personnel de l'Agetib est passé de 25 à 24 agents entre 2017 et 2018.

II.2 PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	04	ND	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	15 000 000	ND	ND

L'agence prévoit le recrutement de quatre (04) agents en 2019 pour renforcer son personnel à savoir un (01) chargé de communication, un (01) chef de projet et deux (02) assistants chefs de projets.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun événement nécessitant une session du conseil de discipline ne s'est produit au cours de l'année 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'Agetib a relevé que le climat social n'est pas serein et favorable au travail compte tenu de l'insuffisance de portefeuille de projets. Toutefois, le personnel est

résolument engagé aux côtés de la direction générale et souhaite vivement la signature du contrat-plan Etat/Agetib.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'Agetib n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'Agetib ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle est engagée dans le processus de la démarche qualité à travers l'élaboration de la politique qualité et a transmis un projet de contrat plan Etat/Agetib à la tutelle financière pour examen.

Il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre des autres outils notamment, le plan stratégique et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDITS INTERNES

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du service d'audit interne.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, le service d'audit interne de l'Agetib a effectué des missions d'audits sur la gestion du carburant et la paie du personnel. Il a aussi procédé à la mise à jour de la cartographie des risques.

Au terme de ces missions, le service d'audit interne a recommandé la mise en place d'un tableau de bord du personnel.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audits externes.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le cabinet PANAUDIT-Burkina qui assure le commissariat aux comptes a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de l'Agetib.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit a effectué trois (03) missions en 2018 à l'effet d'examiner les états financiers, l'état de la mise en œuvre des recommandations, l'état d'exécution du programme d'activités de l'exercice 2018, l'état de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et l'état d'avancement des travaux du 11 décembre 2018 à Manga.

Au terme de ces missions, des recommandations ont été formulées pour un fonctionnement efficient de l'agence. Il s'agit :

- de poursuivre la relecture du manuel de procédures ;
- de procéder à la réorganisation de la Direction Administrative, Financière et Comptable (DAFC) ;
- de poursuivre la signature du contrat-plan Etat/Agetib ;
- d'établir les états financiers dans les délais ;
- de disposer d'un tableau de bord de suivi des activités ;
- de diligenter la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

L'Agetib n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'année 2018, l'Agetib a reçu une mission d'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Au terme de cette mission, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour finaliser l'organigramme et le fonctionnement de l'Agetib ;
- créer distinctement la caisse principale et la caisse de menu dépenses (CMD) ;
- rembourser des sommes indûment sorties de la CMD et des comptes bancaires ;
- établir les avenants à bonne date avant le paiement du décompte final pour les contrats d'exécution de travaux ;
- respecter la nomenclature des pièces justificatives édictées pour l'exécution des dépenses.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Excepté le rapport de gestion du Conseil d'Administration, l'Agetib ne dispose d'aucun autre outil d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

A cet effet, il convient d'inviter la société à mettre en place les autres outils contenus dans le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'Agetib dispose des outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- la cartographie des risques ;
- le plan de passation des marchés ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés.

Cependant, la société doit diligenter la mise à jour de son manuel de procédures, élaborer le plan de formation pluriannuel, le plan de carrière du personnel et le bilan social.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Agetib n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	156 212	100 547	-233 390
Ressources stables	163 624	105 733	-233 390
Actif immobilisé net	19 426	17 972	29 053
Actif circulant	52 252 338	38 192 262	22 869 225
Passif circulant	57 070 062	42 745 267	23 503 334
Trésorerie actif	4 961 922	4 640 765	371 668
Trésorerie passif	00	00	00
Total bilan	57 233 686	42 850 999	23 269 945

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018. En effet, les capitaux propres, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont progressé respectivement de 55,665 millions, de 57,891 millions et de 1,454 million de F CFA.

Ainsi, la trésorerie nette s'est améliorée de 321,157 millions de F CFA entre 2017 et 2018, soit une augmentation de 6,92%.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables/emplois stables)	8,42	5,88	-163
Autofinancement (capacité d'autofinancement/valeur ajoutée)	27,86%	68,66%	-350%

Le ratio de financement des emplois stables de l'Agetib est supérieur à l'unité entre 2017 et 2018. Ce qui montre que les ressources stables couvrent entièrement les

emplois stables. Quant au ratio d'autofinancement, il est en baisse comparativement à l'exercice 2017.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)*100	35,63%	NA	72%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)*100	0,27%	0,23%	-1%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,00	0,99
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	0,97
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,09	0,11	0,06

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance financière de l'Agetib. En effet, le taux de rentabilité financière s'est établi à 35,63% en 2018 grâce aux fonds délégués de l'Etat. Les ratios de solvabilité générale et de liquidité générale sont demeurés constants entre 2017 et 2018.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	408 890	709 774	176 427
Valeur ajoutée	233 443	511 391	40 836
Charges de personnel	203 424	200 353	175 725
Excédent brut d'exploitation	30 020	311 038	-134 889
Résultat d'exploitation	20 657	293 872	-160 312
Résultat financier	56 418	9 170	-6 978
Résultat des activités ordinaires	77 075	303 041	-167 290
Résultat hors activités ordinaires	00	34 444	0
Résultat net	55 665	333 937	-168 290

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2017 et 2018 à l'exception du résultat financier. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont baissé respectivement de 300,884 millions, de 277,948 millions, de 236,471 millions et de 273,215 millions de F CFA suite à la contraction du volume d'activités de l'agence.

Il en est de même du résultat net qui a régressé de 278,272 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-42,39%	302,30%	29,60%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-54,35%	1152,30%	-373%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	87,14%	47,89%	NA
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	7,34%	37,55%	-76,46%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration des ratios de performance économique de l'agence entre 2017 et 2018. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 47,89% à 87,14%. Ce qui signifie qu'une bonne part de la richesse créée par l'agence est redistribuée au personnel.

En somme, il convient de noter que l'agence a connu une dégradation significative de sa performance économique entre 2017 et 2018 consécutive à la contraction du volume d'activités.

A cet effet, il sied d'inviter la société à améliorer sa performance économique et l'exhorter à une meilleure mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement majeur n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°009/2018/AG-SE/AGETIB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

L'Agetib a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'audit interne de l'Agetib

L'Agetib n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

Recommandation relative au respect du canevas de présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG-SE

En exécution de cette recommandation, l'Agetib a produit le rapport de gestion du Conseil d'Administration à la 27^{ème} session de l'AG-SE conformément au canevas de présentation dudit rapport.

Recommandation relative à la régularisation du mandat du Commissaire aux Comptes

En exécution de cette recommandation, un projet de résolution portant nomination d'un Commissaire aux Comptes et de son suppléant est proposé à la 27^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'Agetib propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°....2019/AG-SE/Agetib portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination sur proposition du Conseil d'Administration, du cabinet Panafricaine d'Audit du Burkina (PANAUDIT Burkina) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du Cabinet Elite Conseil et Expertise Comptable en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois à compter de l'exercice 2018.

Résolution n°...../2019/AG-SE/Agetib portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	55 664 601	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-27 586 526	F CFA
Masse à répartir	:	28 078 075	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	16 846 845	F CFA
Réserves pour investissements	:	11 231 230	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...2019/AG-SE/Agetib portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions (4 000 000) F CFA TTC.

VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BAGORO Firmin	Ministère des Infrastructures	Décret n°2014-953/PRES/PM/MIDT du 17/10/2014 Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 01/08/2018	4 ans 02 mois	2 ^{ème} mandat en cours
YAO Lamoussa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFI D du 20/07/2016	2 ans 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
TRAORE Bali	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Conseil des Ministres du 01/08/2018	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZOUGOURI Tidjani	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFI D du 20/07/2016	2 ans 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANDOUIDI Ouanongo Joseph	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFI D du 20/07/2016	2 ans 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
YONLI Yentéma Ousmane	Ministère des Infrastructures	Conseil des Ministres du 01/08/2018	05 mois	1 ^{er} mandat en cours
BASSOLE Eric	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2015-699/PRES-TRANS/PM/MID du 01/06/2015 R-D n°2019-087/PRES/PM/MI/MINEFID du 03/09/2019	3 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BAMBARA Idrissa	Représentant des travailleurs	Conseil des Ministres du 01/08/2018	05 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 02 au 09 octobre et du 24 au 31 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il sied de relever que le premier séjour ne s'est pas déroulé dans les délais réglementaires.

IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le Cabinet PANAUDIT BURKINA a été proposé par un projet de résolution en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire auprès de l'Agetib et le cabinet Elite Conseil et Expertise Comptable en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant à compter de l'exercice 2018 pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Direction de la Géologie et des Mines (DGM) a été créée après les années d'indépendances à Bobo-Dioulasso, puis transférée à Ouagadougou en 1968. Le Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI), créé par décret n°78-165/PRES/MCDIM du 17 mai 1978 sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) est l'émanation de la Direction de la Géologie et des Mines (DGM). Le BUVOGMI devint BUMIGEB en 1985 suite au changement de nom du pays et est transformé en société d'Etat par décret n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997 avec un capital social de 900 000 000 F CFA.

Les statuts particuliers du BUMIGEB ont été approuvés par décret n°97-340/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997. Il a connu une privatisation partielle qui a été finalisée avec l'adoption du rapport y relatif en Conseil des Ministres du 15 décembre 2010.

Les principales missions assignées au BUMIGEB sont :

- l'amélioration de la connaissance géologique et minière du Burkina Faso ;
- l'exécution de divers contrôles miniers délégués par l'Etat ;
- l'appui à la promotion et au développement de la petite mine ;
- l'appui à la mise en évidence et la valorisation des substances minérales du sol et du sous-sol.

A cet effet, le BUMIGEB mène des activités de service public et des prestations de services connexes pour soutenir le financement apporté par l'Etat.

L'exercice 2018 du BUMIGEB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Aristide Aimé ZONGO**, nommé par décret n°2016-561/PRES/PM/MEMC du 22 juin 2016. Ce

dernier totalise deux (02) ans six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2018.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	157	154	165	03
Permanent	151	150	161	01
Agent provenant de l'Etat	4	4	4	0
Occasionnels	02	-	-	02
Autres agents	-	-	-	0
Masse salariale	651 741 087	ND	780 639 486	ND
Cotisations Sociales	138 359 953	100 904 916	104 460 463	37 455 037
Dettes sociales	272 705 108	288 077 987	292 136 437	-15 372 879

L'effectif du personnel du BUMIGEB est passé de 154 agents en 2017 à 157 agents en 2018.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	06	07	05
Prévision de recrutement	39	35	17
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	153 784 497	126 723 000	78 711 000

La société prévoit recruter trente-neuf (39) agents en 2019. Toutefois, ces recrutements se feront en tenant compte des besoins réels et de l'équilibre financier de la société.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline du BUMIGEB fonctionne régulièrement et a tenu des réunions au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les dossiers inscrits à son ordre du jour. Par ailleurs, le BUMIGEB dispose d'un comité de formation professionnelle et des stages, d'une commission de notation et d'une commission d'avancement et de reclassement qui se réunissent en cas de besoin.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein du BUMIGEB durant l'exercice 2018.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

Le BUMIGEB n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Le BUMIGEB dispose d'un contrat plan et d'un plan stratégique. Par ailleurs, il est accrédité à la norme ISO/CEI 17025 par un Conseil canadien des normes en matière d'analyse de l'or. Cependant, les régulations budgétaires récurrentes constituent les principales difficultés à l'exécution du contrat plan et du plan stratégique.

Il convient d'inviter la société à accélérer le processus d'intégration de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et aller vers la certification à la norme ISO 9001 à travers la démarche qualité.

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de la cellule d'audit interne. En effet, sur seize (16) recommandations formulées, sept (07) sont en cours de mise en œuvre et neuf (09) non exécutées.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne du BUMIGEB est assuré par la Cellule d'Audit interne qui a effectué des missions au titre de l'exercice 2018.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour l'assermentation des agents de la DSIMH ;
- doter le service des ressources humaines d'équipements adéquats pour la bonne conservation des archives, notamment les dossiers individuels du personnel ;
- renforcer la direction par le recrutement d'un ingénieur géotechnicien ;
- remettre la Drill Système en bon état de fonctionnement pour renforcer les capacités d'intervention de la société ;
- mettre en place une cellule chargée d'approcher les sociétés minières pour l'obtention de partenariat.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues d'audits externes. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) ont été réalisées, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) non exécutée à savoir celle relative à l'établissement d'un planning d'intervention de la cellule d'audit interne.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT Burkina qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sous réserve de la prise en compte des observations relatives à la non-conformité des amortissements et acquisitions passés au bilan avec le tableau d'amortissement établi par la comptabilité.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit du BUMIGEB a effectué trois (03) missions en 2018 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- tenir régulièrement les sessions du comité de suivi du contrat plan en vue d'une meilleure exécution ;
- veiller à la signature d'un contrat d'objectifs avec le Directeur Général ;
- élaborer une nomenclature budgétaire type du BUMIGEB afin d'harmoniser la présentation du budget des investissements avec celle du budget de fonctionnement, en restant dans l'esprit du SYSCOHADA ;
- rendre fonctionnel le Comité Sécurité, Santé au Travail.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le BUMIGEB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures des corps de contrôle de l'Etat.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La société n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au titre de l'exercice 2018.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté le contrat d'objectifs du Directeur Général, le BUMIGEB dispose des autres outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Il convient donc d'inviter la société à signer un contrat d'objectifs avec le Directeur Général.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, le BUMIGEB dispose d'un organigramme avec fiches de description des postes, d'un plan de passation des marchés et d'un bilan social.

Il sied d'inviter le BUMIGEB à diligenter l'actualisation de son manuel de procédures, élaborer le code d'éthique et de déontologie des employés, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel.

Par ailleurs, le BUMIGEB doit étendre la cartographie des risques à tous les services de la société dans les meilleurs délais.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le BUMIGEB n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2018.

IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1.Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	3 123 869	3 136 204	2 703 808
Ressources stables	6 406 800	6 653 367	6 386 169
Actif immobilisé net	3 334 971	3 178 975	3 178 975
Actif circulant	2 135 959	2 831 134	1 611 843
Passif circulant	1 052 699	1 591 358	702 304
Trésorerie actif	1 988 570	2 234 616	2 256 325
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	7 459 500	8 244 725	7 088 473

L'analyse du tableau indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan excepté l'actif immobilisé net entre 2017 et 2018. En effet, les ressources stables sont en baisse de 246,567 millions de F CFA suite à la diminution des dettes financières et de la subvention d'investissement.

IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,92	2,09	1,98
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,72	0,38	0,73
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	7,91	6,66	5,84
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	26,71%	29,85%	36%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les ratios de l'équilibre financier de la société se sont dégradés entre 2017 et 2018. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en baisse mais reste supérieur à l'unité en passant de 2,09 à 1,92 suite à l'augmentation de l'actif immobilisé net.

Cependant, le ratio de capacité d'endettement s'est amélioré en passant de 0,38 à 0,72 entre 2017 et 2018 du fait de la diminution des dettes financières de la société.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	5,81%	6,89%	12,51%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	41,88%	38,04%	38,14%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,72	1,61	1,62
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	3,92	3,18	2,30
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,89	1,40	3,21

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de performance financière excepté le taux de rentabilité financière entre 2017 et 2018. En effet, le ratio d'autonomie financière s'est accru suite à la diminution du total passif au cours de l'exercice sous revue.

De même, les ratios de solvabilité générale, de liquidités générale et immédiate se sont tous améliorés et sont demeurés supérieurs à l'unité au cours de l'exercice 2018, traduisant la capacité du BUMIGEB à faire face à ses engagements à court, moyen et long termes.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	1 312 775	1 063 312	717 307
Valeur ajoutée	1 554 673	1 770 409	1 729 950
Charges de personnel	982 022	997 427	929 159
Excédent brut d'exploitation	572 651	772 982	800 791
Résultat d'exploitation	338 844	460 791	283 431
Résultat financier	-76 282	-124 359	-169 753
Résultat des activités ordinaires	262 563	336 432	113 678
Résultat hors activités ordinaires	0	0	204 558
Résultat net	181 487	216 193	318 236

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration d'ensemble des soldes de gestion entre 2017 et 2018. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation ainsi que le résultat des activités ordinaires sont en baisse en 2018 nonobstant l'accroissement du chiffre d'affaires. Cette contreperformance s'explique par l'accroissement des charges d'exploitation contre une diminution des produits.

Ainsi, le résultat net s'est dégradé en passant de 216,193 millions à 181,487 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	23,46%	48,24%	24,33%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-12,18%	2,34%	20,35%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	63,17%	56,34%	53,71%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	14,04%	16,35%	21,52%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	344,96	603,74	685,55
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	903,05	1158,39	588,41

Les ratios de la performance économique du BUMIGEB se sont dégradés entre 2017 et 2018. En effet, le ratio de partage de la valeur ajoutée s'est détérioré en passant de 56,34% à 63,17% nonobstant la baisse des charges de personnel. Cette situation s'explique par la baisse de la valeur ajoutée.

D'une manière générale, les performances économique et financière du BUMIGEB se sont dégradées entre 2017 et 2018. A cet effet, la société doit fournir des efforts pour améliorer son équilibre financier et sa performance économique. Du reste, il sied d'inviter le BUMIGEB à travailler davantage à la mise en œuvre effective des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018 au sein du BUMIGEB.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°10/2018/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

Le BUMIGEB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

Résolution n°039/2018/AG-SE/BUMIGEB portant nomination d'un Commissaire aux Comptes et de son suppléant

Le BUMIGEB a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative à la poursuite de la consolidation des performances de la société

En exécution de cette recommandation, le BUMIGEB a fait cas de l'augmentation de son chiffre d'affaires de 23% entre 2017 et 2018 traduisant les efforts fournis. Cette hausse se consolidera avec l'opérationnalisation prochaine de l'unité de contrôle et de certification des appareils à pression du BUMIGEB à Kouabri ainsi que l'octroi au BUMIGEB de 10% de sondages miniers et des analyses de laboratoire des titulaires de permis de recherche et d'exploitation.

Toutefois, il convient d'inviter la société à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation en vue de consolider ses performances au regard de la dégradation des soldes significatifs de gestion notamment la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation et le résultat net.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose deux (02) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

Résolution n° /2019/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	181 486 745	F CFA
Réserves légales (10%)	:	18 148 674	F CFA
Masse à répartir	:	163 338 071	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	34 219 784	F CFA
Résultat distribuable	:	197 557 855	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	118 534 713	F CFA
Réserves spéciales	:	79 023 142	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...../2019/AG-SE/BUMIGEB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*NOMBRE Mabourlaye	Ministère des Mines et des Carrières	Décret n°2017-1088/PRES/PM/MMC/MINEFID du 17/11/2017	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
YAMEOGO K. Emmanuel	Ministère des Mines et des Carrières	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
ZOUGOURI Tidiani	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 Mandat renouvelé en Conseil des Ministres (CM) du 06/02/2019	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
TRAORE Assita	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Nommée en CM du 26/12/2018	-	1 ^{er} mandat en cours
KY Marcel	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-772/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 13/07/2016	2 ans 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
TAPSOBA Jules	Premier Ministère	Décret n°2016-772/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 18/08/2016	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
YAMEOGO Suzanne	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 Mandat renouvelé en CM du 26/09/2018	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SANGA Guy A.	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015 Mandat renouvelé en CM du 06/02/2019	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein du BUMIGEB respectivement du 09 au 13 avril et du 17 au 21 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport transmis aux autorités compétentes.

IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n°039/2018/AG-SE/BUMIGEB du 29 juin 2018. Il totalise un (01) an au 31/12/2018 au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) est une société d'Etat de promotion immobilière, créée par décret N°2010-805/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 31 décembre 2010 avec un capital social de 1,850 milliard de F CFA et ses statuts particuliers adoptés par décret n°2011-122/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 10 mars 2011. Son capital social est passé à 5,350 milliards de F CFA par décret n°2012-1087/PRES/PM/MHU/MEF/MICA du 31 décembre 2012.

Le CEGECI a pour principales missions :

- la construction, l'acquisition d'immeubles en vue de la location simple ou de la location-vente ;
- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de logements construits sur toute l'étendue du territoire ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la facilitation à l'accès au logement des burkinabè de l'étranger ;
- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le domaine de l'habitat.

L'exercice 2018 du CEGECI, s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Yacouba SALOUKA**, nommé par décret n°2017-0842/PRES/PM/MUH du 19 septembre 2017. Ce dernier totalise un (01) an trois (03) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart 2018-2017
Effectif total	58	53	52	05
Permanents	54	50	50	04
Agents provenant de l'Etat	04	3	2	01
Occasionnel	0	0	0	0
Autres agents	00	0	0	0
Masse salariale	290 490 094	277 338 852	256 957 508	13 151 242
Cotisations sociales	38 882 241	34 709 497	32 961 738	4 172 744
Dettes sociales	13 840 983	0	0	13 840 983

L'effectif total du personnel du CEGECI est de 58 agents en 2018. La masse salariale et les cotisations sociales ont augmenté respectivement de 13,151 millions et de 4,173 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	3	01	01
Prévision de recrutement	05	05	05
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	15 705 900	24 346 928	24 346 928

Le CEGECI prévoit recruter cinq (05) agents en 2019 avec une incidence financière de 15,706 millions de F CFA. Toutefois, ces recrutements se feront en tenant compte des besoins et des départs à la retraite des agents du CEGECI.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Pour l'exercice 2018, aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein. Aucun conflit social n'a été observé en 2018.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

Le CEGECI n'a pas participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), le CEGECI ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance.

Il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre des autres outils notamment le contrat plan avec l'Etat et la démarche qualité en vue de sa certification.

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures. Sur cinq (05) recommandations formulées, trois (03) sont mises en œuvre.

Les recommandations non mises en œuvre sont relatives à l'obtention des titres de propriétés des biens immeubles inscrits à l'actif du CEGECI et la numérisation à termes des documents.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service d'audit interne du CEGECI a effectué trois (03) missions d'audit sur la commercialisation des logements, la caisse et le suivi de la mise en œuvre recommandations adressées à la Direction Régionale.

A l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées dont les principales sont :

- améliorer le suivi des logements ;
- adopter et divulguer un schéma d'attribution des logements ;
- mettre en place une procédure de sortie de fonds ;
- respecter la convention de reversement des recettes du Trésor ;
- recruter un gestionnaire pour renforcer l'équipe de la Direction régionale.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du commissariat aux comptes. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, trois (03) ont été mises en œuvre. Les recommandations non mises en œuvre sont :

- améliorer la tenue du dossier permanent de immobilisations ;
- tenir des fiches individuelles des immobilisations ;
- tenir un registre des immobilisations ;
- effectuer un rapprochement des données d'inventaire aux données comptables après chaque inventaire ;
- tenir pour chaque cité, un état récapitulatif des créances et avances reçues des clients qui doit servir de pièce justificative de leur solde à la fin de chaque période.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe du CEGECI est assuré par le cabinet AUREC Afrique en qualité de Commissaire aux Comptes. Il a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 du CEGECI sous réserves.

A l'issue de sa mission, il a recommandé :

- l'apurement de l'encours de la dette du CEGECI ;
- la révision du manuel de procédures administrative, comptable et financière, la signature des fiches d'imputation ;
- la vérification systématique des imputations comptables, la concordance entre les numéros des pièces comptables archivées dans les chronos et les numéros indiqués dans les états comptables ;
- l'imputation comptable des charges de personnel avant leur saisie dans le logiciel et le contrôle systématique de l'imputation desdites charges.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le comité d'audit du CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice 2018. Sur neuf (09) recommandations formulées, quatre (04) ont été exécutées. Les principales recommandations non mises en œuvre sont :

- élaborer un rapport d'étape adressé au MINEFID dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée confiée au CEGECI en vue d'expliquer les difficultés de mobilisation des ressources ;
- mettre à la disposition des membres du comité d'audit des états financiers trois (03) semaines avant la tenue des conseils d'administration de l'arrêt des comptes ;
- mettre en place d'une comptabilité analytique pour la maîtrise des coûts par unité produite ;

- poursuivre les échanges avec la direction générale des impôts en vue de résoudre définitivement le problème de la TVA.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice sous revue, le comité d'audit a exécuté une seule mission et formulé des recommandations suivantes :

- la poursuite de la réorganisation et la responsabilisation des agents dans l'élaboration des états financiers à la Direction Financière et Comptable (DFC) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre effective dans un bref délai d'un manuel de procédure de la DFC ;
- la définition d'un planning d'élaboration des états financiers de concert avec le Conseil Fiscal afin de rendre disponible les états financiers plus tôt.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de missions d'audit au sein du CEGECI au titre des exercices antérieurs.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au cours de l'année 2018 au sein du CEGECI.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le CEGECI a mis en œuvre le contrat d'objectifs du Directeur Général et le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG-SE.

Il convient donc d'inviter la société à prendre les mesures idoines pour la mise en place des autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le CECECI a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- le plan de passation des marchés ;
- la cartographie des risques ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés ;
- le bilan social.

Cependant, la société doit actualiser son manuel de procédures et élaborer le plan de formation pluriannuel ainsi que le plan de carrière du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le CECECI n'a pas relevé de convention règlementée signée au cours de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	6 056 108	5 690 621	5 483 554
Ressources stables	25 148 160	24 873 431	24 551 774
Actif immobilisé net	5 494 058	5 350 202	5 509 191
Actif circulant	17 364 663	12 313 803	12 489 061
Passif circulant	11 355 527	6 550 037	5 920 246
Trésorerie actif	13 644 966	13 659 463	12 473 768
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	36 503 687	31 323 468	30 472 020

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018.

En effet, on note :

- une hausse des ressources stables de 274,729 millions de F CFA par rapport à l'exercice 2017 due essentiellement à l'incorporation du résultat net positif ;
- une hausse de l'actif immobilisé net de 143,856 millions de F CFA due essentiellement à l'acquisition du matériel de transport et aux travaux de bâtiments hors immeubles.

La trésorerie nette de l'exercice sous revue est de 13,645 milliards en 2018 contre 13,659 milliards de F CFA en 2017.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,58	4,63	4,46
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,32	0,30	0,29
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	34,50	46,60	94,55
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	50,18%	48,81%	32%

D'une manière générale, les ratios de l'équilibre financier se sont relativement consolidés entre 2017 et 2018. En effet, la capacité de remboursement et l'autofinancement sont respectivement passés de 46,60 à 34,50 et de 48,81% à 50,18% entre 2017 et 2018.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	6,93%	4,51%	1%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	16,59%	18,17%	18%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,20	1,22	1,22
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,73	3,97	4,22
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,20	2,09	2,11

D'une manière générale, le CEGECI présente une structure financière satisfaisante au cours de l'exercice sous revue. En effet, les ratios de solvabilité générale, de liquidités générale et immédiate sont supérieurs à l'unité. Par ailleurs, le taux de rentabilité financière s'est amélioré en passant de 4,51% en 2017 à 6,93% en 2018.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	1 787 317	1 597 356	1 505 221
Valeur ajoutée	1 102 719	737 339	627 565
Charges de personnel	375 925	312 048	289 919
Excédent brut d'exploitation	726 793	425 290	337 645
Résultat d'exploitation	593 365	272 496	172 759
Résultat financier	- 9 012	-15 774	-121 380
Résultat des activités ordinaires	584 353	256 722	51 379
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	419 965	256 722	36 786

L'analyse du tableau ci-dessus indique que tous les soldes significatifs de gestion du CEGECI se sont améliorés au cours de l'exercice sous revue. En effet le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté respectivement de 189,961 millions, de 365,380 millions, de 301,503 millions et de 320,870 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

La hausse du chiffre d'affaire est essentiellement due à la commercialisation du reliquat des 170 logements et de la pré-commercialisation des 388 logements à Bassinko.

Aussi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de 256,722 millions en 2017 à 419,965 millions de F CFA en 2018, soit une augmentation de 63,59%.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	11,89%	6,12%	6,49%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	49,55%	17,49%	34,83%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	34,09%	42,32%	46,20%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	1 482,51	881,92	888
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	9 521,02	11871,99	16 926
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	40,66%	26,62%	22,43%

D'une manière générale, la performance économique du CEGECI s'est consolidée en 2018 du fait de la politique de commercialisation mise en place par la société suivie d'une maîtrise des charges d'exploitation.

En somme, la situation économique et financière de la société s'est améliorée en 2018. Toutefois, il sied d'inviter le CEGECI à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat afin d'améliorer son dispositif de contrôle interne.

Aussi, convient-il d'inviter la société à travailler à une mise en œuvre effective des recommandations des audits internes comme externes notamment celles de l'audit interne et du Commissaire aux Comptes et à œuvrer à la lever des réserves émises par le Commissaire aux Comptes.

V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le CEGECI a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n° 011/2018/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

Cette résolution a été partiellement mise en œuvre par le CEGECI.

Résolution n° 033/ 2018/AG-SE/CEGECI portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

Le CEGECI a procédé à la mise en œuvre de la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la levée des réserves du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercices 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation le CEGECI a recruté un cabinet d'experts pour l'accompagner dans le processus de la levée des réserves émises.

Recommandation relative à la poursuite des efforts en vue d'accroître les performances de la société

En exécution de cette recommandation, une communicatrice a été recrutée pour rendre plus visible les activités du CEGECI, des pré-commercialisations ont été faites, un site Web et une page Facebook sont fonctionnels.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration du CEGECI propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°.../2019/AG-SE/CEGECEI portant correction de la résolution n°011/2018/AG-SE/CEGECEI du 29 juin 2018 portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Suite aux vérifications effectuées par le Commissaire aux Comptes qui ont révélé que le résultat de l'exercice 2017 de **256 722 162 F CFA** ayant fait l'objet d'affectation par la 26^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat n'a pas subi l'impôt sur le résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à **49 655 650 F CFA**. Ce résultat aurait dû être de **207 066 512 F CFA** après déduction du montant de l'impôt.

1. APPROUVE

La correction de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 tel que relevé dans le rapport du Commissaire aux Comptes à la 27^{ème} session de l'AG-SE.

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2017 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	207 066 512 F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-100 663 986 F CFA
Masse à répartir	:	106 402 526 F CFA
Réserves légales (10%)	:	10 640 252 F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	95 762 274 F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	57 457 364 F CFA
Réserves disponibles	:	38 304 910 F CFA

Résolution n° /2019/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers de l'exercice 2018 et de l'affectation du résultat

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par le Centre de Gestion des Cités (CEGECI).

2. AFFECTE

Le résultat net exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	419 964 770	F CFA
Réserve légale (10%)	:	41 996 477	F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	377 968 293	F CFA
Dividendes (60%)	:	226 780 976	F CFA
Réserves disponibles	:	151 187 317	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2019/AG-SE/CEGECI portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et des honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions cinq cent mille (3 500 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SOUBEIGA P. Aimé Camille	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2017-1084/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 17/11/2017	1 an 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
HIEN K. Francis	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et des Burkinabè de l'extérieur	Décret n°2015-869/PRES-TRANS/PM/MHU/MEF du 14/07/2015	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré le 13/07/2018 Appelé à d'autres fonctions. A remplacer
MARE W. Téléphor	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	N°2015-869/PRES-TRANS/PM/MHU/MEF du 14/07/2015	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré le 13/07/2018 A régulariser
ZONGO Oumarou	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2015-869/PRES-TRANS/PM/MHU du 14/07/2015 R-D n°2019-0013/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 23 janvier 2019	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
IGO/OUEDRAOGO Mamounata	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/11/2017	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours
KINDO Mahamadi Alexis	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/11/2017	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours
KOUDOUYOU Lamoussa Jean-Pierre	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la famille et de l'Action Humanitaire	Décret n°2016-1094/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 29/11/2016	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
KOUDA/PABEYAM Martine Wendeyam	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1094/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 29/11/2016	2 ans 01 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZONGO Claver	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 7/11/2017	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 16 au 20 juillet et du 10 au 17 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, le premier séjour du Président du Conseil d'Administration n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le Cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°033/2018/AG-SE/CEGECI du 29 juin 2018 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès du CEGECI à compter de l'exercice 2017. A la date du 31 décembre 2018, il totalise deux (02) ans au sein de la société.

Il convient de souligner que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale des Postes (SONAPOST), société d'Etat créée par décret n°94-414/PRES/MCC du 21 novembre 1994, est devenue LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF) par décret n°2019-0155/PRES/PM/MDENP/MINEFID/MCIA du 22 février 2019. Elle a un capital social de 2 590 000 000 F CFA.

Elle a pour missions essentielles :

- le désenclavement et l'aménagement du pays par l'équipement du territoire en infrastructures postales ;
- la collecte, l'acheminement et la distribution des objets de correspondance ;
- la mobilisation et la promotion de l'épargne nationale ;
- le développement de toute activité postale et financière compatible avec la gestion des services postaux et financiers.

La réforme postale amorcée en 2010 au Burkina Faso a conduit à l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire régissant dorénavant les activités postales portant principalement sur :

- la réglementation générale des activités postales,
- la concession d'exploitation du service postal universel ;
- les modalités de délivrance des autorisations ;
- l'approbation du cahier type des charges.

L'exercice 2018 de LA POSTE BF s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Nabi Issa COULIBALY** nommé par décret n°2017-0998/PRES/PM/MDENP du 17 octobre 2017. A la date du 31 décembre 2018, il totalise un (01) an deux (02) mois.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	1 175	1 152	1 144	23
Permanent	1 156	1 119	1 126	37
Agent provenant de l'Etat	1	1	0	0
Occasionnels (Contractuel)	18	32	18	-14
Autres agents à préciser (Journalier)	0	0	0	0
Masse salariale	7 216 284 030	6 382 818 472	6 279 189 861	833 465 558
Cotisations Sociales	639 460 409	569 652 945	533 636 206	69 807 464
Dettes sociales	1 385 863 275	1 095 330 021	1 318 809 689	290 533 254

L'effectif total de La poste BF au 31 décembre 2018 a connu une hausse de vingt-trois (23) agents par rapport à l'exercice 2017. Ainsi, la masse salariale et les cotisations sociales ont augmenté respectivement de 833,465 millions et de 69,807 millions de F CFA à la même période.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	20	18	16
Prévision de recrutement	3	6	8
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	217 735 000	201 000 000	181 000 000

LA POSTE BF prévoit recruter trois (03) agents au titre de l'exercice 2019 avec une incidence financière de 217,735 millions de F CFA pour faire face aux besoins de renforcement de l'équipe d'animation du réseau et les ouvertures de nouvelles agences.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline de LA POSTE BF a tenu deux (02) sessions au cours de l'exercice 2018 respectivement les 28 et 29 juin 2018 ainsi que les 27 et 28 décembre 2018 pour statuer sur les dossiers inscrits à son ordre du jour. La société a relevé qu'à l'issue de ses sessions, treize (13) dossiers ont été traités.

II.4. CLIMAT SOCIAL

LA POSTE BF a signalé que le climat social n'a pas été serein au cours de l'exercice 2018. En effet, une crise sociale est née courant février 2018 suite à des revendications du SYNTRAPOST. Toutefois, elle a connu une fin consécutive aux engagements pris par la Direction Générale et le syndicat.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

LA POSTE BF a relevé avoir des participations dans le capital social de cinq (05) entreprises à savoir la CHRONOPOST International, CORIS BOURSE, AFRICA ASSET MANAGEMENT, CORIS BOURSE, BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASO et la SOCIETE BURKINABE D'INTERMEDIATION FINANCIERE.

Il convient de noter que ces prises de participation ont été régularisées par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

LA POSTE BF dispose d'un plan stratégique 2013-2022 et a mis en place la démarche qualité sur un périmètre d'activités précis.

Par ailleurs, elle a élaboré un projet de contrat plan en cours d'examen au niveau des tutelles technique et financière.

En outre, la société dispose d'un guide de Responsabilité Sociale des Entreprises qui est en phase d'expérimentation.

Cependant, il convient d'inviter LA POSTE BF à aller vers la certification à travers la démarche qualité.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

LA POSTE BF n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à 2018.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service d'audit interne de LA POSTE BF a effectué deux (02) missions d'audit au cours de l'exercice 2018 afin d'examiner le processus de recouvrement des créances et la division management de la performance.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- définir dans un document cadre le rôle et les responsabilités des différents acteurs du recouvrement des créances ;
- régulariser la situation des clients dont les contrats sont échus ;
- centraliser la facturation des créances clients ;
- faire respecter les délais de transmissions des reporting ;
- mettre en place un fichier de suivi des recommandations adressées à la « Division management de la performance ».

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La POSTE BF n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le commissariat aux comptes de la POSTE BF est assuré par le cabinet Audit Conseil du Sahel (ACS) qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice 2018 sous réserve de la prise en compte des corrections qui ont porté sur le montant des :

- provisions financières pour risques et charges ;
- clients, avances reçues ;
- autres dettes et risques provisionnés ;
- actifs circulants HAO ;
- stocks et en-cours.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

LA POSTE BF n'a pas fait le point des recommandations formulées par le comité d'audit au titre des exercices antérieurs.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de LA POSTE BF a effectué trois (03) missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2018.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- recueillir l'avis du conseil juridique sur les procédures d'apurement de créances ;
- réviser le plan stratégique pour l'adapter au nouveau défi de l'environnement postal ;
- poursuivre la réflexion sur la détermination de la prime de productivité en tenant compte de la santé financière et de la productivité du personnel ;
- renouveler le contrat plan Etat/LA POSTE BF ;

- mettre en place avec diligence le nouveau produit devant permettre de dégager les nouvelles sources de revenu pour LA POSTE BF.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La POSTE BF n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au titre d'exercices antérieurs.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, LA POSTE BF a reçu la visite de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) dont le rapport de mission n'a pas été transmis à la société à la clôture de l'exercice 2018.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

LA POSTE BF dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

LA POSTE BF dispose de tous les outils du dispositif de contrôle interne excepté le code d'éthique et de déontologie des employés et le plan de carrière du personnel.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration du code d'éthique et de déontologie des employés et la mise à jour du plan de carrière du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

LA POSTE BF a signalé la signature au cours de l'exercice 2018 d'un protocole d'accord avec l'Etat burkinabè portant sur la compensation entre les avoirs du Trésor

Public et les créances de la société vis-à-vis de la RTB et du CEGECI et dont l'encours restant dû au 31/12/2018 est de 40 231 260 218 F CFA sur un total de 53 641 680 291 F CFA.

Par ailleurs, il a été relevé la signature de conventions règlementées au titre d'exercices antérieurs avec la SOGEMAB, le LNBTP, le BUMIGEB, le CEGECI, la RTB et la SONABEL et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018 avec un encours restant dû au 31/12/2018 d'un montant de 13 114 456 023 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	9 520 866	7 689 826	5 954 698
Ressources stables	65 942 920	24 933 185	23 502 997
Actif immobilisé net	30 116 055	38 563 067	42 475 523
Actif circulant	6 271 960	4 122 593	4 082 414
Passif circulant	354 600 597	306 349 455	313 556 454
Trésorerie actif	384 155 575	289 851 968	290 862 735
Trésorerie passif	0	1 262 920	336 854
Total bilan	420 552 112	332 549 674	337 423 807

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des grandes rubriques du bilan au cours de l'exercice 2018. En effet, les ressources stables sont passées de 24,933 milliards en 2017 à 65,943 milliards de F CFA en 2018 suite à l'accroissement des emprunts et dettes diverses.

L'actif circulant et le passif circulant sont en hausse entre 2017 et 2018 du fait de l'augmentation des « créances et emplois assimilés » et « des autres créances » d'une part et des « clients, avances reçues » d'autre part.

Par contre, l'actif immobilisé net a enregistré une baisse de 8,447 milliards de F CFA suite principalement à la diminution des immobilisations financières.

Ainsi, il se dégage une trésorerie nette de 384,155 milliards de F CFA en 2018.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	2,19	1,65	1,97
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,17	0,45	13
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	23,32	7,31	4,25
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	22%	24%	35%

L'analyse des ratios de structures indique une dégradation d'ensemble des ratios de l'équilibre financier de LA POSTE BF entre 2017 et 2018. En effet, les ratios de capacité de remboursement et de capacité d'endettement se sont détériorés suite au niveau élevé de l'endettement.

Toutefois, le ratio de financement des emplois stables s'est consolidé et reste supérieur à l'unité. Cela indique que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	19,92%	22%	33%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,02	0,02	0,02
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,02	1,08	1,08
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,16	1,00	1,04
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,08	0,94	1,03

L'analyse du tableau ci-dessus indique une bonne performance financière de LA POSTE BF nonobstant une détérioration relative de certains ratios. En effet, les ratios de solvabilité, de liquidités générale et immédiate sont supérieurs à l'unité entre 2017 et 2018 traduisant la capacité de la société à faire face à ses engagements à court, moyen et long termes.

Par contre, l'autonomie financière est restée constante et très faible entre 2017 et 2018. Il convient d'inviter la société à améliorer sa rentabilité financière.

IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires*	22 765 872	19 854 075	21 287 007
Valeur ajoutée*	11 373 107	9 794 514	11 729 313
Charge de personnel	7 855 744	6 952 471	6 812 826
Excédent brut d'exploitation*	3 517 363	2 842 043	4 916 487
Résultat d'exploitation*	1 986 963	1 459 230	2 723 615
Résultat financier*	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	1 986 963	1 459 230	2 723 615
Résultat hors activités ordinaires	721 626	680 440	-271 431
Résultat net	1 896 560	1 693 657	1 961 245

LA POSTE BF a procédé à un retraitement de certaines données dans le tableau ci-dessus pour mieux apprécier son activité au regard de sa spécificité.

Par ailleurs, il convient de signaler que LA POSTE BF n'a pas traité les données du compte de résultat de l'exercice 2017 conformément au SYSCOHADA révisé qui du reste n'est pas une obligation comptable.

Ainsi, tous les soldes significatifs de gestion se sont améliorés entre 2017 et 2018 du fait de l'amélioration de l'activité financière.

En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont cru respectivement de 2,912 milliards, de 1,579 milliard, de 675,320 millions et de 527,733 millions de F CFA par rapport à l'exercice 2017.

Par conséquent, le résultat net est passé de 19,712 milliards à 22,338 milliards de F CFA entre 2017 et 2018 soit une augmentation de 2,626 milliards FCFA.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	14,67%	-6,73%	-0,70%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	16,12%	-16,50%	14%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	69,07%	70,98%	58%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	115	89	91
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	134	152	136

L'analyse du tableau ci-dessus montre un niveau élevé du taux de partage de la valeur ajoutée qui se table à 69,07% en 2018 contre 70,98% en 2017. Cette situation s'explique par l'augmentation des charges de personnel de l'ordre de 903,273 millions de F CFA en 2018.

En somme, les performances économique et financière de la société se sont consolidées entre 2017 et 2018. Toutefois, il convient d'inviter LA POSTE BF à une amélioration des ratios d'autonomie financière et de partage de la valeur ajoutée.

Par ailleurs, il sied de l'exhorter à faire le point de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits antérieures des organes de gouvernance et au respect du canevas de présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG-SE.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La POSTE BF n'a signalé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice au 31 décembre 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n° 027/2018/AG-SE/SONAPOST portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

LA POSTE-BF a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

Résolution n° 035/2018/AG-SE/SONAPOST portant nomination du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

LA POSTE-BF a procédé à l'exécution de la résolution citée.

VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative aux meilleures pratiques du traitement des découverts en s'inspirant de l'expérience de la SONABEL

En exécution de cette recommandation, LA POSTE BF a participé à des rencontres d'échanges infructueuses avec la SONABEL compte tenu de la différence entre le cas de la SONABEL et celui de LA POSTE BF en matière de traitement des découverts.

A cet effet, LA POSTE BF s'est attaché les services d'un expert-comptable qui a proposé des retraitements des suspens en virement de fonds à la clôture de l'exercice pour les passer dans les comptes de contrepartie.

Recommandation relative à la signature du contrat plan Etat/LA POSTE BF

En exécution de cette recommandation, LA POSTE BF a élaboré un projet de contrat plan qui est en cours d'adoption.

VI. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de LA POSTE BF propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution :

Résolution n°.../2019/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	1 896 559 870	F CFA
Résultat net à affecter	:	1 896 559 870	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-408 588 879	F CFA
Masse à répartir	:	1 487 970 991	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	892 782 595	F CFA
Réserve pour investissement	:	595 100 000	F CFA
Report à nouveau	:	88 396	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2019/AG-SE/LA POSTE-BF portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) de F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONDE Abdoulaye	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/MEF du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
KABRE/ZOUGRANA Yempoaka Josiane	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/MEF du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
TOE Izai	Ministère du Développement de l'Economie Numériques et des Postes	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/MEF du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
ZEBRET Aïssétou	Premier Ministère	Décret n°2015-1528/PRES-TRANS/PM/MDENP du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
KABORE Guillaume Alexandre Camille	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Décret n°2017-0603/PRES/PM/MDENP/MEF du 10/07/2017 (à titre de régularisation pour compter du 22 /10/ 2014)	4 ans 02 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
DAMIBA/BELEM Edith	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2017-521/PRES/PM/MDENPMI NEFID du 08/05/2017	1an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUATTARA Minata	Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/MEF du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
SANON Benjamin	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/MEF du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
BARRO Léo Romanos	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-1387/PRES-TRANS/PM/MDENP/MEF du 20/11/2015	3 ans 01 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 04 au 09 juin et du 03 au 08 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le Cabinet ACS a été nommé par résolution n°035/2018/AG-SE du 29 juin 2018 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de LA POSTE BF à la date du 31 décembre 2018. Il totalise un (01) an au 31 décembre 2018. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) a été créé par décret n°68-223/PRES/LP/TP du 13 septembre 1968 sous forme d'établissement public et placé sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures. Il a été transformé par décret n°94-420/PRES/MICM/MTPHU du 23 novembre 1994 en société d'Etat avec un capital social qui passe de 100 000 000 à 318 000 000 F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la réalisation d'études, de contrôles des travaux routiers et des ouvrages de génie civil et d'expertises en appui au secteur de production du bâtiment et des travaux publics ;
- la recherche et la formation dans le domaine du génie civil.

La gestion de la société est assurée par **Monsieur Daouda ZONGO** nommé par décret n°2017-0158/PRES/PM/MI du 29 mars 2017. Il totalise un (01) an neuf (09) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2018.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 L'EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	328	304	275	24
Permanent	156	156	153	0
Agent provenant de l'Etat	0	0	3	0
Occasionnels (agents temporaires)	172	148	119	24
Autres agents à préciser (agent de liaison par une société de placement)	01	01	1	0
Masse salariale	992 401 199	885 757 885	844 211 360	106 663 314
Cotisations Sociales	165 939 504	154 836 458	140 894 415	11 103 046
Dettes sociales	24 226 146	9 519 532	6 128 223	14 706 614

L'effectif total du personnel du LNBTP a augmenté de 24 agents entre 2017 et 2018 suite essentiellement au recrutement d'agents temporaires.

La masse salariale s'est accrue de 106,663 millions de F CFA entre 2017 et 2018, suite à l'indemnisation des agents retraités de la société qui l'ont assignée en justice ainsi que la prise en compte des avancements, des reclassements du personnel, du paiement des indemnités de départ à la retraite et de fin de contrat de travail.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2019	2020	2021
Départ à la retraite	02	04	00
Prévision de recrutement	10	05	06
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	29 147 952	14 573 976	17 583 879

Le LNBTP prévoit recruter dix (10) agents en 2019 pour tenir compte du renouvellement du personnel et de la nécessité de satisfaire efficacement ses missions.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Pour l'exercice 2018, deux (02) cas d'indiscipline concernant deux (02) agents ont été enregistrés.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein du LNBTP au cours de l'année 2018 nonobstant le procès intenté en justice par un groupe d'ex travailleurs admis à la retraite contre le LNBTP.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La société n'a pas de participation dans le capital social d'autres sociétés.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique, le LNBTP ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

A cet effet, il s'avère nécessaire d'inviter le Laboratoire à prendre des dispositions idoines pour élaborer et mettre en œuvre lesdits outils.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDITS INTERNES

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures. Sur dix (10) recommandations formulées, une (01) seule est en cours de mise œuvre à savoir celle relative à la protection du monopole légale avant l'ouverture effective de certains métiers qui se profilent à l'horizon.

Il sied donc d'inviter le LNBTP à diligenter la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations du service d'audit interne.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service d'audit interne du LNBTP a effectué deux (02) missions au titre de l'exercice 2018 portant sur :

- l'investigation du système managérial du LNBTP ;
- le système de facturation, le suivi de la visite de chantiers et la gestion de la caisse de la Direction Régionale de Bobo-Dioulasso (DRB).

Ces missions d'audit ont révélé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- actualiser le manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- mettre à jour la cartographie des risques ;
- formaliser les procédures de gestion de la caisse de la DRB.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

Le LNBTP n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures.

III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe est assuré par le cabinet Fiducial Expertise AK en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice 2018 du LNBTP.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

Le LNBTP n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit a tenu deux (02) missions au titre de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place une stratégie de recouvrement des créances et apurer les dettes fiscales ;
- veiller à une meilleure mise en œuvre des recommandations de l'ASCE-LC et de la Cour des Comptes ;
- relancer par lettre la tutelle technique pour la régularisation des mandats des administrateurs.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

Le LNBTP a reçu une mission de contrôle de l'ASCE-LC au cours de l'exercice 2017. Toutefois, le rapport de ladite mission a été transmis en 2018.

III.2.4.2 MISSION D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le LNBTP n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat en 2018. Toutefois, il a reçu le rapport de la mission de contrôle de l'ASCE-LC effectuée au cours de l'exercice 2017. Cette mission a relevé des irrégularités et formulé les principales recommandations suivantes :

- respecter les dispositions du statut du personnel du LNBTP relatives aux avantages accordés au personnel ;
- inviter les redevables à rembourser les impayés et à faire respecter les échéances des précomptes ;
- produire et soumettre des déclarations périodiques d'intérêt et de patrimoine.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le LNBTP dispose de deux (02) outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Toutefois, il convient d'inviter le LNBTP à prendre des dispositions idoines pour une mise en place des autres outils à savoir le contrat d'objectifs du Directeur Général, le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté l'organigramme avec fiches de description de postes, le plan de passation des marchés et la cartographie des risques, le LNBTP ne dispose d'aucun autre outil du dispositif du contrôle interne.

Il sied d'inviter la société à mettre en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le LNBTP n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au titre de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	3 163 792	2 969 616	2 640 356
Ressources stables	4 139 217	4 139 661	3 689 594
Actif immobilisé net	908 550	1 179 243	1 113 399
Actif circulant	3 503 762	3 478 378	3 127 951
Passif circulant	1 228 508	1 245 109	1 108 405
Trésorerie actif	955 414	727 149	556 649
Trésorerie passif	0	0	0
Total du bilan	5 367 725	5 384 770	4 797 999

L'analyse du tableau ci-dessus indique :

- une amélioration des capitaux propres entre 2017 et 2018 en passant 2,970 milliards à 3,164 milliards de F CFA ;
- une légère baisse des ressources stables due à la diminution des emprunts et dettes diverses ainsi que les dettes de locations-acquisitions ;
- une amélioration de la trésorerie nette de 228,265 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,56	3,51	3,31
Capacité d'endettement (ressources propre/ endettement)	1,44	1,23	2,52
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	1,51	1,81	5,74
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	34,52%	36,29%	15%

L'analyse de l'équilibre financier montre une consolidation des ratios de l'équilibre financier. En effet, les ratios de financement des emplois stables et la capacité d'endettement se sont améliorés en passant respectivement de 3,51 à 4,56 et de 1,23 à 1,44 entre 2017 et 2018.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	6,98%	11,98%	-8%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	58,94%	55,15%	55%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,44	2,23	2,22
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	3,63	3,38	3,32
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,77	0,58	0,50

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble de la performance financière du LNBTP entre 2017 et 2018. En effet, les ratios d'autonomie financière et de liquidité immédiate se sont améliorés.

Par contre le taux de rentabilité financière s'est dégradé du fait essentiellement de la baisse du résultat net de l'exercice sous revue.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	2 964 004	2 845 846	2 180 327
Valeur ajoutée	1 874 140	1 782 118	1 191 218
Charges de personnel	992 421	903 130	909 035
Excédent brut d'exploitation	881 719	878 988	282 183
Résultat d'exploitation	455 448	588 028	-136 094
Résultat financier	-72 620	-57 591	-47 600
Résultat des activités ordinaires	382 829	530 436	-183 694
Résultat hors activités ordinaires	0	26 511	26 511
Résultat net	220 687	355 772	-209 055

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation entre 2017 et 2018 suite à l'augmentation du volume d'activités de la société.

Par ailleurs, les charges de personnel ont connu une augmentation consécutive à l'indemnisation des agents retraités de la société qui l'ont assignée en justice.

Cependant, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat des activités ordinaires et le résultat net ont connu une baisse entre 2017 et 2018 suite à la baisse des reprises d'amortissements et la hausse des dotations aux amortissements, provisions et dépréciation.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	4,15%	30,52%	15,36%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	5,16%	48,92%	44,80%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	52,95%	50,68%	76,31
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	8,70%	7,00%	16,87%
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés+encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	644	920	1 077
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	259	231	288
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	29,75%	30,89%	13%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation des ratios de la performance économique du LNBTP entre 2017 et 2018.

Le ratio de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé en passant de 50,68% à 52,95% entre 2017 et 2018 du fait de l'augmentation des charges de personnel.

La durée moyenne des crédits clients du LNBTP est supérieure à celle des crédits fournisseurs entre 2017 et 2018 montrant que la société accorde plus de délais à ses clients pour le règlement des créances que ses fournisseurs ne lui en accordent pour régler ses dettes. A cet effet, le Laboratoire doit prendre des dispositions pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

D'une manière générale, la santé économique et financière du LNBTP s'est dégradée en 2018. Par ailleurs, il sied d'inviter la société à améliorer sa performance et à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre effective des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que l'exécution des recommandations issues des missions d'audits.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018 du LNBTP.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°014/2018/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

Le LNBTP a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la résolution définitive de la question des dettes fiscales constituées de la TVA sur marchés exonérés en collaboration avec les services compétents du ministère en charge des finances

En exécution de cette recommandation, le LNBTP a relevé que des démarches sont en cours. Il a noté par ailleurs des difficultés à rencontrer les premiers responsables en charge du dossier au niveau du Ministère en charge des Finances.

Recommandation relative à la régularisation des mandats des administrateurs

En exécution de cette recommandation, la société a relevé avoir envoyé des correspondances aux structures dont le mandat des représentants n'est pas à jour.

Recommandation relative à la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat

En exécution de cette recommandation, le LNBTP a mentionné qu'un comité a été mis en place pour mener une réflexion sur l'identification des outils à mettre en place.

Recommandation relative au rapprochement des dettes sociales en collaboration avec la CNSS, en vue de la correction de l'écart et de son apurement le cas échéant.

Le LNBTP n'a pas fait de point de la mise en œuvre de cette recommandation.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration du LNBTP propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n° 2019/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP).

2. AFFECTE

Le résultat net exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	220 687 257	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-395 847 925	F CFA
Report à nouveau	:	-175 160 668	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2019/AG-SE/LNBTIP portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DURÉE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KAFANDO Michel	Ministère des Infrastructures	Décret n°2013-210/PRES/PM/MIDT/MEF du 02/04/2013	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 01/04/2019 A remplacer
HEMA Siéfriba Marc	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2011-486/PRES/PM/MID du 26/07/2011 R-D n°2015-289/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 25/03/2015	7 ans 05 mois	2 ^{ème} mandat expiré le 24/03/2017 A remplacer
KYELEM T. Jean Wenceslas	Ministère des Infrastructures	Décret n°2012-650/PRES/PM/MID du 24/07/2012	6 ans 05 mois	2 ^{ème} mandat expiré le 23/07/2018 A remplacer
SOMA Abdoulaye	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2009-598/PRES/PM/MID du 06/09/2009 R-D n°2012-1028/PRES/PM/MID/MEF du 28/12/2012	9 ans 04 mois	2 ^{ème} mandat expiré depuis le 05/09/2015. A remplacer
SORI Alassoum	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-835/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 13/07/2015	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré le 12/07/2018. A régulariser
TAPSOBA Alfred Marie Joachim	Représentant du syndicat national des Entrepreneurs du BTP	Décret n°2014-416/PRES/PM/MIDT/MEF du 25/03/2014	4 ans 09 mois	1 ^{er} mandat expiré 24/03/2017. A régulariser
TRAORE Joannès René	Représentant des travailleurs	Décret N°2015-295/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 25/03/2015	3 ans 09 mois	1 ^{er} mandat expiré le 24/03/2018. A régulariser

*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 02 au 03 juillet et du 24 au 26 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il sied de relever que le premier séjour du PCA n'a pas été effectué dans les délais règlementaires.

En dépit de la recommandation de la précédente AG-SE relative à la régularisation des mandats d'administrateurs du LNBTP, aucun mandat d'administrateur n'est à jour à la clôture de l'exercice 2018. Nonobstant cette situation, le Conseil d'Administration a adopté le budget de l'exercice 2019 en décembre 2018 et a arrêté les comptes de l'exercice 2018 en avril 2019.

Il sied donc d'inviter la tutelle technique du LNBTP à prendre des mesures urgentes en vue de la régularisation de la situation des mandats du Conseil d'Administration et à rendre compte au Président par délégation de l'AG-SE dans les meilleurs délais.

IX. SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes du LNBTP est assuré par le Cabinet FIDUCIAL Expertise AK dont le mandat a été renouvelé par résolution n°028/2015/AG-SE/LNBTP du 30 juin 2015 pour compter de l'exercice 2013. Son dernier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2018.

Il sied d'inviter la société à prendre des dispositions pour le recrutement d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant conformément aux dispositions du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

LOTÉRIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) a été créée le 10 mai 1960 sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par l'ordonnance n°67-025/PRES/MFC du 10 mai 1967. Elle a été transformée par la suite en société d'Etat par le décret n° 94-415/PRES/MICM/MEFP du 21 novembre 1994, portant transformation de la Loterie Nationale Burkinabé (LONAB) en société d'Etat avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA.

Elle est spécialisée dans l'organisation des jeux de hasard. Sa mission principale est de mobiliser les ressources financières à l'organisation des jeux de hasard pour soutenir le développement économique et social du Burkina Faso. La LONAB s'inscrit dans le référentiel national de développement qu'est le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) notamment en ses axes n°2, « développer le capital humain » et n°3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi ».

L'exercice 2018 de la LONAB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Touwindé Simon TARNAGDA**, nommé par décret n°2017-0410/PRES/PM du 05 juin 2017. Il totalise un (01) an sept (07) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2018.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 L'évolution de l'effectif

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	309	316	337	-07
Permanent	224	231	239	-07
Agent provenant de l'Etat	3	3	6	00
Occasionnels (Contractuels)	82	82	92	00
*Autres agents (Journaliers)	98	98	100	00
Masse salariale	5 268 870 251	4 093 143 515	3 346 954 440	1 175 726 736
Cotisations Sociales	236 495 179	354 293 970	250 602 134	-117 798 791
Dettes sociales	409 979 846	479 345 819	406 659 578	-69 365 973

L'effectif total du personnel de la LONAB au 31 décembre 2018 est de 309 contre 316 agents en 2017, soit une baisse de sept (07) agents. Par contre, la masse salariale est en hausse de 1,176 milliard de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2019	2020	2021
Départ à la retraite	08	05	08
Prévision de recrutement	37	-	-
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	201 816 813	-	-

La LONAB prévoit recruter trente-sept (37) agents en 2019 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer l'effectif de la société. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à deux cent un millions huit cent seize mille huit cent treize (201 816 813) F CFA.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline de la LONAB a fonctionné régulièrement au cours de l'exercice 2018 en vue de statuer sur les dossiers inscrits à son ordre du jour.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein de la société durant l'exercice 2018. La mise en œuvre du nouveau statut du personnel ainsi que l'implication des partenaires sociaux dans la recherche de solutions consensuelles et adéquates ont contribué au raffermissement de la sérénité du climat social.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La LONAB a relevé avoir des participations dans le capital social de cinq (05) entreprises à savoir LYDIA LUDIC, la Banque Atlantique Burkina Faso, BAGREPOLE, SAFINE-SA et la Banque Agricole du Faso.

Il convient de noter que ces prises de participation ont été régularisées par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes de stratégie de gouvernance, la LONAB dispose d'un plan stratégique et est certifiée à la norme WLA niveau 2 relative au jeu responsable.

Par ailleurs, elle intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le secteur des jeux du hasard et est engagée dans le processus de la démarche qualité en vue de sa certification aux normes ISO 9001 version 2015 et ISO 27001 au titre de la sécurité informatique. Toutefois, il convient de relever que la LONAB ne dispose pas de contrat plan avec l'Etat.

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDITS INTERNES

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Au titre des recommandations issues des missions antérieures, le service d'audit interne a formulé treize (13) recommandations dont neuf (09) ont été totalement exécutées, trois (03) partiellement mises en œuvre et une (01) non réalisée. Les recommandations partiellement mises en œuvre sont relatives à :

- la régularisation de manquants de caisse d'un montant de 613 448 F CFA de l'exercice 2016 ;
- la régularisation de manquants de caisse d'un montant de 8 798 200 F CFA de l'exercice 2015 ;
- l'ouverture des comptes bancaires pour la direction régionale de l'Est pour recevoir les versements des clubs « hors zones ».

Quant à la recommandation non mise en œuvre, elle concerne la séparation des états de vente Espace-Course en Direct (ECD) par localité.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de la LONAB est assuré par la Direction de l'Audit Interne qui, au cours de l'exercice 2018, a effectué trois (03) missions dans le cadre des audits périodiques dans les directions régionales et agences qui ont porté sur les procédures, l'évaluation des risques et l'inventaire de fin d'année 2018.

A l'issue de ces missions, des difficultés ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- relire et mettre en application les nouvelles procédures d'exploitation des produits afin d'uniformiser les sources d'informations produites, les pratiques de gestion et les comportements dans les directions régionales et agences ;
- créer des caisses menues dépenses ouvertes deux jours dans la semaine pour enregistrer séparément les autres dépenses par quittance ;
- mettre à jour le fichier des immobilisations ;

- ouvrir le compte mobile money au nom de la LONAB pour recevoir les versements des clubs hors zone qui ne versent pas dans les banques ;
- mettre en place un dispositif de suivi des ventes Espace Course en Direct (ECD) ;
- instituer des registres de suivi des stocks ;
- utiliser les cartes de carburant avec les véhicules dont elles portent le numéro.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit externe. En effet, sur vingt-six (26) recommandations formulées, quinze (15) ont été mises en œuvre et onze (11) sont en cours d'exécution et dont les principales sont :

- la relecture du manuel de procédures afin de l'adapter au nouvel organigramme ;
- la mise à jour du fichier des immobilisations conformément aux recommandations de la 23^{ème} session de l'AG-SE ;
- la mise en place de procédures de suivi et d'encaissement des recettes des ventes du matériel réformé.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la LONAB est assuré par les cabinets AUREC AFRIQUE et WorldAudit en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sous réserve de la prise en compte des insuffisances relevées à l'issue des rapprochements des données comptables et extracomptables.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La LONAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la LONAB a effectué des missions au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration ainsi que le dossier de réclamation des agents.

A l'issue de ces missions, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- rétablir les agents dans leurs droits ;
- prendre des dispositions pour conformer les instruments de programmation notamment les tableaux au modèle du plan stratégique ;
- former le comité interne de direction aux méthodes d'élaboration des outils de pilotage ;
- instruire la direction générale d'étudier techniquement l'offre de prise de participation avant de requérir l'avis du Conseil d'Administration.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat. En effet, elle a procédé à la mise en œuvre des deux recommandations formulées par l'ASCE-LC à savoir :

- procéder à la réouverture sans délai des nouveaux clubs fermés en 2016 et ce, conformément au cahier de charges de la LONAB qui doit être applicable à tous les clubs sans discrimination ;

- libéraliser sans délais les ouvertures de nouveaux clubs PMUB et garantir le jeu de la libre concurrence entre les différents promoteurs sans discrimination.

III.2.4.2 MISSION D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La LONAB a reçu la visite de la Cour des Comptes au cours de l'exercice sous revue. Toutefois, le rapport n'est pas encore disponible.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La LONAB a élaboré et met en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La LONAB dispose des outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés ;
- la charte graphique de la LONAB ;
- le plan de passation des marchés ;
- plan de formation pluriannuel du personnel ;
- le bilan social.

Cependant, la société doit diligenter la relecture de son manuel de procédures, la finalisation de son plan de carrière du personnel et l'adoption de sa cartographie des risques par le Conseil d'Administration.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La LONAB a signalé la signature de deux (02) conventions règlementées au cours de l'exercice sous revue à savoir :

- un protocole d'accord conclu en décembre 2018 avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation portant sur la subvention du Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER) couvrant la période 2018-2022 d'un montant total de 1 250 000 000 F CFA, soit une subvention annuelle de 250 000 000 de F CFA ;
- un protocole d'accord conclu en novembre 2018 avec le Ministère de la Sécurité en soutien au Programme d'Urgence pour le Sahel pour une durée de 4 ans et d'un montant total d'un milliard (1 000 000 000) de F CFA et dont cinq cent millions (500 000 000) de F CFA ont été décaissés au titre de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, la société a relevé la signature d'une convention conclue au cours d'exercice antérieur et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018. Il s'agit d'un contrat de bail signé en 2003 avec le Ministère de la défense à travers la Direction Centrale de l'Intendance Militaire en vue de l'élargissement de son réseau de ventes.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	42 082 917	34 504 233	27 335 835
Ressources stables	44 395 485	35 659 117	27 979 551
Actif immobilisé net	30 236 572	25 528 199	16 204 163
Actif circulant	6 148 684	6 981 234	6 054 294
Passif circulant	11 563 079	10 369 706	10 184 182
Trésorerie-actif	19 573 308	13 519 390	15 905 277
Trésorerie passif	0	0	0
Total du bilan	55 958 564	46 028 823	38 163 733

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018, excepté l'actif circulant. En effet, les capitaux propres et les ressources stables sont en hausse respectivement de 7,579 milliards et de 8,736 milliards de F CFA entre 2017 et 2018 suite essentiellement au résultat bénéficiaire enregistré et aux emprunts au cours de l'exercice 2018. La trésorerie nette s'est également accrue de 6,054 milliards de F CFA.

Par contre, l'actif circulant a enregistré une baisse en passant de 6,981 milliards à 6,149 milliards de F CFA entre 2017 et 2018, due principalement à la diminution des stocks et encours ainsi que des créances « fournisseurs avances versées ».

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,39	1,35	1,73
Capacité d'endettement (Ressources propres / endettement)	3,03	2,99	42,47
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,12	0,07	0,05
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	64,93%	60,99%	61,86%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une bonne structure financière de la LONAB au cours de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est accru et est demeuré supérieur à l'unité.

Par ailleurs, le ratio d'autofinancement est passé de 60,99% à 64,93% entre 2017 et 2018 suite à l'amélioration de la capacité d'autofinancement.

IV.1.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	37,11%	38,84%	37,99%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	75,20%	74,96%	72%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	4,03	3,99	3,56
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,22	1,98	2,16
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,69	1,30	1,56

Les ratios de performance financière se sont améliorés au cours de l'exercice sous revue excepté le taux de rentabilité financière indiquant que la LONAB présente une bonne performance financière.

En effet, les ratios de solvabilité générale et de liquidité se sont améliorés et sont tous supérieurs à l'unité. Par contre, le ratio de rentabilité financière a relativement baissé au cours de l'exercice sous revue suite à l'augmentation des capitaux propres mais reste satisfaisant.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	146 369 997	130 492 499	109 882 940
Valeur ajoutée	28 651 766	25 307 752	19 917 256
Charges de personnel	5 679 328	5 100 704	3 782 824
Excédent brut d'exploitation	22 972 438	20 207 048	16 134 432
Résultat d'exploitation	21 187 397	18 070 841	14 059 716
Résultat financier	-95 210	622 674	620 576
Résultat des activités ordinaires	21 092 187	18 693 516	14 680 291
Résultat hors activités ordinaires	667 976	-3 794	67 300
Résultat net	15 618 629	13 399 907	10 385 489

Excepté le résultat financier, tous les autres soldes significatifs de gestion de la LONAB se sont améliorés au cours de l'exercice sous revue. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté respectivement de 3,344 milliards, de 2,765 milliards et de 3,117 milliards de F CFA suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 15,877 milliards de F CFA entre 2017 et 2018.

Ainsi, le résultat net a poursuivi la même tendance haussière en passant de 13,400 milliards à 15,619 milliards de F CFA entre 2017 et 2018, soit une augmentation de 16,56%.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	12,17%	18,76%	24,12%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	13,21%	27,06%	17,11%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	19,82%	20,15%	18,99%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	0,27%	0,3076%	0,0264%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	-	-	-
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	53	53	73
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	15,69%	15,49%	14,68%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la performance économique de la LONAB s'est consolidée excepté les taux de croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée entre 2017 et 2018.

Ainsi, le ratio de partage de la valeur ajoutée est passé de 20,15% en 2017 à 19,82% en 2018 dû essentiellement à l'augmentation moins que proportionnelle des charges de personnel par rapport à la valeur ajoutée au cours de l'exercice sous revue.

En somme, les performances économique et financière de la LONAB se sont consolidées en 2018. Par ailleurs, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et de veiller à la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits réalisées.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°015-2018/AG-SE/LONAB du 29 juin 2018 portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La LONAB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

Résolution n°034-2018/AG-SE/LONAB portant nomination des Commissaires aux Comptes et de leurs suppléants

La LONAB a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à mise en œuvre des recommandations de l'audit interne

En exécution de cette recommandation, la LONAB a procédé à l'élaboration d'un tableau de suivi. Par ailleurs, le point sur l'état de mise en œuvre desdites recommandations est régulièrement fait lors des missions d'audit interne et des réunions des responsables.

Recommandation relative à l'amélioration du recouvrement des loyers des bâtiments mis en location

En exécution de cette recommandation, la LONAB a confié le suivi du recouvrement à une agence immobilière de recouvrement et est en attente de l'ordre de virement pour la période d'octobre 2012 à décembre 2018. Toutefois, la société a relevé que la période d'avril à septembre 2012 qui est frappée par la déchéance quadriennale fait l'objet de discussions entre l'agence immobilière, la Radiodiffusion-Télévision du Burkina (RTB) et l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB).

Recommandation relative au traitement de la gestion du patrimoine immobilier

En exécution de cette recommandation, la LONAB a relevé qu'une rencontre avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a permis de s'accorder sur les points relatifs :

- à la restitution formelle de la villa à la LONAB. En effet, la LONAB doit prendre contact avec le directeur en charge des infrastructures de la présidence du Faso pour l'établissement d'un document de transfert ;
- la zone initialement attribuée à la LONAB étant déclarée d'utilité publique, une nouvelle zone incluse dans l'aménagement du grand Ouaga et située dans la commune de Komsilga a été identifiée et proposée à la LONAB. A cet effet, les services juridiques du ministère en charge de l'Habitat et de la LONAB s'accorderont sur les clauses de l'avenant y relatif après les accords des différents services techniques.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la LONAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°....-2019/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	15 618 628 687	F CFA
Masse à répartir	:	15 618 628 687	F CFA
Dividendes (60%)	:	9 371 177 212	F CFA
Autres réserves	:	6 247 451 475	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°....-2019/AG-SE/LONAB portant fixation de l'indemnité de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration et des honoraires des Commissaires aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent mille (200 000) F CFA net d'impôts et les honoraires des Commissaires aux Comptes à six millions (6 000 000) de F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TONDE Robert	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1534/PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat Expiré A régulariser
DIARRA Mahamadou	Premier Ministère	Décret n°2016-872/PRES/PM/MINEFID du 14/09/2016	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
COMPAORE/ YONI Brigitte M. Suzane W.	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1178/PRES/PM/MINEFID du 28/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
KABORE Ernest	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1178/PRES/PM/MINEFID du 28/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO / OUEDRAOGO Rahamata	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1536/PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat Expiré A régulariser
TOE Abraham	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	Décret n°2017-0943/PRES/PM/MINEFID du 06/10/2017	1 an 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
ZERBO Joseph	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2013-557/PRES/PM/MEF du 07/07/2013 R-D n°2017-0227/PRES/PM/MINEFID du 24/04/2017	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
BARRO/TRAORE Flore Doussou	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2015-1536/PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat Expiré A régulariser
SAVADOGO Alassane	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0516/PRES/PM/MINEFID du 25/06/2018	06 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 12 au 20 juillet 2018 et du 17 au 21 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Il convient de noter que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes de la LONAB est assuré par les cabinets AUREC-AFRIQUE et WorldAudit nommés par résolution n°034/2018/AG-SE/LONAB du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2018, ils totalisent chacun un (01) an au sein de la société.

Il convient de noter que leurs premiers mandats s'expirent après l'examen des comptes de l'exercice 2020.

LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Minoterie du Faso (MINOFA) est une société d'Etat créée par décret n°2012-1108/PRES/PM/MICA/MEF du 31 décembre 2012 à l'issue de la liquidation judiciaire de GMB et SN-GMB. Avec un capital social de 1 700 000 000 F CFA, la société dont le siège social est à Banfora dans la région des cascades, a pour objet principal :

- la construction et l'exploitation de moulins industriels ;
- la production de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits ;
- l'achat et la vente de céréales, de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits.

La gestion de la société est assurée par **Monsieur Madani H. BARRY** nommé par décret n°2018-0672/PRES/PM/MCIA du 31 juillet 2018 en remplacement de Monsieur Ignace TRAORE. Il totalise cinq (05) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2018.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018 -2017)
Effectif total	22	24	25	-2
Permanent	05	06	06	-1
Agent provenant de l'Etat	01	0	0	1
Occasionnels	16	19	19	-3
Autres agents	0	0	0	0
Masse salariale	83 517 610	77 343 222	90 690 100	6 174 388
Cotisations Sociales	0	4 664 181	11 974 484	-4 664 181
Dettes sociales	19 013 027	8 809 669	2 846 285	10 203 358

L'effectif de la MINOFA est passé de 24 à 22 agents entre 2017 et 2018. Par contre, la masse salariale et les dettes sociales sont en hausse respectivement de 6,174 millions et de 10,203 millions F CFA suite essentiellement au retraitement des charges immobilisées.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	01	00	-
Prévision de recrutement	03	05	05
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	15 000 000	25 000 000	25 000 000

Les prévisions de recrutement de 03 agents en 2019 tiennent compte du plan de recrutement inscrit au budget 2019. Toutefois, ces recrutements se feront en fonction de la santé financière de la société.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires ne sont pas encore mis en place au sein de la MINOFA.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein de la société au cours de l'exercice 2018 malgré le contexte socio-économique caractérisé par l'arrêt des activités de l'usine et des arriérés de salaires.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La MINOFA a relevé qu'elle n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La MINOFA dispose d'un plan stratégique. Par ailleurs, elle a intégré le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans sa gouvernance.

En outre, la société est engagée dans le processus d'obtention d'un certificat environnemental de même que dans le processus de la démarche qualité.

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA ne dispose pas de service d'audit interne.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La MINOFA ne dispose pas de service d'audit interne.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes. En effet, sur trois (03) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, deux (02) sont en cours de mises en œuvre et une non mise en œuvre à savoir celle relative à l'acquisition d'un outil de gestion automatisé.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la MINOFA est assuré par le cabinet CAFEC-KA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Toutefois, à l'issue de sa mission, il a formulé les recommandations suivantes :

- faire un inventaire des actifs corporels avec le service technique interne en vue de sélectionner les pièces utilisables, procéder à leur évaluation et les prendre en compte si possible dans la comptabilité ;
- mettre en place, sur la base du suivi en extra des données sur les produits résiduels, une procédure permettant au service comptable, d'évaluer en fin d'année la valeur des produits résiduels en stock dans les silos.

III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La société a fait le point des recommandations formulées du comité d'audit au titre des exercices antérieurs. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, une recommandation est mise en œuvre et les trois (03) autres en cours de mise en œuvre à savoir :

- renforcer l'équipe technique de la MINOFA à travers le recrutement du Directeur Technique, du Directeur Commercial, du contrôleur de gestion et de l'auditeur interne ;
- élaborer la cartographie des risques de la société ;
- diligenter les démarches auprès du MINEFID pour obtenir l'appui financier.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, le comité d'audit a effectué une (01) mission à l'effet d'examiner les raisons de l'arrêt de production momentané et la feuille de route pour la mise en place d'un mécanisme de financement adapté aux besoins de la société.

A l'issue de ces missions, le comité d'audit a formulé les recommandations suivantes:

- rechercher d'autres partenaires contractuels pour la fourniture en matières premières ;
- formaliser la relation contractuelle entre la MINOFA et CEREALIS ;
- réduire la vulnérabilité financière de la MINOFA ;
- diversifier les relations de partenariat entre la société et les institutions financières afin de financer l'exploitation de la MINOFA.

III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ASCE-LC a effectué une mission de contrôle au sein de la MINOFA en 2017. Toutefois, la société a relevé que le rapport de l'ASCE-LC a été déposé en 2018.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La MINOFA n'a pas reçu la visite d'une mission d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2018.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La MINOFA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

En dehors du plan de passation des marchés, la MINOFA ne dispose d'aucun autre outil du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre les mesures idoines pour la mise en place des autres outils du dispositif de contrôle interne.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La MINOFA n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	3 838 620	4 335 093	4 126 815
Ressources stables	4 228 050	4 619 621	4 240 591
Actif immobilisé net	4 091 345	4 344 596	4 955 238
Actif circulant	292 154	364 104	203 941
Passif circulant	223 741	91 027	980 195
Trésorerie actif	81 840	1 947	61 607
Trésorerie passif	13 548	0	0
Total bilan	4 465 339	4 710 647	5 220 786

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une dégradation des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018. En effet :

- les capitaux propres et les ressources stables de la MINOFA sont respectivement en baisse de 496,473 millions et de 391,571 millions de F CFA du fait de l'intégration du résultat net déficitaire de l'exercice sous revue et de l'amortissement de la subvention ;
- l'actif circulant a également connu une baisse de 71,950 millions de F CFA en 2018 du fait de l'arrêt des activités de mars à septembre 2018.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,03	1,06	0,85
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	9,86	15,24	36
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-1,58	-1,15	-0,27
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	2,35	1,67	1,68

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation de l'équilibre financier de la MINOFA entre 2017 et 2018.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	-6,91%	-8,94%	-12,82%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	85,96%	92,03%	79,04 %
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	7,12	12,54	4,77
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,58	4,02	00,27
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,34	0,02	0,06

D'une manière globale, la performance financière de la MINOFA s'est dégradée entre 2017 et 2018. En effet, la solvabilité générale, la liquidité générale et l'autonomie financière sont en baisse.

Toutefois, les ratios de solvabilité et de liquidité générale sont supérieurs à l'unité et indiquent que la société peut faire face à ses engagements à moyen et long termes.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	136 630	208 311	386 262
Valeur ajoutée	-105 061	-172 322	-247 692
Charges de personnel	105 620	101 180	115 482
Excédent brut d'exploitation	-210 681	-273 502	-363 174
Résultat d'exploitation	-232 069	-603 170	-703 573
Résultat financier	-36 790	-17 652	-51 495
Résultat des activités ordinaires	-268 858	-620 822	-755 068
Résultat hors activités ordinaires	1 311	233 067	227 926
Résultat net	-268 547	-388 796	-529 050

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des soldes significatifs de gestion entre 2017 et 2018 qui restent cependant à des niveaux peu satisfaisants.

En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ainsi que le résultat net se sont améliorés mais restent négatifs.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires est en baisse de 71,681 millions de F CFA entre 2017 et 2018 suite à l'arrêt des activités de production et de commercialisation de mars à septembre 2018.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-34,41%	-46,07%	NA
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-39,03%	-30,43%	NA
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	-100,53%	-58,72%	NA
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	26,83	18,78	-
Rotation des stocks de produits finis (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	33,49	20,90	-
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	75	167	-
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	320	190	-
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	-17,46%	-6,15%	-4,89%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-154,20%	-137,8%	-

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble de la performance économique de la MINOFA entre 2017 et 2018. Toutefois, il ressort une amélioration de la durée moyenne du crédit clients qui passe de 167 à 75 jours. Quant à la durée moyenne du crédit fournisseurs, elle est en hausse de 130 jours en 2018.

En somme, les performances économique et financière de la MINOFA se sont améliorées en 2018 mais demeurent peu satisfaisantes.

Aussi, convient-il d'inviter la MINOFA à redoubler d'efforts dans la mise en place des outils de gouvernance d'entreprise et à procéder au renforcement du personnel à travers le recrutement d'un auditeur interne.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La MINOFA a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°016/2018/AG-SE/MINOFA du 29 juin 2018 portant correction de la résolution n°015/2016/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2015

La MINOFA a procédé à la correction de la résolution n°015/2016/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2015 conformément à la résolution citée.

Résolution n°017/2018/AG-SE/MINOFA portant correction de la résolution n°019/2017/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2016

La MINOFA a procédé à la correction de la résolution n°019/2017/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2016 conformément à la résolution citée.

Résolution n°018/2018/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La MINOFA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

La MINOFA n'a pas fait l'objet de recommandation individuelle.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la MINOFA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°...../2019/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par la Minoterie du Faso (MINOFA).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	268 546 755	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-94 381 576	F CFA
Report à nouveau	:	-362 928 331	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°....2019/AG-SE/MINOFA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle

du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille (4 484 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*NABOLLE Charles Eugène	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret N° 2013-342/PRES/PM/MICA/MEF du 15/04/2013 R-D n°2016-866/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 14/09/2016	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 14/04/2019 A remplacer
TAPSOBA W. A. Abraham	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n° 2015-666/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 22/05/2015 Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 16/12/2018	3 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
DIALLO Aïssata	Premier Ministère	Décret n° 2017-0947/PRES/PM/MCIA du 06/10/2017	1 an 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
TIENDREBEOGO Julienne	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n° 2015-1079/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 01/10/2015	3 ans 03 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
SAWADOGO W. Roland	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n° 2013-277/PRES/PM/MICA du 15/04/2013 R-D n°2016-867/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 14/09/2016	5 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat expire le 14/04/2019 A remplacer
TRAORE Dasmané	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n° 2013-277/PRES/PM/MICA du 15/04/2013 R-D n°2016-867/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 14/09/2016	5 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat expire le 14/04/2019 A remplacer
ZONGO Somtigméda Lambert	Ministère de l'économie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-869/PRES/PM/MCIA du 14/09/2016	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
HEMA Aboubakar	Commune de Banfora	Décret n°2017-0178/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 05/04/2017	1 an 09 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué un (01) seul séjour au sein de la société du 16 au 22 décembre 2018 en raison de l'arrêt des activités de la MINOFA durant sept (07) mois. Ledit séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2018

Le cabinet CAFEC-KA a été nommé par résolution n°33/2015/AG-SE/MINOFA du 30 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de la MINOFA. A la date du 31 décembre 2018, il totalise trois (03) ans au sein de la société. Il convient de noter que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a été créé sous la forme d'un Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et transformé en société d'Etat par décret n°94-391/PRES/MCIM/EAU du 2 novembre 1994 avec un capital social de 3 080 000 000 F CFA.

L'ONEA a pour objet :

- la création et l'exploitation d'infrastructures de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain ;
- la création, la promotion et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectif, individuel ou autonome pour l'évacuation des eaux usées et excréta en milieu urbain et semi-urbain.

L'exercice 2018 de l'ONEA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Gandaogo Frédéric François KABORE**, nommé par décret n°2018-0395/PRES/PM/MEA du 09 mai 2018. Il totalise huit (08) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	1 280	1 137	1 099	143
Permanent	902	932	956	-30
Agent provenant de l'Etat	02	01	01	01
Occasionnels	376	204	142	172
Autres agents à préciser (Journalier)	-	-	-	-
Masse salariale	10 487 775 981	9 322 728 378	9 253 737 590	1 165 047 603
Cotisations Sociales	1 892 845 533	1 779 641 251	1 103 155 513	113 204 282
Dettes sociales	1 198 307 192	1 198 366 745	1 303 977 052	-59 553

L'effectif total du personnel de l'ONEA a connu une hausse de 143 agents entre 2017 et 2018 suite au recours plus important au personnel occasionnel. Cependant, l'effectif du personnel permanent a connu une baisse de 30 agents consécutive essentiellement aux départs à la retraite et aux mises en disponibilité de certains agents.

La masse salariale a augmenté de 1,165 milliard de F CFA entre 2017 et 2018 suite à l'augmentation des salaires, au paiement des heures supplémentaires et aux avancements annuels.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	14	25	26
Prévision de recrutement	100	58	68
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	482 903 630	301 878 049	359 909 950

L'ONEA prévoit recruter cent (100) agents au titre de l'exercice 2019, pour tenir compte de la croissance de l'activité.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

L'ONEA a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société courant 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'ONEA a connu un climat social relativement serein au cours de l'exercice 2018. Ce résultat est à mettre à l'actif des partenaires sociaux et de la direction générale qui ont privilégié le dialogue social pour le règlement des différends.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

L'ONEA n'a pas de participation dans le capital social d'autres entreprises.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'ONEA dispose de tous les outils de stratégie de gouvernance. En effet, l'Office dispose d'un contrat-plan couvrant la période 2016-2018 et d'un plan stratégique 2016-2020.

Par ailleurs, il est engagé dans la démarche qualité et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités et est certifié à la norme ISO 9001 version 2015.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1. AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, sur vingt-quatre (24) recommandations formulées, vingt-une (21) ont été mises en œuvre et trois (03) sont en cours d'exécution à savoir :

- utiliser les données de l'inventaire physique des immobilisations pour justifier le contenu de chacun des éléments du patrimoine à savoir les immobilisations corporelles, conformément à l'article 17 de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises ;
- relire chacune des procédures de gestion clientèle en y incluant toutes les tâches liées à chaque activité en précisant les intervenants, les délais de

réalisation, les supports utilisés ou à produire ainsi que les niveaux de validation des supérieurs hiérarchiques ;

- archiver à part les dossiers d'abonnés relatifs aux bornes fontaines pour permettre un meilleur suivi et une mise à jour régulière des dossiers.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de l'ONEA est assuré par la direction de l'audit interne qui a effectué des missions d'audit à l'effet d'examiner les procédures de passation des marchés et les procédures comptable et financière.

A l'issue de ces missions des insuffisances ont été relevées et des recommandations formulées. En effet, sur vingt-neuf (29) recommandations formulées, vingt-six (26) ont été entièrement mise en œuvre et trois (03) en cours de mise en œuvre à savoir :

- respecter les dates de lancement prévues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- relire le manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- respecter les dispositions réglementaires en matière de passation des marchés publics et des délégations de services publics.

III.2.2. AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures d'audits externes. Sur vingt-six (26) recommandations formulées, vingt-deux (22) ont été totalement mises en œuvre, deux (02) en cours de mise en œuvre et deux (02) non mises en œuvre à savoir :

- renforcer l'équipe en nombre et en compétence avec l'affectation notamment d'agents cadres ayant accumulé plusieurs années d'expériences professionnelles ou le recrutement d'auditeurs métiers ;
- prendre en compte la recommandation de l'auditeur technique concernant l'élaboration du rapport annuel de la Direction des Ressources Humaines

(DRH) au même titre que les rapports des autres directions pour permettre l'audit du rapport d'exécution du contrat plan.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de l'ONEA est assuré par le cabinet ACS en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sous réserve de la décomptabilisation de l'immobilisation du barrage de ZIGA d'un montant 22 560 452 395 F CFA.

III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de l'ONEA a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les risques financiers et le dispositif de contrôle interne, le reporting financier faisant ressortir le niveau des soldes significatifs de gestion au 30 septembre 2018.

A l'issue de ces missions, les principales recommandations sont les suivantes :

- rentrer en contact avec les agents débiteurs pour procéder à la retenue des montants dus ;
- intégrer les nouveaux prêts dans le système de paie afin que la retenue se fasse automatiquement ;
- proposer une lettre définissant les modalités des dons : montants par dons, le statut ou la nature des bénéficiaires, la nature de l'activité du bénéficiaire, etc.

III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ONEA n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

III.2.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'ONEA n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2018.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

L'ONEA dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Hormis le code d'éthique et de déontologie des employés et le bilan social, l'ONEA a mis en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, il sied d'inviter la société à mettre en place le code d'éthique et de déontologie ainsi que le bilan social dans les meilleurs délais.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'ONEA n'a pas fait cas d'une convention réglementée au titre de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	268 227 436	255 407 290	226 252 679
Ressources stables	377 757 896	360 697 159	336 820 340
Actif immobilisé net	344 734 905	328 847 329	315 200 563
Actif circulant	40 401 748	42 246 826	36 215 350
Passif circulant	31 227 557	25 043 745	26 845 363
Trésorerie actif	24 073 363	14 878 983	12 399 362
Trésorerie passif	224 563	232 234	149 573
Total du bilan	409 210 016	385 973 138	363 815 275

Excepté l'actif circulant et la trésorerie passif, les autres grandes masses du bilan de l'ONEA se sont améliorées entre 2017 et 2018. En effet :

- les ressources stables sont en hausse de 17,061 milliards de F CFA suite à l'incorporation du résultat bénéficiaire et les subventions d'investissement ;
- l'actif immobilisé est en hausse de 15,888 milliards de F CFA par rapport à l'exercice 2017. Cette hausse s'explique par la réalisation des investissements supplémentaires de production et de distribution dans le cadre du projet ZIGA II.

Par ailleurs, l'actif circulant est en baisse de 1,845 milliard de F CFA contre une hausse du passif circulant de 6,184 milliards de F CFA.

Ainsi, il se dégage une trésorerie nette de 23,849 milliards de F CFA qui permet à l'ONEA de faire face à ses engagements à court terme.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,10	1,10	1,07
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	2,45	2,43	2,48
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	7,44	7,86	8,23
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	53,30%	53,02%	50%

L'analyse du tableau ci-dessus indique un équilibre financier satisfaisant de l'ONEA. En effet, le ratio de financement des emplois stables est constant et reste supérieur à l'unité en 2018. Ce qui traduit que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

Le ratio de capacité d'endettement s'est légèrement amélioré suite à l'augmentation des ressources stables.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	1,57%	1,47%	1,30%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	65,55%	66,17%	66%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,90	2,94	2,94
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,05	2,16	1,80
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,77	0,56	0,46

L'analyse du tableau ci-dessus indique que la performance financière de l'ONEA s'est consolidée en 2018. En effet, le taux de rentabilité financière et la liquidité immédiate sont passés respectivement de 1,47% à 1,57% et de 0,56 à 0,77 entre 2017 et 2018.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	44 717 922	39 994 940	37 767 074
Valeur ajoutée	27 606 837	25 175 011	23 341 777
Charges de personnel	10 491 534	9 322 728	9 253 738
Excédent brut d'exploitation	17 115 303	15 852 283	14 088 040
Résultat d'exploitation	9 442 414	8 652 679	2 681 650
Résultat financier	-785 729	-1 235 348	-1 141 151
Résultat des activités ordinaires	8 656 684	7 417 331	1 540 499
Résultat hors activités ordinaires	-2 832 804	-2 595 840	2 659 921
Résultat net	4 208 292	3 552 615	2 939 009

Le tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion de la société entre 2017 et 2018 excepté le résultat hors activités ordinaires (RHAO). En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires sont en augmentation suite à l'accroissement du volume d'activités de la société.

Ainsi, le résultat net est passé de 3,553 milliards à 4,208 milliards de F CFA, soit une hausse de 18,46% entre 2017 et 2018.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	11,81%	5,90%	2,27%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	9,66%	7,43%	0%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	38,00%	37,18%	39,64%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	74	77	68
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	175	182	193
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	121	89	89
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	6,11%	8,12%	8,51%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	38,27%	39,64%	37%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation du taux de partage de la valeur ajoutée entre 2017 et 2018 suite à l'accroissement des charges de personnel.

La durée moyenne des crédits clients de l'ONEA est supérieure à celle des crédits fournisseurs sur toute la période de référence montrant que la société accorde plus de délais à ses clients pour le règlement des créances que ses fournisseurs ne lui en accordent pour régler ses dettes. A cet effet, la société doit prendre des dispositions pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

D'une manière générale, les performances économique et financière de l'ONEA se sont consolidées en 2018. Toutefois, il convient d'inviter l'Office à une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement et à poursuivre la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat notamment le code d'éthique et de déontologie des employés et le bilan social.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ONEA n'a pas signalé la survenue d'un évènement important après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

V.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°019-2018/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

L'ONEA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

Résolution n°037-2018/AG-SE/ONEA portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ONEA a procédé à la mise en œuvre de ladite résolution.

V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la prise de dispositions pour mettre en œuvre un plan de distribution de l'eau en période chaude

En exécution de cette recommandation, l'ONEA a procédé à la distribution de l'eau potable dans les zones concernées pendant la période chaude.

Recommandation relative au respect des dispositions du contrat plan avec l'Etat afin d'assurer un service public de qualité au service des populations.

L'ONEA a pris des dispositions pour la mise en œuvre de la recommandation citée.

VI. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'ONEA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n°.../2019/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

2. AFFECTE

Et ce, conformément à la *résolution n°020/2017/AG-SE/ONEA du 30 juin 2017, portant dispense de paiement de dividendes sur la période 2016-2018*

Le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	4 208 291 584 F CFA
Réserves pour investissements	:	4 208 291 584 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2019/AG-SE/ONEA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à neuf millions neuf-cent soixante-onze mille (9 971 000) F CFA TTC.

Résolution n°...../2019/AG-SE/ONEA portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT
DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KAFANDO Ambroise	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2017-0243/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/04/2017	1an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
YE Dofihouyan	Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Décret n°2017-0243/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/04/2017	1an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
SEREME Abdoulaye	Premier Ministère	Décret n°2017-0243/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/04/2017	1an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
SOME/COMPAORE Diane Pauline	Ministère de la Santé	Décret n°2012-974/PRES/PM/MAH du 13/12/2012 R-D n°2016-088/PRES/PM/MEA/MINEFID du 10/03/2016	6 ans	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
BARRY Idrissa	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2014-408 et 409/PRES/PM/MEAHA/MEF du 19/05/2014 R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
DIPAMA Issaka	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2017-0777/PRES/PM/MEA/MINEFID du 18/08/2017	1an 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO/KOULIBALY Watta	Ministère de l'Environnement de l'Economie verte et du changement Climatique	Décret n°2014-408 et 409/PRES/PM/MEAHA/MEF/ du 19/05/2014 R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KABORE Salifou	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2014-409/PRES/PM/MEAHA/MEF/ du 19/05/2014 R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Ernest Abdoulaye	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-942/PRES-TRANS/PM/MARHASA/MEF du 31/07/2015 R-D n°2018-0907/PRES/PM/MEA/MINEFID du 11/10/2018	3 ans 05 mois	2 ^{ème} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 11 au 15 juin et du 17 au 21 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le Commissariat aux Comptes de l'ONEA est assuré par le cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) nommé par résolution n°037/2018/AG-SE/ONEA du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2018, il totalise un (01) an au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT) a été créée par décret n°2013-573/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 09 juillet 2013 sous forme de société d'Etat. Le capital de la société est fixé à 100 000 000 de F CFA et ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-631/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 23 juillet 2013.

La société a pour objet directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations et de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes, d'assurer la diffusion des programmes radiophoniques à travers la gestion des émetteurs de radiodiffusion sonores et télévisuels installés sur le territoire national.

A ce titre, elle a pour missions principales de:

- établir, gérer, exploiter et maintenir les équipements et installations techniques des centres d'émission ;
- créer, exploiter, entretenir et procéder à l'extension des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisuels ;
- contrôler et protéger la qualité de la réception des émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- conduire des études et des recherches portant sur le matériel et les techniques de radiodiffusion et de télédiffusion ainsi que la participation à la mise au point des normes y afférentes.

La gestion de la SBT au titre de l'exercice 2018 est assurée par **Madame Kadidia Sountongnoma SAVADOGO/SAWADOGO** en qualité de Directrice Générale, nommée par décret n°2014-432/PRES/PM/MC du 21 mai 2014. Elle totalise quatre (04) ans sept (07) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II. GOUVERNANCE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	66	64	25	02
Permanent	65	63	24	02
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	-
Occasionnels	-	-	-	-
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	330 507 834	293 569 662	154 129 190	36 938 172
Cotisations Sociales	39 091 848	32 697 100	16 048 736	6 394 748
Dettes sociales	52 011	28 163 635	16 315 916	-28 111 624

L'effectif total de la SBT est passé de 64 à 66 agents entre 2017 et 2018 entraînant une augmentation de la masse salariale de 36,938 millions de F CFA. Par contre les dettes sociales sont en baisse de 28,112 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	00	00	01
Prévision de recrutement	00	ND	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	ND	ND	ND

La SBT ne prévoit pas de recrutement en 2019.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun événement nécessitant une session du conseil de discipline ne s'est produit au cours de l'année 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est serein et favorable au travail grâce aux différents échanges et concertations permanents entre le personnel et la direction générale. Le personnel est résolument engagé aux côtés de la Directrice Générale pour l'atteinte des objectifs assignés à la SBT.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SBT n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SBT ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a engagé le processus d'élaboration d'un plan stratégique de développement.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDITS INTERNES

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SBT n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service de l'Audit interne de la SBT a effectué deux (02) missions d'audit à l'effet d'examiner la gestion des marchés. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et des recommandations ont été formulées pour une meilleure gestion. Il s'agit de :

- renforcer le mécanisme d'évaluation des offres en vue d'obtenir des biens et services aux meilleures qualités/prix ;
- inviter les fournisseurs à exécuter les contrats dans les délais requis et appliquer les pénalités de retard conformément à la réglementation en vigueur.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SBT n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures.

III.2.2.2 MISSIONS D'AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la SBT est assuré par le cabinet SOGECA International en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserves les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES.

La SBT n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration de la session budgétaire, exercice 2019 et celui relatif à la session d'arrêt des comptes de l'exercice 2017.

Au terme de ces missions les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- recruter un contrôleur de gestion ;
- produire un document de plaidoyer en vue de mobiliser la subvention d'investissement ;
- revoir le plan de passation des marchés 2019 en vue de prendre en compte les régulations budgétaires.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SBT n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

III.2.3.2 MISSIONS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La SBT n'a pas fait l'objet de visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice sous revue.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La SBT a élaboré et mis en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel qui est en cours d'élaboration, la SBT dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne notamment, le manuel de procédures à jour, le plan de passation des marchés, l'organigramme avec fiches de description de postes, le code d'éthique et de déontologie des

employés, la cartographie des risques, le bilan social et le plan de formation pluriannuel du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SBT n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	5 726 394	9 458 696	9 862 603
Ressources stables	28 247 230	28 145 218	20 539 139
Actif immobilisé net	23 200 209	19 631 496	11 602 936
Actif circulant	461 340	2 764 953	135 023
Passif circulant	132 441	1 012 494	362 545
Trésorerie actif	4 718 122	6 761 264	9 163 724
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	28 379 671	29 157 712	20 901 684

L'analyse des grandes masses du bilan indique :

- une hausse des ressources stables de 102,012 millions de F CFA en 2018 suite à l'accroissement des dettes financières ;
- une hausse des emplois stables de 3,569 milliards de F CFA en 2018 consécutive à l'acquisition du matériel, mobilier et actifs biologique ;
- une forte baisse de l'actif circulant de 2,304 milliards de F CFA due au règlement des créances clients.

La trésorerie nette est en baisse de 2,043 milliards de F CFA en 2018.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,22	1,43	1,77
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,25	0,51	0,92
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	NA	NA	-
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	2,28	-	-

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration de l'équilibre financier de la SBT. En effet, le ratio de financement des emplois stables est passé de 1,43 à 1,22 entre 2017 et 2018 mais reste supérieur à l'unité. Ce qui montre que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

La capacité d'endettement est également en diminution suite à l'augmentation des emprunts.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	-7,67%	-3,25%	-1,17%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,20	0,32	0,47
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,25	1,48	1,89
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	39,11	9,41	0,37
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	35,62	6,68	25,27

D'une manière globale, la performance financière de la société s'est dégradée entre 2017 et 2018. En effet, les ratios d'autonomie financière et de solvabilité générale sont passés respectivement de 0,32 à 0,20 et de 1,48 à 1,25 suite à l'accroissement du déficit enregistré au cours de l'exercice 2018.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

VI.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	3 066	1 790	1 240
Valeur ajoutée	652 380	416 907	-420 433
Charges de personnel	649 306	293 570	154 129
Excédent brut d'exploitation	3 074	123 337	-574 563
Résultat d'exploitation	-580 385	-306 033	-225 359
Résultat financier	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	-580 385	-306 033	-225 359
Résultat hors activités ordinaires	143 799	0	110 499
Résultat net	-438 987	-307 033	-115 860

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2017 et 2018. En effet, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation, le résultat des activités ordinaires et le résultat net sont en baisse respectivement de 120,263 millions, de 274,352 millions, de 274,352 millions et de 131,954 millions de F CFA suite à l'augmentation des charges de personnel en 2018.

Par contre, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée se sont améliorés en passant respectivement de 1,790 millions à 3,066 millions et de 416,907 millions à 652,380 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	71,29%	44,35%	217,95%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	56,48%	NA	-
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	99,53%	NA	-
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	NA	NA	-
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	NA	NA	-
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	100,26%	NA	-

L'analyse du tableau ci-dessus n'est pas pertinente compte tenu du fait que la société n'a pas encore commencé la commercialisation de ses produits.

En somme, il sied d'inviter la société à diligenter son opérationnalisation et à prendre des mesures nécessaires pour la mise en place effective des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Par ailleurs, il convient d'exhorter la SBT à faire le point de la mise en œuvre des recommandations des organes de gouvernance et de respecter le canevas de présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG-SE.

V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution N° 020/2018/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La SBT a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'étude complémentaire sur la fixation du tarif des éditeurs

En exécution de cette recommandation, la SBT a fait une analyse approfondie de son modèle économique intégrant la projection des recettes des éditeurs de services pour les cinq (05) prochaines années et l'opportunité de la mise en place d'autres multiplex. Aussi, une étude complémentaire a été réalisée et le rapport de ladite étude est disponible.

Recommandation relative à la finalisation des travaux de tarification des éditeurs en collaboration avec le comité de pilotage de la TNT

En exécution de cette recommandation, la SBT a participé à deux (02) sessions du comité de pilotage de la transition de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique pour la validation des coûts. Toutefois, les coûts n'ont pas été validés et de nouvelles orientations ont été données à la SBT en vue de finaliser l'étude de la tarification.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SBT propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°.....-2019/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT).

2. AFFECTE

Le résultat net exercice 2018 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	438 986 550	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-819 175 394	F CFA
Report à nouveau	:	-1 258 161 944	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°...-2019/AG-SE/SBT portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des membres du Conseil d'Administration à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité

forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions cinq cent mille (4 500 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KABORE Boukaré	Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 31/12/2018	-	1 ^{er} mandat en cours
SOURA Moussa	Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement	Décret N°2018-0183/PRES/PM/MCRCNT/MINEFID du 12/03/2018	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
DIPAMA W. Jean Baptiste	Premier Ministère	Décret N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Boureima	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KAGONE Abdoulaye	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 12/03/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SIGUE Boureima	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret N°2018-0183/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 12/03/2018	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
BERE Kayaba Aristide	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRP/MEF du 12/03/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
SANOU Dié	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	Décret N°2018-0183/PRES/PM/MCRP/MEF du 12/03/2018	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Serge W	Représentant des travailleurs	Décret n°2016-613/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 13/07/2016	2 ans 06 mois	1 ^{er} mandat en cours

* Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 16 au 20 juillet 2018 et du 03 au 10 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le cabinet SOGECA International a été nommé par résolution N°026/2016/AGSE/SBT du 24 juin 2016 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de la SBT et son mandat a été renouvelé par résolution N°031/2018/AG-SE/SBT du 29 juin 2018, pour une dernière période de trois (03) ans à compter de l'exercice 2018. Il totalise à la date du 31 décembre 2018 quatre (04) ans au sein de la société. Son dernier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) a été créée par décret n°2012-284/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 30 avril 2012 en société d'Etat avec un capital social de 910 790 000 F CFA suite à la transformation du projet Phosphate du Burkina. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2012-642/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 24 Juillet 2012.

Elle a pour missions principales :

- l'extraction et le broyage de phosphates bruts des gisements des villages de Kodjari, d'Alou-Djouana, d'Arly et de toutes autres localités du Burkina Faso, en vue de leur utilisation dans l'agriculture en combinaison avec la fumure organique ;
- la formulation à partir des phosphates bruts, d'engrais contenant l'azote et le potassium (NPK et Urée) pour contribuer à la réduction de la facture d'engrais du Burkina Faso.

La gestion de la SEPB est assurée par **Monsieur Brahima SORGHO**, nommé par décret n°2018-0719/PRES/PM/MAAH du 07 août 2018 en remplacement de monsieur Ousseiny KAGONE. Il totalise cinq (05) mois à la date du 31 décembre 2018 au sein de la société.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	55	55	55	0
Permanent	16	16	16	0
Agent provenant de l'Etat	-	-	-	-
Occasionnels	39	39	39	0
Autres agents à préciser	-	-	-	-
Masse salariale	80 464 729	70 834 959	84 495 641	9 629 770
Cotisations Sociales	9 479 474	8 245 655	7 157 772	1 233 819
Dettes sociales	-	-	-	-

L'effectif du personnel de la SEPB, composé de seize (16) agents permanents et de trente-neuf (39) occasionnels, est resté constant entre 2017 et 2018.

La masse salariale a connu une augmentation de 9,630 millions de F CFA entre 2017 et 2018 suite au paiement des salaires de trois (03) nouveaux agents et au reversement du personnel intérimaire.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	00	01	01
Prévision de recrutement	07	02	02
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	17 500 000	5 000 000	5 000 000

La SEPB prévoit recruter sept (07) agents en 2019 pour faire face aux besoins de la société en vue d'un fonctionnement optimal.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SEPB ne dispose toujours pas d'un conseil de discipline. Il convient d'inviter la société à mettre en place les organes paritaires notamment le conseil de discipline.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2018 au sein de la société.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SEPB n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III.GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes de stratégie de gouvernance, la SEPB a élaboré et adopté son plan stratégique de développement et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités.

Il sied d'inviter la société à signer un contrat-plan avec l'Etat et à s'engager dans la démarche qualité en vue de sa certification.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDITS INTERNES

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB ne dispose toujours pas de service d'audit interne.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service d'audit interne de la société n'est toujours pas fonctionnel nonobstant son inscription dans l'organigramme de la société.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, une (01) est mise en œuvre, trois (03) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- recruter deux (02) comptables pour renforcer le service de la comptabilité ;
- mettre en place un manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- renforcer les capacités du personnel pour la gestion des immobilisations et des stocks.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la SEPB est assuré par le cabinet AUREC-Afrique-BF en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sous réserve de l'application des retenues à la source sur les prestations reçues des tiers.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur douze (12) recommandations formulées, onze (11) ont été mises en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative au recrutement d'un responsable commercial pour la société.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la SEPB a effectué trois (03) missions au cours de l'exercice 2018 à l'effet de s'assurer de la bonne tenue des informations financières et comptables ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

A l'issue de ces missions, il a relevé quelques insuffisances auxquelles les recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer un plan d'audit annuel et la cartographie des risques ;
- diversifier les partenariats, créer des cadres d'échanges avec des partenaires comme la confédération paysanne du Faso pour la recherche de nouveaux débouchés ;
- œuvrer à rendre l'activité de la société plus rentable et pouvoir s'autofinancer.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures des missions d'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui révèle une exécution de l'ensemble des recommandations formulées.

III.2.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, la société n'a pas fait l'objet d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SEPB dispose tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La société a élaboré quatre (04) outils du dispositif de contrôle interne et quatre (04) non encore élaborés à savoir le manuel de procédures, la cartographie des risques, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SEPB a signalé qu'elle n'a pas signé de convention règlementée au cours de l'exercice sous revue.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	803 739	980 855	514 813
Ressources stables	815 792	980 855	514 813
Actif immobilisé net	456 359	334 604	282 285
Actif circulant	297 648	345 357	232 310
Passif circulant	6 385	0	82 425
Trésorerie actif	68 170	300 894	82 642
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	822 177	980 855	597 238

Le tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018. En effet, les ressources stables, ont connu une baisse due au résultat net déficitaire enregistré au cours de l'année 2018.

L'actif circulant a connu une baisse en passant de 345,357 millions en 2017 à 297,647 millions de F CFA en 2018 due essentiellement à la baisse des stocks de matières premières et fournitures liées.

Cependant, l'actif immobilisé est passé de 334,604 millions en 2017 à 456,359 millions de F CFA en 2018, soit une hausse de 36% suite aux nouvelles acquisitions de matériel de transport, de mobiliers et d'actifs biologiques.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,79	2,93	1,82
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	NA	0,78	0,14

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les ressources stables couvrent les emplois stables entre 2017 et 2018.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	-34,51%	21,66%	-11%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	97,76%	100%	100%
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	44,59	-	7,24
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	57,29	-	2,82
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	10,68	-	1,00

Le tableau de l'analyse de la performance financière montre que la société a enregistré un taux de rentabilité financière négatif en 2018 contrairement à celui de 2017 suite au résultat net déficitaire enregistré.

L'autonomie financière ainsi que les ratios de solvabilité générale et de liquidité sont très élevés du fait du non recours au financement bancaire pour l'exploitation optimale de la société.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	Exercices		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	131 813	237 465	108 293
Valeur ajoutée	-164 494	322 677	97 825
Charges de personnel	80 099	70 835	84 496
Excédent brut d'exploitation	-244 593	251 843	13 329
Résultat d'exploitation	-277 348	212 442	57 160
Résultat financier	-	-	-
Résultat des activités ordinaires	-277 348	212 442	57 160
Résultat hors activités ordinaires	-	-	-
Résultat net	-277 348	212 442	57 160

D'une manière générale, les soldes significatifs de gestion de la SEPB se sont détériorés en 2018 contrairement à l'exercice 2017. En effet, le chiffre d'affaires a baissé de 105,652 millions de F CFA consécutive à la baisse du volume d'activités.

Ainsi, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires sont tous négatifs au cours de l'exercice sous revue.

Il en de même du résultat net qui est déficitaire de 277,348 millions de F CFA en 2018 contre un résultat bénéficiaire de 212,442 millions de F CFA en 2017.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	-44,53%	119%	601%
Taux de croissance de la valeur ajoutée ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	-150,98%	230%	184%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	NA	21,95%	86%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	0,01	0,01	0,01
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	761	322	-
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	16	0,00	2
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-185,56%	-333%	4%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les ratios d'activités de la SEPB se sont tous détériorés entre 2017 et 2018 suite à la diminution du volume d'activités.

Par ailleurs, les durées moyennes des crédits clients et fournisseurs sont respectivement de 761 et de 16 jours en 2018 montrant que la société accorde plus de délais à ses clients que ses fournisseurs ne lui en accordent. Par conséquent, la SEPB doit prendre des dispositions pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

En conclusion, les performances économique et financière de la SEPB au cours de l'exercice sous revue se sont détériorés. Cette situation est due essentiellement à la baisse du volume d'activités. En outre, il convient d'inviter la société à procéder à la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat non encore mis en place.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement majeur n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018 au sein de la société.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n° 021/2018/AG-SE/SEPBB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017.

La SEPBB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative au remplacement du Directeur Général de la société admis à faire valoir ses droits à la retraite

En exécution de cette recommandation, un nouveau Directeur Général a été nommé par décret n°2018-0719/PRES/PM/MAAH du 07 août 2018 à la tête de la société en remplacement de Monsieur Ousseiny KAGONE.

Recommandation relative à la mise en œuvre diligente des recommandations de l'ASCE-LC dont celle relative à la mise en place d'une comptabilité matière

En exécution de cette recommandation, la SEPBB a pris des dispositions à travers :

- une fiche de suivi des quantités de roches brutes découvertes et transportées à l'usine est mise en place et remplie quotidiennement ;
- une fiche de production du Burkina Phosphate est créée et retrace les quantités produites, stockées, sorties et les disponibilités ;
- une fiche de suivi du carburant utilisé est mise en place et retrace les quantités achetées, utilisées et disponibles au jour le jour.

VII.PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SEPB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

Résolution n°...../2019/AG-SE/SEPB portant correction du report à nouveau de l'exercice 2017 de la SEPB

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes ;

APPROUVE

La correction du report à nouveau de l'exercice 2017 de la SEPB tel que suit :

Report à nouveau de l'exercice 2017	:	-183 535 235 F CFA
Correction du report à nouveau	:	-30 039 444 F CFA
Report à nouveau	:	-213 574 679 F CFA

Résolution n°...../2019/AG-SE/SEPB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	277 348 212 F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-213 574 679 F CFA
Report à nouveau	:	-490 922 891 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° 2019/AG-SE/SEPB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions trois cent soixante mille (2 360 000) F CFA TTC.

Résolution n°...-2019/AG-SE/SEPB portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet Audit Révision Comptable Afrique (AUREC-Afrique) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet Fiduciaire Africaine d'Expertise Comptable et d'Organisation (FIDAF), en qualité Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2019.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SEGDA Zakarie	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricole	Décret N° 2017-0598 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 10/07/2017	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Halidou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer
OUEDRAOGO Désiré	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et des changements climatiques	Décret n° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer
SOME Ansanékoun Désiré	Ministère des Ressources Animales et halieutiques	Décret N° 2013-234/PRES/PM/MASA/MEF/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer
SAMBARE Abdoulaye	Ministère des Mines et des Carrières	Décret N° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	05 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer
BADOLO Boubié Séraphin	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret N° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	05 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer
OUATTARA Badiori	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation	Décret N° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	05 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
KERE Adama Jules Isidore	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret N° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	05 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer
KABORE Lamoussa Sandrine	Représentant des travailleurs	Décret N° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013 R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	05 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat expire le 07 avril 2019 A remplacer

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société du 02 au 05 octobre et du 03 au 06 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

A cet effet, il convient de noter que le premier séjour du PCA n'a pas été effectué dans les délais règlementaires.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°2014-021/AG-SE/SEPBB du 27 juin 2014 pour compter de l'exercice 2013 en qualité de Commissaire aux Comptes. Il totalise six (06) ans au sein de la société au 31 décembre 2018.

Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2018. A cet effet, la SEPBB soumet à l'AG-SE un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant.

SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) a été créée sous forme de société d'Etat par décret n°2013-1217/PRES/MICA/MEF/MS du 30 décembre 2013 avec un capital social de 500 000 000 de F CFA suite à la transformation de l'Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (AGEMAB). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-1238/PRES/MICA/MEF/MS du 31 décembre 2013.

Elle a pour missions essentielles :

- d'acquérir les équipements et matériels médico-techniques ;
- d'assurer la maintenance des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer à la gestion et à l'homogénéisation du parc des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer au développement, à la modernisation et à la pérennisation des plateaux techniques.

La gestion de la SOGEMAB est assurée par **Monsieur Daouda TRAORE**, nommé par décret n°2014-245/PRES/PM/MS du 07 avril 2014. Il totalise quatre (04) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	52	48	45	04
Permanent	39	41	39	-02
Agent provenant de l'Etat	07	04	.04	03
Occasionnels	-	-	04	-
Autres agents	06	03	02	03
Masse salariale	443 520 367	400 959 567	386 042 310	42 560 800
Cotisations Sociales	39 804 886	39 122 339	34 714 398	682 547
Dettes sociales	46 281 511	64 710 399	60 595 450	10 571 112

L'analyse du tableau ci-dessus montre une augmentation de la masse salariale de 42,561 millions de F CFA en 2018 par rapport à l'exercice 2017 consécutive aux avancements statutaires, aux paiements des primes.

II.2.PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	01	01	00
Prévision de recrutement	00	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	00	00	00

La SOGEMAB ne prévoit pas de recrutement au cours de l'exercice 2019 en raison de l'insuffisance de portefeuille de projets.

II.3.ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun événement nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré en 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein de la société grâce aux rencontres permanentes entre le personnel, le Directeur Général et le Président du Conseil

d'Administration. Toutefois, la situation financière précaire de la société et le financement partiel de son contrat plan inquiètent le personnel.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SOGEMAB n'a pas de participations dans le capital social d'autres entreprises.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En termes de stratégie de gouvernance, la SOGEMAB a signé un contrat-plan avec l'Etat, élaboré son plan stratégique de développement et s'est engagée dans la démarche qualité. Toutefois, il convient de relever que la société rencontre des difficultés liées au non-respect des engagements de l'Etat contenu dans le contrat plan.

Par ailleurs, il sied d'inviter la SOGEMAB à intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités et à aller vers la certification.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du Département de l'Audit et de la Qualité. En effet, sur onze (11) recommandations formulées, quatre (04) ont été exécutées, cinq (05) sont en cours de mise en œuvre et deux (02) non mises en œuvre à savoir :

- renforcer l'équipe du personnel ;

- mettre en place et opérationnaliser une salle d'archives pour une meilleure sécurisation des documents et des dossiers des différents marchés.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de la SOGEMAB est assuré par le Département d'Audit et de la Qualité qui a effectué deux (02) missions d'audit à l'effet d'examiner le cycle de la trésorerie et le suivi des recommandations issues de l'audit des marchés. Au terme desdites missions, des difficultés ont été soulevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- rechercher les pièces manquantes ;
- respecter le quota des ententes directes ;
- mettre en place une salle d'archives.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du Commissaire aux Comptes. En effet, sur deux (02) recommandations formulées, une a été mise en œuvre et celle relative à l'acheminement du matériel stocké n'a pas connu un début de mise en œuvre.

Par ailleurs, la société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit externe financier sur les comptes du Programme Spécial d'Equipement (PSE) couvrant la période 2013 à 2016 et faisant ressortir une mise en œuvre satisfaisante desdites recommandations. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, neuf (09) ont été mises en œuvre, deux (02) sont en cours de mise en œuvre et trois (03) n'ont pas connu un début de mise en œuvre à savoir :

- procéder à l'ouverture d'un compte bancaire PSE ;
- respecter les termes de la convention en matière d'archivage ;
- prendre des dispositions idoines afin de respecter les échéances de remboursement des emprunts.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la SOGEMAB est assuré par le cabinet AUREC Afrique BF en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserves les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018. A l'issue de cette mission, aucune recommandation n'a été formulée.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit a effectué une mission au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration de la session sur le budget, exercice 2019.

A l'issue de ces travaux, il a relevé la difficulté financière de la société et a recommandé l'exploration de pistes pour une cession des équipements et le renouvellement des membres du comité d'audit.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas fait l'objet d'audit des corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs en dépit de la mission d'audit parlementaire effectuée au sein de la société au titre des exercices antérieurs.

III.2.3.2 MISSIONS D'AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La SOGEMAB n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2018.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Excepté le règlement intérieur du Conseil d'Administration, la société a élaboré tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La SOGEMAB a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- le manuel de procédures ;
- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- la cartographie des risques ;
- le plan de passation des marchés ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés.

Cependant, la société doit élaborer le plan de formation pluriannuel, le plan de carrière du personnel et le bilan social.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SOGEMAB n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2018. Toutefois, deux (02) conventions pour le financement du Plan d'Equipement des EPE/EPS avec la CARFO et la SONAPOST ont été signées en 2013 et leur exécution s'est poursuivie en 2018 pour un montant global de 25,743 milliards de F CFA.

Par ailleurs, la société a noté la signature de dix-huit (18) conventions avec dix-huit (18) EPS d'un montant de 25,743 milliards de F CFA, la signature d'une convention avec le ministère de la santé relative à la maintenance des équipements

biomédicaux des centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) en 2017 d'un montant de un milliard de F CFA. Aussi, elle a signalé la signature d'un contrat-plan avec l'Etat en 2015 pour la période 2015-2020 d'un montant de 30,600 milliards de F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	266 626	1 140 156	754 090
Ressources stables	14 449 368	23 809 426	21 156 195
Actif immobilisé net	1 652 347	1 609 462	1 293 567
Actif circulant	14 091 020	23 076 986	18 998 829
Passif circulant	2 556 293	3 442 503	3 116 784
Trésorerie actif	1 262 294	2 565 480	3 980 583
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	17 005 661	27 251 929	24 272 978

Le tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan de la SOGEMAB au cours de l'exercice sous revue. En effet :

- les capitaux propres et les ressources stables sont en baisse respectivement de 873,530 millions et de 9,360 milliards de F CFA entre 2017 et 2018 du fait de l'intégration du résultat net déficitaire de l'exercice sous revue et du remboursement de l'emprunt bancaire ;
- l'actif circulant a également connu une baisse en passant de 23,076 milliards en 2017 à 14,091 milliards de F CFA en 2018, soit un taux d'accroissement de -39% du fait essentiellement de la baisse du niveau des créances. Le passif

circulant est aussi en baisse de 886 millions de F CFA entre 2017 et 2018 suite à la baisse des dettes fournisseurs d'exploitation et la rubrique « clients avances reçues » ;

- la trésorerie nette a baissé de 1,303 milliard de F CFA entre 2017 et 2018 suite essentiellement au remboursement des emprunts dans le cadre du Plan Spécial d'Equipeement auprès de la CARFO et de LA POSTE BF.

Cependant, l'actif immobilisé net est en hausse en passant de 1,609 milliard en 2017 à 1,652 milliard en 2018 du fait de la réalisation des travaux de bâtiment.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	8,74	14,79	16,35
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,02	0,05	0,04
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	NA	NA	115,84
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	NA	2,44	374%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration des ratios de l'équilibre financier entre 2017 et 2018.

En effet, le ratio de financement des emplois stables de la SOGEMAB est en baisse mais reste élevé du fait de l'importance des dettes financières.

Quant au ratio de la capacité d'endettement, il s'est dégradé en 2018 et reste très faible. Cette situation s'explique également par le niveau élevé des dettes financières.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres)	-327,62%	3,05%	-4%
Autonomie financière (Capitaux propres/Total passif)	0,02	0,04	0,03
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,02	1,04	1,03
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	6,80	7,45	7,37
Liquidité immédiate (Disponibilités/Passif à moins d'un an)	0,49	0,75	1,28

L'analyse des ratios de performance financière de la société indique une détérioration des ratios de rentabilité et d'autonomie financières imputable au résultat net déficitaire.

Par ailleurs, le ratio de liquidité générale s'est dégradé mais reste très élevé entre 2017 et 2018 du fait de l'importance des autres créances.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

VI.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	167 028	1 032 525	946 325
Valeur ajoutée	-355 367	437 701	292 298
Charges de personnel	483 325	440 082	254 413
Excédent brut d'exploitation	-838 692	-2 381	-74 773
Résultat d'exploitation	-903 614	-144 762	-227 550
Résultat financier	34 004	184 169	949 377
Résultat des activités ordinaires	-869 610	39 407	721 826
Résultat hors activités ordinaires	-2 920	3 373	3 000
Résultat net	-873 530	34 778	511 112

L'analyse du tableau ci-dessus montre une forte dégradation des soldes significatifs de gestion consécutive à la contraction du chiffre d'affaires de la société. Nonobstant la baisse du volume d'activités, les charges de personnel sont passées de 440,082 millions en 2017 à 483,325 millions de F CFA en 2018, soit une augmentation de 43,243 millions de F CFA.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-83,82%	-44,44%	111,90%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-181,19%	28,39%	16,63%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	NA	100,54%	123,42%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	-112	-50635	-
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-5,02	00	-

D'une manière générale, les performances économiques et financières de la SOGEMAB se sont fortement détériorées en 2018.

Au regard des difficultés que traverse la société, il convient de l'inviter à une meilleure maîtrise des charges qui ont connu une baisse de 44,69% contre une diminution des produits de 89,32% entre 2017 et 2018.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SOGEMAB n'a signalé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**V.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

Résolution N° 022/2018/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017.

La SOGEMAB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

V.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'audit du modèle économique de la SOGEMAB

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la tutelle technique de la société a commandité une mission d'audit institutionnel, organisationnel, et technique de la SOGEMAB dont le rapport est en cours d'élaboration.

Recommandation relative aux concertations entre les tutelles technique et financière de la SOGEMAB en vue de résorber les difficultés de remboursement du prêt « Plan Spécial d'Équipement (PSE) »

En exécution de cette recommandation, la tutelle technique, en collaboration avec la tutelle financière a débloqué 8 milliards de F CFA au profit de la SOGEMAB qui lui a permis d'honorer une partie des échéances de paiement des traites en souffrance.

Par ailleurs, une inscription de 2,366 milliards de F CFA a été faite par la tutelle financière au titre de l'exercice 2019 sur un besoin total de 5,727 milliards de F CFA.

VI. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SOGEMAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution N° -2019/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	873 530 183 F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-30 656 543 F CFA
Report à nouveau	:	-904 186 726 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2019/AG-SE/SOGEMAB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à six millions cent quatre-vingt-quinze mille (6 195 000) de F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*CISSE Rabiou	Etablissement Public de Santé	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Dramane	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO Charles	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
YONLI Hadi Honoré	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAM/ZAGRE Sidnoma	Ministère de l'Environnement de l'économie verte et du changement climatique	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SANKARA Augustin	Organisations des acteurs privés de l'équipement et de la maintenance.	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Daouda	Ministère de l'Economie, des Finances et du développement	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KAFANDO Hamado	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours
TASSEMBEDO Dominique R	représentant des travailleurs	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014 R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	4 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 27 juin au 1^{er} juillet et du 26 au 30 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°034-2015/AG-SE/SOGEMAB du 27 juin 2015 pour compter de l'exercice 2013 en qualité de Commissaire aux Comptes. Il totalise quatre (04) ans au sein de la société au 31 décembre 2018.

Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) est une société d'Etat créée par décret n°76/344/PRES/MTP/URB du 15 septembre 1976. Par décret n°2013-693/PRES/PM/MME/MEF/MICA du 13 août 2013, son capital social est passé de 46 000 000 000 à 63 308 270 000 F CFA.

La mission principale assignée à la SONABEL est la production, l'importation, l'exportation, la distribution et, à titre de monopole, le transport de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national ainsi que celui de la distribution dans le premier segment du sous-secteur de l'électricité. Dans ce cadre, elle assure la fourniture de l'électricité dans les conditions de continuité et qualités requises par les textes en vigueur et respectueuses des normes environnementales. La poursuite de cette mission a conduit la SONABEL à se fixer des objectifs globaux qui constituent un cadre de référence pour définir annuellement des objectifs précis en termes de résultats à atteindre, ainsi que les actions qui en découlent. Ces objectifs globaux sont :

- améliorer l'accès au service de l'électricité tout en réalisant les investissements d'extension de réseau les plus rentables ;
- réduire ou comprimer les coûts de production, d'exploitation des réseaux et de maintenance des installations ;
- assurer un excédent de trésorerie confortable par des actions de recouvrement rigoureuses et de rationalisation des activités d'approvisionnement ;
- accroître l'efficacité du personnel en engageant entre autres actions la main d'œuvre productive.

L'exercice 2018 de la SONABEL s'est déroulé sous la direction de **Monsieur François De Salle OUEDRAOGO** nommé par décret n°2015-036/PRES-TRANS/PM/MME du 16 janvier 2015. Il totalise quatre (04) ans à la date du 31 décembre 2018 au sein de la société. Toutefois, il convient de noter qu'il a été

remplacé par **Monsieur Baba Ahmed COULIBALY**, nommé en Conseil des Ministres du 27 mars 2019.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	2 353	2 269	2 119	84
Permanent	1 877	1 815	1 711	62
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	475	453	407	22
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	17 785 414 947	16 193 754 597	13 745 003 174	1 591 660 350
Cotisations Sociales	2 692 588 614	2 450 593 975	2 364 162 778	241 994 639
Dettes sociales	1 762 582 865	2 184 103 279	1 593 590 521	-421 520 414

L'effectif total du personnel de la SONABEL a connu un accroissement de 84 agents pour faire face à l'insuffisance du personnel aux différents postes de travail. Aussi, la masse salariale a connu une augmentation de 1,592 milliard de F CFA en 2018 consécutive à l'application de la délibération n°008/CA/SONABEL portant adoption du protocole d'accord signé le 8 février 2018 entre la Direction Générale de la société et les syndicats sur leur plateforme revendicative minimale d'une part, et aux avancements statutaires acquis par le personnel d'autre part.

Les dettes sociales d'un montant de 1,763 milliard de F CFA sont constituées des cotisations à reverser aux organismes de sécurité sociale et aux établissements financiers ainsi que des dettes provisionnées sur congés payés.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2019	2020	2021
Départ à la retraite	56	43	48
Prévision de recrutement	111	170	83
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	73 345 824	277 084 224	135 282 297

La SONABEL envisage recruter au titre de l'année 2019 cent onze (111) agents pour faire face à l'extension du réseau et aux départs à la retraite.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l'année 2018, quatre (04) sessions du conseil de discipline ont été tenues et ont concerné dix (10) agents dont huit (08) ont été licenciés sans droits ni préavis et deux (02) ont reçu un avertissement écrit.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Un climat social apaisé a été observé à la SONABEL au cours de l'année 2018 suite aux concertations permanentes engagées entre la direction générale et les partenaires sociaux.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONABEL a une participation d'un montant de cinquante millions (50 000 000) de F CFA, représentant 5% dans le capital social de la Société d'Economie Mixte BAGREPOLE. Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique et la certification, la SONABEL a mis en place tous les autres outils de la stratégie de gouvernance conformément au code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Toutefois, il convient d'inviter la société à élaborer son plan stratégique et à poursuivre le processus de la démarche qualité en vue de sa certification.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1. AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du Département Audit Interne.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de la société est assuré par le Département Audit Interne qui a effectué des missions d'audit au cours de l'année 2018 sur :

- les factures de fraudes et les factures de sinistre ;
- le recouvrement des factures de travaux remboursables DT-BTA/HTA ;
- les abonnements à tarif préférentiel accordés aux agents ;
- les prêts internes de 2014 à 2018 accordés aux agents.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- créer un service pour le suivi et le recouvrement des factures de fraudes et de sinistres ;
- rédiger de nouvelles procédures sur le traitement des travaux remboursables HTA/BTA/DT ;
- utiliser le numéro matricule des agents comme identifiant unique pour tous les abonnements à tarif préférentiel ;
- bloquer les possibilités de manipulation des prêts par les billeteurs ;
- respecter strictement la quotité cessible dans l'octroi des prêts.

III.2.2. AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du commissariat aux comptes.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le commissariat aux comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Toutefois des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- séparer les tâches incompatibles dans le processus d'exécution du magasin, des matériels et renforcer le contrôle des travaux sur le terrain ;
- élaborer une procédure régissant le suivi du matériel de branchement ;
- prendre des mesures en vue d'activer automatiquement dans GESCLI les compteurs constatés défectueux ;
- contrôler l'accès aux compteurs déposés pour impayés.

III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la SONABEL a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice sous revue à l'effet d'examiner :

- le poste/profil des agents et leur classification conformément à la grille catégorielle et salariale ;
- les charges de fonctionnement de la SONABEL en particulier celles relatives à l'approvisionnement en hydrocarbures (DDO, HFO) ;
- les missions à l'intérieur du pays et à l'extérieur et la formation du personnel ;
- le recouvrement des créances de la SONABEL.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre à jour les dossiers individuels de tous les agents ainsi que la numérisation desdits dossiers ;
- accélérer la mise en place des compteurs de combustible dans les centrales thermiques ;
- respecter les principes qui sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation et soumettre ledit plan au Conseil d'Administration ;
- renforcer l'effectif du personnel du Département Contrôle de Gestion.

III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABEL a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de la Cour des Comptes 2016 et de l'ASCE-LC.

En ce qui concerne les missions de la Cour des Comptes, vingt-six (26) recommandations ont été formulées dont douze (12) ont été totalement mises en œuvre et les quatorze (14) autres sont en cours d'exécution.

S'agissant des missions de l'ASCE-LC, douze (12) recommandations ont été formulées dont huit (08) ont été réalisées et quatre (4) autres sont en cours de mise en œuvre.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La SONABEL a fait l'objet d'un contrôle de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur les marchés publics de la société au titre de l'exercice 2018.

Au terme de sa mission, des insuffisances ont été décelées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- inscrire tous les marchés dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- procéder à une révision du PPM en vue de prendre en compte les commandes non inscrites ;
- prendre les dispositions pour établir les ordres de services après l'approbation des contrats ;
- inviter la Direction Financière et Comptable à exiger une copie de la quittance d'enregistrement de la fiche de décompte fiscal des titulaires des commandes ;
- mettre en place un dispositif de suivi efficace de l'exécution physique et financière des marchés.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SONABEL dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONABEL a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- le plan de passation des marchés ;
- le plan de carrière du personnel ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés ;
- le bilan social.

Cependant, la société doit mettre à jour son manuel de procédures, finaliser la cartographie des risques, formaliser et élaborer le plan de formation pluriannuel du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONABEL n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2018. Toutefois, elle a relevé l'existence de cinq (05) conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018. Il s'agit de :

- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 9,920 milliards de F CFA relative aux travaux d'électrification au profit de quatre-vingt-sept (87) chefs-lieux de communes rurales. L'effet produit en 2018 est de 337 583 414 F CFA ;
- la convention de financement du programme de renforcement des capacités de production électrique d'un montant de 17 milliards de F CFA. L'effet produit en 2018 est de 1 372 307 F CFA ;
- la convention de rééchelonnement des échéances de remboursement de 2012 à 2014 des prêts et dons faits par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) rétrocédés à la SONABEL en prêt d'un montant de 16,277 milliards de F CFA. L'effet produit en 2018 est de 0 F CFA ;
- la convention de financement du projet de production solaire photovoltaïque de Zagtouli d'un montant de 63 millions d'euros. L'effet produit en 2018 est de 1 980 155 083 F CFA ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 685 861 220 F CFA relative à la réalisation des travaux d'électrification rurale des localités de Pâ et de Koumbia. L'effet produit en 2018 est de 20 331 410 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	251 514 347	237 561 578	175 136 401
Ressources stables	450 562 735	436 293 764	400 497 203
Actif immobilisé net	394 635 259	365 509 391	359 877 336
Actif circulant	99 589 930	92 533 223	104 031 101
Passif circulant	83 702 337	73 411 404	88 424 306
Trésorerie actif	39 984 880	51 662 554	25 013 070
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	534 265 072	509 705 168	488 921 508

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la SONABEL entre 2017 et 2018. Cette situation se traduit par :

- une hausse des ressources stables et des emplois stables respectivement de 14,269 milliards et de 13,953 milliards de F CFA et se dégage un fonds de roulement ;
- une hausse de l'actif circulant et du passif circulant respectivement de 7,057 milliards et de 10,291 milliards de F CFA suite à la hausse des créances clients et des dettes fournisseurs d'investissements.

Toutefois, la trésorerie nette a connu une baisse de 11,678 milliards de F CA consécutive à la diminution du montant des dépôts à terme (DAT) et de celui du compte « autres établissements financiers ».

IV.1.1.ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,14	1,19	1,03
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,89	0,87	0,07
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	5,45	6,27	7,17
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	58,16%	55,49%	55,02%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que les ratios de l'équilibre financier sont globalement satisfaisants en 2018. En effet, le ratio de financement des emplois stables reste supérieur à l'unité. Ce qui traduit une couverture des emplois stables par les ressources stables.

Le ratio de capacité d'endettement s'est amélioré mais reste inférieur à l'unité. De même, le ratio d'autofinancement s'est accru en passant de 55,49% en 2017 à 58,16% en 2018.

Par ailleurs, le ratio de capacité de remboursement a connu une baisse en passant de 6,27 en 2017 à 5,45 en 2018.

IV.1.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	3,62%	2,91%	2,94%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	47,08%	46,61%	36%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,89	1,87	1,63
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,67	1,96	1,46
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,48	0,70	0,28

Le tableau ci-dessus montre une amélioration de la performance financière de la SONABEL entre 2017 et 2018. En effet, le taux de rentabilité financière de la société est passé de 2,91% en 2017 à 3,62% en 2018 suite au résultat net bénéficiaire enregistré. Il en est de même de l'autonomie financière qui est passée de 46,61% à 47,08% suite à l'augmentation des capitaux propres de la société.

Par contre, le ratio de liquidité immédiate, s'est détérioré en passant de 0,70 à 0,48 suite à la diminution du montant des dépôts à terme et du montant du poste « autres établissements financiers ».

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	182 658 233	167 463 519	152 492 131
Valeur ajoutée	62 826 016	57 099 852	53 635 739
Charges de personnel	22 092 804	19 940 845	17 064 985
Excédent brut d'exploitation	40 733 211	37 159 007	36 570 755
Résultat d'exploitation	16 476 285	12 389 051	6 735 352
Résultat financier	-4 563 844	-4 635 629	-6 558 701
Résultat des activités ordinaires	11 912 441	7 753 422	176 651
Résultat hors activités ordinaires	00	00	5 732 577
Résultat net	9 103 890	6 916 105	5 146 769

L'analyse du tableau montre une amélioration de tous les soldes significatifs de gestion de la SONABEL entre 2017 et 2018. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont augmenté respectivement de 15,195 milliards, de 5,726 milliards, de 3,574 milliards et de 4,159 milliards de F CFA du fait de l'accroissement du volume d'activités et de la reprise des subventions d'investissement suite à l'application du SYSCOHADA révisé.

Par contre, les charges de personnel ont fortement progressé en passant de 19,941 milliards à 22,093 milliards de F CFA entre 2017 et 2018, soit une augmentation de 2,152 milliards de F CFA due essentiellement à la mise en œuvre du protocole d'accord signé entre la Direction Générale et les syndicats sur leur plateforme revendicative minimale et aux avancements statutaires.

Le résultat net de la SONABEL est ainsi passé de 6,916 milliards en 2017 à 9,104 milliards de F CFA en 2018. Soit une hausse de 2,188 milliards de F CFA.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	9,07%	9,82%	9,34%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	10,03%	6,46%	74,19%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	35,17%	34,92%	31,82%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	12,85%	14,29%	19,02%
Rotation des stocks de matières premières (entrep. Industriel) (Gasoil, DDO, Fuel, stocks huiles des centrales)	45	49	58
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	94	100	123
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	72	51	158
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	22,30%	22,19%	23,98%

Hormis le taux de croissance du chiffre d'affaires et le ratio de partage de la valeur ajoutée, les autres ratios de performance économique de la SONABEL se sont relativement améliorés entre 2017 et 2018. En effet, le poids de l'endettement s'est amélioré en passant de 14,29% en 2017 à 12,85% en 2018 suite à la baisse des frais financiers.

Par ailleurs, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé entre 2017 et 2018 en passant de 34,92% à 35,17%. Ce qui montre que la SONABEL a consacré

35,17% de sa valeur ajoutée à la rémunération du personnel en 2018 contre 34,92% en 2017.

La durée moyenne des crédits clients de la SONABEL est supérieure à celle des crédits fournisseurs entre 2017 et 2018 montrant que la société accorde plus de délais à ses clients pour le règlement des créances que ses fournisseurs ne lui en accordent pour régler ses dettes. A cet effet, la SONABEL doit prendre des dispositions pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

En conclusion, la situation économique et financière de la SONABEL s'est consolidée en 2018 suite à l'extension du réseau des abonnés. Toutefois, il convient d'inviter la société à travailler davantage à une meilleure maîtrise de ses charges de personnel et à poursuivre la mise en œuvre des dispositions du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°023-2018/AG-SE/SONABEL portant comptabilisation du reliquat de la subvention d'équilibre dû à la SONABEL par l'Etat au 31 décembre 2015

La SONABEL a procédé à la comptabilisation du reliquat de la subvention d'équilibre dû à la SONABEL par l'Etat au 31 décembre 2015 conformément à la résolution citée.

Résolution n°024-2018/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La SONABEL a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la poursuite des échanges avec le MINEFID pour trouver les solutions idoines à la question de l'emprunt direct et rétrocédé à la SONABEL ainsi que la dette TVA sur les importations d'énergie

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Toutefois, la Présidente du Conseil d'Administration de la SONABEL a fait des propositions de solution dans son rapport de séjour. Il s'agit :

- de la transformation en capital social des dons faits à l'Etat et rétrocédés à la SONABEL sous la forme de prêts;
- de la révision à la baisse de 50% de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations d'énergie.

Recommandation relative à la maîtrise des charges de personnel de la SONABEL en vue d'un meilleur respect des ratios du contrat plan

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a relevé qu'elle a fait des efforts dans la régulation des recrutements combinée aux départs à la retraite. Aussi, elle a fait savoir que des dispositions ont été prises pour la numérisation des services commerciaux qui ont permis une réduction de l'effectif du personnel.

Recommandation relative à la mise en œuvre effective des projets importants qui sont en cours de réalisation en vue de pallier les multiples délestages d'ici à 2019

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a indiqué qu'elle a engagé un ensemble d'investissements en vue de la restructuration du réseau de distribution pour faire face à la demande de la période chaude. Quant à l'offre énergétique, elle a enregistré l'arrivée de la ligne Bolgatanga-Ouagadougou et l'installation d'une centrale thermique temporaire de 50 MW et l'accélération de l'installation de 7,5 MW au niveau de la centrale de Fada.

Recommandation relative à l'élaboration d'un plan d'investissement en phase avec les deux (02) piliers fondamentaux à savoir l'indépendance énergétique et l'amélioration de la compétitivité du prix de l'énergie

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a relevé que son plan d'investissement intègre ces deux piliers. En effet, pour l'indépendance énergétique, la SONABEL a initié les projets suivants :

- Projet YELEEN avec 50 MWc ;
- Renforcement de la centrale de Kossodo avec 50 MW ;
- PASEL 20 MWc à Koudougou et 10 MWc à Kaya de solaire 7,5 MW de thermique au niveau de la centrale de Fada, soit au total 137,5 MW.

S'agissant de l'amélioration de la compétitivité du prix de l'énergie, la SONABEL a signalé les projets suivants :

- l'interconnexion Dorsale Nord (Nigeria, Niger, Burkina, Benin et Togo) ;
- l'interconnexion Ghana-Burkina Mali ;
- MCC régional.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONABEL propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat cinq (05) projets de résolution.

Résolution n° /2019/AG-SE/SONABEL portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

APPROUVE

La nomination sur proposition du Conseil d'Administration du cabinet CDEC International en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet Audit Conseil du Sahel (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant auprès de la SONABEL pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2018 renouvelable une seule fois.

Résolution n°.../2019/AG-SE/SONABEL portant autorisation de comptabilisation d'opérations sur compte report à nouveau

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Après avoir entendu le Commissaire aux Comptes,

AUTORISE

La SONABEL à enregistrer au titre de 2018 dans le compte « report à nouveau », le retraitement comptable de la digue du barrage de Bagré concédée par l'Etat à la SONABEL, l'incidence de la modification du mode de calcul de l'indemnité de départ à la retraite (provision) et de la constatation d'opérations dont le fait générateur est antérieur à 2018.

Provisions pour renouvellement des immobilisations (Barrage de Bagré)	: 13 607 224 955 F CFA
Correction d'écritures	: 253 838 161 F CFA
Incidence indemnité départ à la retraite	: -10 683 429 799 F CFA
Report à nouveau créditeur	: 3 177 633 317 F CFA

Résolution n°.../2019/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL).

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

Conformément aux dispositions de la convention CBF 3031 signé entre l'Etat et l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du projet de raccordement des centres isolés ;

Considérant le niveau du ratio de couverture des dettes qui est de 1,60 au 31 décembre 2018 et dont le niveau inférieur à celui de 1,75 exigé ;

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	9 103 889 678	F CFA
Réserves légales (10%)	:	910 388 968	F CFA
Report à nouveau créditeur	:	3 177 633 317	F CFA
Masse à répartir	:	11 371 134 027	F CFA
Réserves statutaires ou contractuelles	:	2 842 783 507	F CFA
Réserves pour investissement	:	8 528 350 520	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2019/AG-SE/SONABEL portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à huit cent mille (800 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

Résolution n°...../2019/AG-SE/SONABEL portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SAGNON / TOU Madiara	Ministère de l'Energie	Décret n°2013-524/PRES/PM/MME/MEF du 05/07/2013 R-D n°2016-901/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 15/09/2016	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KORGO Bruno	Ministère de l'Energie	Décret n°2016-949/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 05/10/2016	2 ans 03 mois	1 ^{er} mandat en cours
ROUAMBA/GUIGMA Yvonne	Premier Ministère	Décret n°2015-1413/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 30/11/2015 R D n°2018-1225/PRS/PM/MINEFID du 31/12/2018	3 ans 01 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Abdoul Azisse	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2013-524/PRES/PM/MME/MEF du 05/07/2013 R-D n°2016-901/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 15/09/2016	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KI Micheline Marie Claire	Ministère du Commerce, l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2015-725/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 19/06/2015	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré Remplacée par SANA Abdoul Aziz en Conseil des Ministres du 16/01/2019
SANON Célestin Santéré	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-725/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 19/06/2015	3 ans 06 mois	1 ^{er} mandat expiré Remplacé par KABORE Jacques en Conseil des Ministres du 16/01/2019
SANOU Lassina	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-725/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 19/06/2015	3 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours Mandat renouvelé Conseil des Ministres du 16/01/2019
KABORE Abdoulaye	Représentant des travailleurs	Décret n°2013-524/PRES/PM/MME/MEF	5 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		du 05/07/2013 R-D n°2016-901/PRES/PM/ MEMC/MINEFID du 15/09/2016		

*Présidente du Conseil d'Administration : elle a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 04 au 10 juin et du 18 au 28 novembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le cabinet CDEC International a été proposé par un projet de résolution en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire auprès de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) et le cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) à compter de l'exercice 2018 pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)

II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) a été créée sous forme de société d'Etat par Kiti n°85-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985 avec un capital social de 3 000 000 000 F CFA.

Elle a pour principales missions :

- l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- le transport, le conditionnement, la vente et la distribution de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina Faso une sécurité énergétique suffisante ;
- l'appui à la recherche d'énergie de substitution ainsi que la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie.

Pour l'importation et le stockage des hydrocarbures, l'Etat burkinabè lui accorde un monopole de droit.

L'exercice 2018 de la SONABHY s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Hilaire KABORE**, nommé par décret n°2017-0411/PRES/PM du 05 juin 2017. Il totalise un (01) an sept (07) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2018.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	377	385	371	-8
Permanent	269	282	261	-13
Agent provenant de l'Etat	01	01	.02	00
Occasionnels	107	102	108	5
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	5 276 315 132	5 749 535 763	4 534 030 980	-473 220 631
Cotisations Sociales	352 270 260	300 384 836	323 434 425	51 885 424
Dettes sociales	382 385 019	1 669 883 660	359 550 516	-1 287 498 641

L'effectif total du personnel de la SONABHY est passé de 385 à 377 agents entre 2017 et 2018 entraînant une diminution de la masse salariale de 473,221 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	09	11	08
Prévision de recrutement	195	11	08
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	1 032 312 510	71 045 776	50 994 246

La SONABHY prévoit recruter 195 agents en vue de remplacer le personnel sous le régime de contrat à durée déterminée (CDD) par du personnel sous le régime de contrat à durée indéterminée (CDI).

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun évènement nécessitant une réunion du conseil de discipline n'est survenu au cours de l'exercice 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2018 grâce aux rencontres permanentes du cadre de concertation trimestriel.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONABHY a une participation d'un montant de 100 millions de F CFA représentant 10% du capital social de la société « Octogone Stockage de produits pétroliers (OSPP)»

Cette prise de participation a été entérinée par décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la SONABHY a mis en place tous les autres outils de stratégie de gouvernance recommandés par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

En outre, il convient de souligner que la société a entamé les démarches pour l'élaboration de son plan stratégique de développement.

Cependant, il convient de relever que le comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du contrat plan n'a pas fonctionné au titre de l'exercice 2018 et il s'avère nécessaire d'inviter la société à assurer le fonctionnement effectif dudit comité interministériel.

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues des missions du service d'audit interne.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de la SONABHY est assuré par la direction en charge de l'audit qui a effectué en 2018 des missions d'audit ayant porté sur les demandes récurrentes de remboursements, sur les demandes de reprise de note de débit, sur la quantification du coulage transport par la méthode TE et sur la gestion des projets.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- établir un contrôle rigoureux des données saisies par le supérieur hiérarchique avant toute validation du système ;
- procéder à l'homologation et à la requalification des certificats de jaugeage existants par la BUMIGEB;
- instaurer un cadre de concertation entre les parties prenantes (chauffeurs, transporteurs, BUMIGEB, ABNORM) ;
- s'assurer de l'alignement des projets avec les missions de la SONABHY.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audits externes.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la SONABHY est assuré par deux (02) Commissaires aux Comptes, le Cabinet SOFIDEC et le Cabinet Daouda GANSONRE qui ont procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de la société.

La SONABHY a également fait l'objet d'audit externe réalisé par le cabinet d'audit AFNOR qui a relevé douze (12) pistes de progrès, sept (07) non-conformité et douze (12) points sensibles. A cet effet, il a recommandé l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des actions correctives en 2019.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY n'a pas fait le point des recommandations formulées par le comité d'audit au titre des exercices antérieurs.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2018. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions idoines pour assainir la situation des anciennes créances non recouvrées et mettre en place un système efficace en vue d'une bonne facturation et du recouvrement ;
- renforcer le service de la Personne Responsable des Marchés (PRM) en personnel qualifié et en nombre suffisant ;
- assurer un suivi rigoureux de l'exécution du plan de passation des marchés.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption au titre des années 2015 et 2017. En effet, sur vingt-neuf (29) recommandations formulées, vingt-sept (27) ont été entièrement mises en œuvre et deux (02) en cours de mise en œuvre à savoir :

- prendre une délibération règlementant le choix des classes en matière de transport aérien du personnel de la SONABHY ;

- respecter la réglementation en matière de marchés publics concernant la mise en concurrence des prestataires et signature de contrats.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, la SONABHY a reçu une mission de contrôle de l'ASCE-LC qui a porté sur l'examen du processus de sélection de prestataires pour la réalisation d'infrastructures au dépôt de Bingo à la demande de la SONABHY. A l'issue de cette mission, aucune irrégularité n'a été relevée.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Excepté le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG-SE, la société ne dispose d'aucun autre outil d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale. Il convient d'inviter la SONABHY à prendre des dispositions idoines pour la mise en place des autres outils notamment le contrat d'objectifs du Directeur Général.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONABHY a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- le manuel de procédures ;
- l'organigramme avec fiche de description des postes ;
- la cartographie des risques ;
- le Plan de Passation des Marchés ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés.

Cependant, il convient d'inviter la société à mettre en place les autres outils à savoir le plan de formation pluriannuel, le plan de carrière du personnel et le bilan social.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La société n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'année 2018. Toutefois, elle a relevé la signature d'un protocole d'accord avec l'Etat en 2018 portant sur modalités de remboursement des sommes dues par l'Etat à la SONABHY.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	120 516 834	98 090 724	77 756 619
Ressources stables	121 159 199	110 230 509	92 962 547
Actif immobilisé net	26 489 382	26 258 223	25 087 986
Actif circulant	332 005 801	254 236 914	229 289 539
Passif circulant	148 273 112	131 209 459	93 232 830
Trésorerie actif	74 001 933	37 127 360	22 785 178
Trésorerie passif	166 717 470	75 685 291-	90 967 325
Total bilan	436 149 781	317 622 496	277 162 702

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018. En effet, les ressources stables sont en hausse de 10,929 milliards par rapport à l'exercice 2017, suite essentiellement au résultat net de l'exercice 2018.

L'actif circulant et le passif circulant ont suivi la même tendance haussière respectivement de 77,769 milliards et de 17,064 milliards de F CFA entre 2017 et 2018 suite à l'augmentation des stocks finaux et aux dettes fournisseurs d'exploitation principalement.

Par ailleurs, la trésorerie nette est négative de 92,716 milliards de F CFA en 2018 contre -38,557 milliards de F CFA en 2017 suite au recours bancaire pour le paiement des fournisseurs d'hydrocarbures.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,57	4,20	03,71
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,38	0,45	0,39
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,01	0,40	1,38
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	59,71%	60,27%	70%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que l'équilibre financier de la SONABHY est satisfaisant entre 2017 et 2018. En effet, le ratio de financement des emplois stables est passé de 4,20 en 2017 à 4,57 en 2018. Ce qui traduit que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

La capacité de remboursement est passée de 0,40 à 0,01 entre 2017 et 2018. Par contre, l'autofinancement s'est détérioré légèrement mais reste satisfaisant.

IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	32,04%	27,50%	14,24%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	27,63%	30,88%	28,05%
Solvabilité générale (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,38	1,45	1,39
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	1,32	1,41	1,37
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,23	0,18	0,12

L'analyse du tableau ci-dessus montre une bonne performance financière de la SONABHY au titre de l'exercice 2018. En effet, le taux de rentabilité financière s'est consolidé en passant de 27,50 à 32,04 entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, les ratios de liquidité générale et de solvabilité générale restent supérieurs à l'unité.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	621 532 354	538 663 380	407 886 641
Valeur ajoutée	72 322 210	50 038 976	15 807 392
Charges de personnel	5 628 585	6 049 921	4 534 031
Excédent brut d'exploitation	66 693 625	43 989 056	11 273 361
Résultat d'exploitation	62 348 711	40 805 434	11 322 699
Résultat financier	-6 980 939	4 228 506	-252 887
Résultat des activités ordinaires	55 367 772	45 033 940	11 069 813
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	38 611 706	26 975 993	11 069 813

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2017 et 2018. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont augmenté respectivement de 82,869 milliards, de 22,283 milliards, de 22,705 milliards et de 10,334 milliards de F CFA. Cette performance est due essentiellement à l'accroissement des quantités d'hydrocarbures vendues.

Ainsi, le résultat net est passé de 26,976 milliards en 2017 à 38,612 milliards de F CFA en 2018, soit une hausse de 43,13%.

IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	15,38%	32,06%	-18,78%
Taux de croissance de la valeur ajoutée ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	44,53%	2,17 %	-75%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	7,78%	12,09%	28,68%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêt/excédent brut d'exploitation)*100	25,35%	28,63%	113 ,26%
Rotation des stocks de matières premières (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	30	33	69
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	151	110	153
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	69	90	63
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	10,73%	8,17%	2,76%

La performance économique de la SONABHY s'est consolidée en 2018. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée et le poids de l'endettement se sont améliorés entre 2017 et 2018.

Quant à la durée moyenne du crédit clients, elle est supérieure à celle du crédit fournisseurs entre 2017 et 2018. Ce qui signifie que la SONABHY accorde plus de temps à ses clients pour le règlement des créances que ses fournisseurs ne lui en donnent. Par conséquent, elle doit travailler davantage à inverser cette tendance afin de résorber les tensions de trésorerie.

En somme, la performance économique et financière de la SONABHY s'est améliorée entre 2017 et 2018. Toutefois, il convient d'inviter la société à accélérer l'élaboration du plan stratégique et la formalisation de la responsabilité sociétale des entreprises.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONABHY a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n° 025/2018/AG-SE/ SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La SONABHY a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'élaboration du Plan stratégique de développement de la SONABHY

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a relevé qu'une procédure de recrutement d'un consultant a été engagée et suit son cours.

Recommandation relative à la mise en œuvre des recommandations issues des missions de l'ASCE-LC

En exécution de cette recommandation, la SONABHY a relevé que les recommandations de l'audit de l'ASCE-LC de l'année 2015 ont été totalement mises en œuvre et celles de 2017 ont été exécutées à hauteur de 92,59%.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONABHY propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

Résolution n° -2019/AG-SE/SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	38 611 705 698	F CFA
Masse à répartir	:	38 611 705 698	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	23 167 023 419	F CFA
Réserves spéciales (17%)	:	6 563 989 969	F CFA
Réserves d'investissements (15%)	:	5 791 755 855	F CFA
Réserves pour financement du stock de sécurité	:	3 088 936 455	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°..... /2019/AG-SE/SONABHY portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires des Commissaires aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à un million (1 000 000) de F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle

du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes à douze millions neuf cent quatre-vingt mille six cents (12 980 600) F CFA TTC.

Résolution n°...../2019/AG-SE/SONABHY portant attribution de pouvoir

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

DONNE POUVOIR

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ILBOUDO Seydou	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2018-1101/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 03/12/2018	01 mois	1 ^{er} mandat en cours
KANAZOE Adama	Présidence du Faso	Décret n°2016-1254/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Amado	Premier Ministère	Décret n°2013-134/PRES/PM/MICA/MEF du 21/03/2013 R-D n°2017/PRES/PM/MICA/MINEFID du 18/07/2017	5 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat Expire le 20/03/2019 A remplacer
KIEMA Olivier	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2017-0456/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/06/2017	1 an 07 mois	1 ^{er} mandat en cours
SAWADOGO Adama	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1626/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 28/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
OUEDRAOGO K. Alice	Ministère des Infrastructures	Décret n° 2014-106/PRES/PM/MICA du 20/02/2014	4 ans 10 mois	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
BILA Mohamadi	Ministère de l'Energie	Décret n° 2017-0314/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/05/2017	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
VALEA Rock Zakarie	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1239/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 21/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il n'a effectué aucun séjour au sein de la société au titre de l'année 2018 en raison de sa nomination tardive.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes de la SONABHY est assuré par le cabinet SOFIDEC, nommé par résolution n°004/2002/AGSE/SONABHY du 29 juin 2002 et le cabinet Daouda GANSONRE, nommé par résolution n°035/2015/AG-SE/SONABHY du 30 juin 2015 auprès de la SONABHY. Ils totalisent respectivement dix-sept ans (17) et cinq (05) ans au sein de la société au 31/12/2018. Le troisième mandat du cabinet SOFIDEC s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2018 tandis que le premier mandat du cabinet Daouda GANSONRE s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre des dispositions idoines pour le remplacement du cabinet SOFIDEC NEXIA.

SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS) a été créée par décret n°1994-133/PRES/MICM du 13 juin 1994 sous la forme de société d'Etat, en remplacement de l'Office National de Céréales, avec un capital social de 200 000 000 F CFA.

La SONAGESS a pour mission principale de contribuer à la sécurisation alimentaire du pays en tant qu'instrument de la politique céréalière et de sécurité alimentaire du Gouvernement. A ce titre, elle a pour objet d'assurer :

- la gestion des stocks de sécurité alimentaire ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- l'approvisionnement des zones déficitaires et/ou en rupture d'approvisionnement par la mise en place d'un mécanisme de vente ciblée ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles ;
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet.

Les principaux objectifs de service public poursuivis par la société sont :

- la constitution et la conservation d'un stock de sécurité alimentaire d'au plus 50.000 tonnes de céréales locales ;
- la constitution et la conservation d'un stock d'intervention d'au moins 25.000 tonnes de céréales locales ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- la collecte, le traitement et la publication régulière des prix des produits agricoles ;
- l'approvisionnement des zones à risque d'insécurité alimentaire.

L'exercice 2018 de la SONAGESS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Aimé Roger Denis KABORET**, nommé par décret n°2017-0447/PRES/PM/MAAH du 12 juin 2017. Il totalise un (01) an sept (07) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2018.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 L'EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUE	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	144	145	148	-1
Permanent	87	75	78	12
Agent provenant de l'Etat	02	01	0	01
Occasionnels (Contractuel)	55	69	10	-14
Autres agents à préciser (PASA/SSAI)	770	464	532	306
Masse salariale	524 076 356	492 927 611	592 791 954	31 148 745
Cotisations Sociales	101 989 162	105 510 340	161 323 834	-3 521 178
Dettes sociales	1 449 908	1 449 908	1 277 576	0

L'effectif du personnel de la SONAGESS est passé de 145 agents en 2017 à 144 agents en 2018.

Par ailleurs, la SONAGESS a recruté 770 contractuels au cours de l'exercice 2018 pour le fonctionnement des points de vente et la réception de l'aide alimentaire.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2019	2020	2021
Départ à la retraite	1	0	1
Prévision de recrutement	2	0	1
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	6 133 152	0	3 161 752

La SONAGESS prévoit recruter deux (02) agents en 2019 avec une incidence financière de 6,133 millions de F CFA afin de faire face au départ à la retraite.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Pour l'année 2018, le conseil de discipline s'est réuni pour statuer sur une altercation entre deux agents qui ont écopé d'une mise à pied de cinq (05) jours chacun.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONAGESS a connu un climat social serein grâce à des cadres de concertations permanentes entre la direction générale et les partenaires sociaux.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONAGESS a une participation de 80 000 000 F CFA représentant 8% du capital social de la société de développement du pôle intégré de Bagré (BAGREPOLE_{SEM}).

Toutefois, il convient d'inviter la société à faire entériner cette prise de participation par un décret pris en Conseil des Ministres.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La SONAGESS dispose d'un contrat plan Etat-SONAGESS et d'un plan stratégique de développement. Toutefois, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en œuvre de son plan stratégique et à prendre des dispositions idoines pour la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDITS INTERNES

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du service d'audit interne. Ainsi, sur vingt-six (26) recommandations formulées, six (06) ont été mises en œuvre et vingt (20) non mises en œuvre, soit un taux d'exécution de 23%.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service d'audit interne de la SONAGESS est assuré par la Direction de l'audit interne. Au cours de l'exercice 2018, elle a effectué six (06) missions.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer les textes régissant la création et le fonctionnement de l'Opération d'Appui à la sécurité alimentaire ;
- élaborer et faire signer un contrat de prestation entre les agents enquêteurs et la SONAGESS ;
- veiller au renforcement du contrôle à priori sur les pièces comptables ;
- désigner et responsabiliser un agent comptable pour les paiements ;
- éditer et actualiser la liste des boutiques fonctionnelles, leur date d'ouverture et les bénéficiaires des fonds.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la SONAGESS est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et

certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de la SONAGESS sous réserve de la prise en compte des observations relative à :

- la non-conformité des valeurs d'origine des immobilisations et des amortissements inscrits dans la comptabilité et le tableau des amortissements tenus par la comptabilité ;
- l'exhaustivité et la mesure de la comptabilisation des écritures de vente de marchandises.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la SONAGESS a effectué des missions au sein de la société à l'effet d'examiner les dossiers pour le recrutement du Commissaire aux Comptes de la société, le projet de plan triennal 2018-2020, les projets de programme d'activités, du budget et du plan de passation des marchés 2019.

Au terme de ces missions, le comité d'audit a relevé des insuffisances et formulé les principales recommandations suivantes :

- renforcer les capacités du personnel de la direction de l'audit interne dans son domaine ;
- commanditer une mission d'audit sur les critères d'implantation des boutiques témoins ;
- établir le compte d'exploitation de la SONAGESS prenant en compte les nouvelles incidences sans évolution de la structure sur les court et moyen termes ;
- relire l'organigramme et les missions assignées à la société.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONAGESS a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de l'Inspection Générales des Finances (IGF) effectuée en 2016 portant sur la gestion financière et comptable de l'opération « appui à la sécurité alimentaire ». En effet, sur huit (08) recommandations formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre et quatre (04) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- prendre des textes pour préciser des fonds issues de la vente à prix social des céréales par l'Opération d'Appui à la Sécurité Alimentaire (OASA) ;
- veiller à clarifier le statut juridique de l'OASA ;
- faire rembourser par la SONAGESS les frais de formation du personnel financés par les fonds de l'OASA en attendant la clarification de son statut ;
- produire un rapport détaillé adressé aux ministres de tutelle faisant un point détaillé des prélèvements et dépenses effectuées sur les ressources en vue d'une décision desdites autorités.

III.2.4.2 MISSION D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, la Cour des Comptes a effectué une mission de contrôle au sein de la SONAGESS dont le rapport n'est pas encore disponible.

III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté le contrat d'objectifs du Directeur Général, la SONAGESS dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. A cet effet, il convient d'inviter la société à élaborer le contrat d'objectifs du Directeur Général.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONAGESS a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- le Plan de Passation des Marchés ;
- la cartographie des risques ;
- le plan de formation pluriannuel du personnel.

Toutefois, il sied d'inviter la société à prendre les mesures idoines pour l'actualisation du manuel de procédures et de l'organigramme avec fiche de description des postes ainsi que la mise en place du code d'éthique et de déontologie des employés, du plan de carrière du personnel et du bilan social.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONAGESS n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	9 243 254	9 684 743	9 424 398
Ressources stables	9 864 154	9 806 918	9 424 398
Actif immobilisé net	953 393	992 916	1 004 000
Actif circulant	6 280 659	4 586 478	7 406 716
Passif circulant	26 833 083	27 167 076	16 950 254
Trésorerie actif	29 463 185	31 394 599	17 963 971
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	36 697 238	36 973 994	26 374 687

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018 excepté les ressources stables et l'actif circulant qui ont connu une hausse respective de 57,236 millions de F CFA et de 1,694 milliard de F CFA.

En effet, les capitaux propres sont en baisse de 441,489 millions de F CFA suite à l'incorporation du résultat net déficitaire enregistré au cours de l'exercice sous revue.

La trésorerie nette a également baissé de 1,931 milliard de F CFA suite à la diminution des disponibilités au niveau des banques locales.

IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	10,35	9,88	9,39
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	NA	NA	NA
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0	0	0
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	159,69%	70,32%	57%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une augmentation du ratio de financement des emplois stables qui passe de 9,88 à 10,35 entre 2017 et 2018 suite à la diminution des emplois stables.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	-2,24%	3,53%	1%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,25	0,26	0,35
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,34	1,35	1,55
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,33	1,32	0,46
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,10	1,16	1,60

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble des ratios de performance financière de la SONAGESS entre 2017 et 2018. En effet, les ratios de solvabilité et de liquidité se sont détériorés mais restent supérieurs à l'unité. Ce qui traduit que la société peut faire face à ses engagements à court, moyen et long termes.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Marge commerciale	-1 042 472	2 945 425	2 917 627
Chiffre d'affaires	1 523 234	4 392 073	5 889 241
Valeur ajoutée	271 707	862 741	710 001
Charges de personnel	584 828	560 609	592 792
Excédent brut d'exploitation	-313 161	302 132	117 209
Résultat d'exploitation	-455 537	37 372	-146 923
Résultat financier	248 328	304 537	287 358
Résultat des activités ordinaires	-207 209	341 909	140 435
Résultat hors activités ordinaires	0	0	10 610
Résultat net	-207 209	341 909	151 045

D'une manière générale, l'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration des soldes significatifs de gestion au cours de l'exercice 2018. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont baissé respectivement de 2,869 milliards, de 591,034 millions, de 615,293 millions et de 549,118 millions de F CFA entre 2017 et 2018 suite à une baisse du volume des ventes.

Le résultat net a aussi baissé de 549,118 millions en passant de 341,909 millions à - 207,209 millions de F CFA entre 2017 à 2018.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-65,32%	-74%	63%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-68,51%	21%	-18%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	215,26%	65%	83%
Poids de l'endettement (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	-0.92%	2 ,45%	21%
Rotation des stocks de marchandises (Stock moyen de marchandises) x 360 j /Coût d'achat des marchandises vendues	139	215	425
Durée moyenne du crédit clients (créances clients et comptes rattachés +encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	1126	676	276
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	2086	14	9
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-20,56%	6,88%	2%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration de la performance économique de la SONAGESS entre 2017 et 2018.

En somme, la SONAGESS a connu une détérioration de ses performances en 2018 comparativement à 2017. Au regard de la contreperformance enregistrée par la SONAGESS depuis 2016, il convient de l'inviter à travailler davantage pour inverser cette tendance et à prendre des dispositions idoines pour une mise en place de tous les outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONAGESS a signalé la survenue d'un évènement relatif au contentieux qui l'oppose à la Banque Atlantique. En rappel, la SONAGESS a fait l'objet d'une saisie

attribution de créance les 16 et 17 avril 2018 sur tous ses comptes détenus dans les banques commerciales contre la somme de 422 225 381 F CFA dans le cadre dudit contentieux.

Suite à cette saisie-attribution, la SONAGESS s'est pourvue en cassation le 12 juin 2018 auprès de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage d'Abidjan (CCJA). Toutefois à l'ouverture de l'audience le 25 avril 2019, la cour a rejeté le pourvoi en cassation et condamné la SONAGESS aux dépens du pourvoi.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°026/2018/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La SONAGESS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

Résolution n°038/2018/AG-SE/SONAGESS portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

La SONAGESS a procédé à l'exécution de la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la prise de dispositions nécessaires pour préserver les intérêts de la SONAGESS dans le contentieux qui l'oppose à la banque Atlantique du Burkina Faso

En exécution de cette recommandation, la SONAGESS a introduit une requête de pourvoi en cassation auprès de la Cour Commune de Justice d'Arbitrage (CCJA) en juin 2018. La société s'est attaché les services d'un second avocat pour renforcer sa défense qui présentait quelques faiblesses.

Recommandation relative à la signature de conventions avec les ministères et toutes structures concernées en vue du ravitaillement desdites structures

En exécution de cette recommandation, la SONAGESS a souligné que des dispositions ont été effectuées auprès des Ministères et structures qui consomment les produits locaux. Ainsi onze (11) conventions ont été signées pour un montant total de deux milliards sept-cent quatre-vingt-treize millions neuf cent cinquante mille quatre-cent quatre-vingt-neuf (2 793 950 489) F CFA.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONAGESS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n° -2019/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net déficitaire	:	207 208 729	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	156 186 970	F CFA
Report à nouveau	:	-51 021 759	F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° 2019/AG-SE/SONAGESS portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions cinq cent cinquante-deux mille (7 552 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*GUIRE Alassane	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
KIENOU Amos	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017	1 an 06 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Amidou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-893/PRES/PM/MAAH/MINE FID du 15/09/2016	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
BOKOUM Mahamadou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
SOME Ambroise	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la cohésion sociale	Décret n°2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
BORO Aboubacar Sidiki	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'action humanitaire	Décret n°2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
LANKOUANDE Adrien	Ministère des Infrastructures	Décret n°2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	06 mois	1 ^{er} mandat en cours
SIRIMA /REMEN Georgette	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2013-556/PRES/PM/MEF/MICA/M AHRA du 05/06/2013 R-D n°2017-0552/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017	5 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expire le 04/06/2019 A remplacer
BAMOGO Vincent	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0448/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 06/06/2018	07 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la SONAGESS respectivement du 18 au 21 juillet et du 20 au 22 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de relever que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais règlementaires.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes de la SONAGESS est assuré par le Cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n° 038/ 2018/AGSE/ SONAGESS du 29 juin 2018. Il totalise un (01) an à la date du 31 décembre 2018. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) est une société d'État créée par décret n°2014-059/PRES/PM/MICA/MASA/MEF du 07 février 2014 avec un capital social de 1 154 000 000 F CFA. Sa création est intervenue suite à la transformation du Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER), précédemment Etablissement Public de l'État (EPE). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2014-072/PRES/PM/MICA/MEF/MASA du 13 février 2014.

Elle a pour principales missions :

- la mise à disposition de l'équipement rural (matériels agricoles manuels et motorisés) ;
- les constructions rurales (infrastructures de stockage, marchandes, etc.) ;
- l'approvisionnement en eau potable ;
- les aménagements des terres agricoles ;
- la défense et la restauration des sols.

L'exercice 2018 de la SONATER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Tasré BOUDA**, nommé par décret n°2016-197/PRES/PM/MAAH du 11 avril 2016. Il totalise deux (02) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	49	45	51	04
Permanent	44	34	42	10
Agent provenant de l'Etat	05	07	09	-02
Occasionnels	00	04	00	-04
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	310 388 280	281 202 249	258 753 233	29 186 031
Cotisations Sociales	30 508 597	29 424 358	33 416 077	1 084 239
Dettes sociales	2 443 907	00	10 376 406	2 443 907

L'effectif total du personnel de la SONATER est passé de 45 agents en 2017 à 49 agents en 2018 entraînant une hausse de la masse salariale de 29,186 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	01	00	01
Prévision de recrutement	03	00	01
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	21 786 812	00	4 000 000

La SONATER prévoit recruter trois (03) agents en 2019 avec une incidence financière de 21,787 millions de F CFA. Ces recrutements concernent un Gestionnaire financier, un Auditeur Interne et un informaticien en vue de renforcer l'effectif de la société.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SONATER a mis en place son conseil de discipline et la commission de litige en 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

La SONATER a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2018.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONATER n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique de développement, la SONATER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance.

Toutefois, elle a élaboré son premier contrat-plan qui a été transmis à la tutelle financière de la société pour examen.

Il convient donc d'inviter la société à élaborer les autres outils de la stratégie de gouvernance non encore mis en place.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONATER a relevé la mise en disponibilité de l'auditeur interne en 2018 ; toute chose qui n'a pas permis le fonctionnement dudit service.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service d'Audit Interne n'a pas fonctionné au titre de l'exercice 2018 suite à la mise en disponibilité de l'auditeur interne.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du Commissaire aux Comptes. Sur sept (07) recommandations formulées, cinq (05) sont totalement exécutées et deux (02) ont été partiellement mises en œuvre à savoir :

- tenir un dossier permanent des immobilisations et mettre en place un registre et des fiches individuelles des immobilisations ;
- tenir une fiche de sortie et de suivi de véhicule afin de procéder à l'enregistrement de tous les déplacements du véhicule tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Ouagadougou.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le commissariat aux comptes de la SONATER est assuré par le cabinet AUREC Afrique-BF qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Toutefois, à l'issue de sa mission, le Commissaire aux Comptes a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- utiliser des sous comptes du compte « Marchandises » surtout qu'il s'agit des équipements agricoles achetés et destinés à la vente en vue de respecter les prescriptions du SYSCOHADA en matière d'enregistrement des stocks ;
- formaliser un accord avec le fournisseur TROPIC AGRO CHEM afin de sécuriser le stock important d'équipements agricoles de la SONATER qui sont stockés dans les magasins du fournisseur ;

- créer un compte « caisse recettes » pour enregistrer des opérations effectuées en espèce.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATER n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la SONATER a tenu quatre (04) réunions au cours de l'exercice 2018 à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- signer une convention de gestion du stock d'engins avec le fournisseur ou le cas échéant, assurer un meilleur suivi du matériel agricole acquis et stocké à Bobo-Dioulasso ;
- acquérir un logiciel de gestion des immobilisations ;
- veiller à la prise en compte des observations du Ministère en charge des Finances et procéder à la réintroduction du projet de contrat plan en Conseil des Ministres.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au sein de la SONATER au titre des exercices antérieurs.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La SONATER a reçu la visite de l'Inspection Générale des Finances (IGF) au cours de l'exercice 2018 qui a réalisé un audit du stock des motopompes du PDMA-SSH afin de s'assurer de la fiabilité des informations et de la qualité du stock de motopompes.

A l'issue de cette mission, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- accélérer la prise en compte du stock PDMA-SSH dans le logiciel SAGE L100;
- aligner les prix des motopompes du stock de 2008 sur ceux des motopompes acquises en 2017 ;
- vendre aux enchères les motopompes qui resteront stockées pendant un certain temps sans acquéreurs ;
- exercer un contrôle hiérarchique rigoureux et effectuer des inventaires périodiques ;
- poursuivre les procédures domaniales pour l'obtention du titre foncier du site de Bobo-Dioulasso.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté le contrat d'objectifs du Directeur Général et la charte de l'administrateur, la SONATER a mis en place tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Il convient d'inviter la société à signer un contrat d'objectifs avec le Directeur Général et à élaborer la charte de l'administrateur dans les meilleurs délais.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONATER a élaboré les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- le manuel de procédures ;
- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- la cartographie des risques ;
- le plan de passation des marchés ;
- le plan de formation pluriannuel du personnel.

Toutefois, la société doit diligenter l'élaboration du code d'éthique et de déontologie des employés, du plan de carrière du personnel et du bilan social.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONATER n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2018.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	1 129 116	864 346	748 326
Ressources stables	1 129 116	864 346	773 326
Actif immobilisé net	1 575 189	1 564 376	1 609 496
Actif circulant	16 949 667	18 471 044	12 161 592
Passif circulant	17 487 763	20 879 733	17 287 679
Trésorerie actif	94 650	1 708 660	4 289 918
Trésorerie passif	2 627	2	-
Total bilan	18 619 506	21 744 080	18 061 006

L'analyse du tableau ci-dessus, indique une détérioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018. En effet, l'actif circulant et le passif circulant sont en baisse respectivement de 1,521 milliard et de 3,392 milliards de F CFA consécutive à la baisse des ventes des équipements agricoles acquis en 2017 et aux règlements des crédits fournisseurs.

Par contre, les ressources stables et l'actif immobilisé net sont en hausse respectivement de 264,770 millions et de 10,813 millions de F CFA suite au résultat net bénéficiaire de l'exercice 2018, à la subvention d'investissement et à la hausse des aménagements, agencements et installations.

Ainsi, la trésorerie nette a fortement baissé de 1,617 milliard de F CFA entre 2017 et 2018 suite au règlement des fournisseurs de tracteurs, de motopompes et de motoculteurs.

IV.1.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	0,72	0,55	0,48
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,06	0,04	0,04
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	00	00	-0,09
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	33,92%	45,99%	NA

Les ratios d'équilibre financier de la société se sont améliorés entre 2017 et 2018 excepté l'autofinancement qui est passé de 45,99% à 33,92%. Toutefois, les ratios de financement des emplois stables et de capacité d'endettement restent faibles.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	11,99%	13,42%	-46%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	0,06	0,04	0,04
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,06	1,04	1,04
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,97	0,97	0,70
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,005	0,08	0,25

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les ratios d'autonomie financière, de liquidités générale et immédiate sont inférieurs à l'unité. Ce qui traduit que la société pourrait avoir des difficultés pour faire face à ses engagements à court et moyen termes.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	4 186 993	2 068 962	21 418
Valeur ajoutée	529 789	390 083	-29 120
Charges de personnel	341 297	310 627	292 169
Excédent brut d'exploitation	188 492	79 457	-321 289
Résultat d'exploitation	144 187	16 072	-380 429
Résultat financier	12 145	123 451	34 114
Résultat des activités ordinaires	156 333	139 524	-346 315
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	135 398	116 020	-346 315

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2017 et 2018. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation sont en hausse respectivement de 2,117 milliards, de 139,706 millions, de 109,035 millions et de 128,115 millions de F CFA suite à l'augmentation des ventes d'équipements agricoles.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance haussière en passant de 116,020 millions en 2017 à 135,398 millions de F CFA en 2018.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	102,37%	9 560%	-89%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	35,81%	-1 440%	NA
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	64,42%	79,63%	-1 003%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	00%	15,64%	-01%
Rotation des stocks marchandises (Stock moyen de marchandises) x 360 j / Coût d'achat des marchandises vendues	150,18	604,31	
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	1 215,78	2 228	204 281
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	51,18	724	72

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des ratios de la performance économique entre 2017 et 2018. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 79,63% en 2017 à 64,42% en 2018 mais reste élevé. Le chiffre d'affaires s'est fortement amélioré avec un accroissement de 102,37%.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires a augmenté plus que proportionnellement à la valeur ajoutée en 2018 traduisant une augmentation des consommations intermédiaires.

En somme, l'exercice 2018 a connu une amélioration de la performance économique et financière de la SONATER suite à la valorisation de la branche de la mécanisation.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONATER n'a pas signalé un évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°028/2018/AG-SE/SONATER, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La SONATER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

Résolution n°032/2018/AG-SE/SONATER, portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

La SONATER a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'instauration de la comptabilité matière

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SONATER a signalé que la recommandation est en cours d'exécution.

Recommandation relative à la passation des charges entre les magasiniers

La SONATER a relevé que la recommandation sera mise en œuvre lors de la passation prochaine de charges entre magasiniers.

Recommandation relative à la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de gouvernances des sociétés d'Etat

Dans le cadre de l'exécution de cette recommandation, la SONATER a relevé que des dispositions ont été prises pour la mise en œuvre de la recommandation citée.

Recommandation relative à la correction et à l'apurement des dettes sociales de la SONATER par la concertation avec la CNSS

En exécution de cette recommandation, la SONATER a indiqué que les échanges avec la CNSS ont permis d'établir qu'elle ne dispose pas de dettes sociales.

Recommandation relative à la régularisation des avantages accordés au Président du Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SONATER a relevé que le carburant et les frais de communication alloués au Président du Conseil d'Administration ont été supprimés suivant la note de service n°2018-68/SONATER/DG du 31/12/2018.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose deux (02) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

Résolution n°.../2019/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	135 397 801 F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-289 754 000 F CFA
Report à nouveau	:	-154 356 199 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°/2019/AG-SE/SONATER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (3 262 500) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*MAIGA Daouda	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	11 mois	Remplacé par BADO Augustine Denise nommée en Conseil des Ministres du 09/01/2019
BICABA Pierre	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et de la Cohésion sociale	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	11 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO Rimouaogodo Hamado	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	11 mois	1 ^{er} mandat en cours
BELEMSEBGO Urbain	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	4 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
PACMAGDA Paul	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	4 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
ANAGO/TRAORE Zita Clarisse	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	4 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUEDRAOGO Somwoumyan Léocadie	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	4 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours
OUELOGO Harouna	Association des Municipalités du	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA	4 ans 06 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
	Burkina Faso (AMBF)	du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAA H/MINEFID du 01/02/2018		
SIONE Boukary	Représentant des travailleurs	Décret N°2018-0055/PRES/PM/MAA H/MINEFID du 01/02/2018	11 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 18 au 22 juin et du 24 au 28 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux Comptes de la SONATER est assuré par le cabinet AUREC Afrique-BF, nommé par résolution n°027/2016/AG-SE/SONATER du 24 juin 2016 et renouvelé par résolution n°032/2018/AG-SE/SONATER du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2018, il totalise quatre (04) ans au sein de la société. Il convient de noter que son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) est une société d'Etat créée par décret n°97-426/PRES/PM/MIHU du 13 octobre 1997 avec un capital social de 3 000 000 000 F CFA. Elle a pris formellement la charge de deux structures dissoutes à savoir le Fonds de l'Habitat et le Projet Ouaga 2000 le 1^{er} août 1998.

Instrument de la politique de l'Habitat du Gouvernement pour l'impulsion du sous-secteur de la viabilisation, la SONATUR a pour missions principales :

- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de parcelles viabilisées ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le secteur de l'habitat ;
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser le développement.

L'exercice 2018 de la SONATUR s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Soabou DIALLO** nommé par décret n°2018-0754/PRES/PM/MUH du 17 août 2018 en remplacement de Monsieur Claude Obin TAPSOBA. Il totalise quatre (04) mois à la date du 31 décembre 2018 au sein de la société.

II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	72	68	70	04
Permanent	53	50	50	03
Agent provenant de l'Etat	08	07	09	01
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents	11	11	11	00
Masse salariale	358 189 729	379 736 647	351 894 893	-21 546 918
Cotisations Sociales	48 647 271	46 110 534	44 718 591	2 536 737
Dettes sociales	133 847 474	121 652 270	98 771 361	12 195 204

La masse salariale est en baisse de 21,547 millions de F CFA entre 2017 et 2018. Par ailleurs, les cotisations sociales et les dettes sociales sont en progression respectivement de 2,537 millions et de 12,195 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	04	01	02
Prévision de recrutement	11	01	02
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	30 500 000	8 100 000	16 200 000

La SONATUR prévoit recruter 11 agents en 2019 avec une incidence financière de 30,500 millions de F CFA pour faire face au départ à la retraite et au renforcement de l'effectif du personnel de certains services de la société.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun évènement nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré en 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social au sein de la SONATUR a été serein au cours de l'exercice sous revue grâce à la communication régulière entre la direction générale, le personnel et les partenaires sociaux sur la vie de la société.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONATUR n'a pas de participation dans le capital social d'autres entreprises.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En matière de stratégie de gouvernance, la SONATUR dispose d'un plan stratégique de développement et est engagée dans la démarche qualité ; ce qui lui a valu la certification aux normes ISO 9001 version 2008. Par ailleurs, elle intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités.

Toutefois, il convient d'inviter la SONATUR à se doter d'un contrat plan avec l'Etat pour lui permettre d'assurer la fourniture continue de service public.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du service d'audit interne.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de la SONATUR est assuré par la Direction de la Qualité et de l'Audit Interne (DQAI) qui a effectué des missions de contrôle de caisse (caisse recettes

parcelle, caisse recettes loyer, caisse recettes diverses et caisses de menues-dépenses) pour s'assurer de la conformité des actes. Ces contrôles ont permis d'évaluer le contrôle interne au niveau des caisses.

Au terme de ces missions aucune recommandation n'a été formulée à l'endroit de la direction générale.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes.

En effet, sur six (06) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, cinq (05) sont en cours de mises en œuvre avec un taux compris entre 50% et 90% et une non mise en œuvre à savoir celle relative à l'amélioration de la méthode de détermination du prix de vente des parcelles.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le commissariat aux comptes de la SONATUR est assuré par le cabinet WorldAudit qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Toutefois, à l'issue de sa mission, il a formulé les principales recommandations suivantes :

- améliorer l'archivage des dossiers des clients ;
- faire jouir le personnel de la SONATUR de leur congé annuel ;
- améliorer le suivi des avances clients par la Direction Commerciale ;
- améliorer le suivi des arriérés de loyers ;
- améliorer la comptabilité analytique mise en place au sein de la société.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, deux (02) ont été totalement mises en œuvre et deux (02) sont en cours de mise en œuvre à savoir :

- doter la Direction de la Qualité et de l'Audit Interne en personnel suffisant ;
- assurer une formation relative à la législation du développement immobilier.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit a tenu trois (03) réunions au cours de l'année 2018 à l'effet d'examiner l'état de mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures, le fonctionnement de la Direction des Achats et de la Direction Administrative, Financière et Comptable.

A l'issue de ces réunions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- assurer le suivi rigoureux dans l'élaboration des termes de référence ;
- acquérir une nouvelle application de gestion des ressources humaines ;
- renforcer l'effectif de la Direction Administrative, Financière et Comptable.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de l'ASCE-LC et de la Cour des Comptes effectuées en 2016. L'examen de ce point révèle que certaines recommandations ne sont pas encore mises en œuvre.

Il s'agit :

- ✓ en ce qui concerne la Cour des Comptes :
 - d'évaluer le coût des réserves et les proposer en vente à la Présidence du Faso et les mettre sur le marché, le cas échéant ;
 - de veiller à formaliser le contenu type du dossier client.
- ✓ en ce qui concerne l'ASCE-LC :
 - de faire matérialiser les limites Nord et Sud de la zone Ouaga 2000 ;
 - de prendre un texte pour limiter le nombre de parcelles pouvant être acquises par le personnel de la SONATUR.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, la SONATUR n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La SONATUR dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La SONATUR a élaboré tous les outils du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il sied d'inviter la société à une mise en œuvre effective desdits outils.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONATUR n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2018. Toutefois, la société a relevé l'existence de deux (02) conventions signées au cours de l'exercice 2014 dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018.

Il s'agit de la convention avec la CARFO d'un montant de 3 000 000 000 F CFA et celle avec la CNSS d'un montant de 4 000 000 000 F CFA destinés au financement du sommet de l'Union Africaine.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	9 979 464	10 137 864	9 793 333
Ressources stables	18 435 064	18 593 464	18 248 933
Actif immobilisé net	4 238 574	4 435 397	4 470 672
Actif circulant	18 389 394	19 959 060	22 394 935
Passif circulant	17 172 250	19 247 020	21 221 184
Trésorerie actif	12 979 346	13 446 026	12 604 508
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	35 607 313	37 840 483	39 470 116

L'analyse du tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2017 et 2018. En effet, on note :

- une baisse des capitaux propres de 158,400 millions de F CFA consécutive à la diminution du résultat net enregistré en 2018 ;
- une régression de l'actif immobilisé net de 196,823 millions de F CFA, du fait des remboursements des titres de participation des sommes dues suite à la liquidation de la Société de Briqueterie du Faso (SBF) ;
- une dégradation de l'actif circulant et le passif circulant respectivement de 1,570 milliard et de 2,075 milliards de F CFA. Cette dégradation s'explique d'une part, par la sortie des parcelles soldées et le paiement par l'Etat d'une partie de la traite relative à la convention pour le paiement des parcelles des forces vives de Bobo-Dioulasso, d'autre part, par l'apurement progressif des engagements liés à la viabilisation des parcelles et à la diminution des avances et acomptes clients.

Ainsi, il se dégage une trésorerie nette en baisse de 467 millions de F CFA entre 2017 et 2018 à cause du nombre limité des parcelles à vendre sur les différents sites porteurs à savoir Ouaga 2000 et Bobo-Dioulasso.

IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	4,35	6,18	6,06
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	1,18	1,20	0,89
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	27,25	4,83	3,71
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	39,70%	64,88%	64,76%

Le tableau ci-dessus indique une dégradation des ratios de l'équilibre financier de la SONATUR entre 2017 et 2018. En effet, la capacité d'endettement est passée de 1,20 à 1,18. Le ratio de capacité de remboursement s'est également détérioré en passant de 4,83 à 27,25.

Toutefois, les ressources stables continuent de couvrir les emplois stables malgré la diminution des ressources stables au cours de l'exercice sous revue.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	8,10%	8,50%	11,34%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	28,03%	26,79%	24,81%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,39	1,37	1,33
Liquidité générale (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,83	1,74	1,65
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,76	0,70	0,59

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la SONATUR présente une performance financière relativement satisfaisante. En effet, les ratios de solvabilité générale et de

liquidité générale sont en hausse et supérieurs à l'unité. Ce qui traduit la capacité de la société à faire face à ses engagements à moyen et long termes.

Cependant, le ratio de rentabilité financière s'est détérioré au cours de l'exercice sous revue suite à la baisse du résultat net.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Marge commerciale	1 451	3 642	-
Chiffre d'affaires	3 774 843	6 901 917	9 121 210
Valeur ajoutée	781 688	2 696 517	3 515 497
Charges de personnel	519 777	504 238	494 624
Excédent brut d'exploitation	261 911	2 192 279	3 020 873
Résultat d'exploitation	180 245	2 055 810	2 857 796
Résultat financier	1 016 883	209 721	150 223
Résultat des activités ordinaires	1 197 128	2 265 531	3 008 019
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	808 758	1 611 930	2 112 331

Il convient de signaler que la SONATUR n'a pas traité les données du compte de résultat de l'exercice 2017 conformément au SYSCOHADA révisé qui du reste n'est pas une obligation comptable.

Hormis le résultat financier, tous les soldes significatifs de gestion de la SONATUR se sont détériorés entre 2017 et 2018. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée,

l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires sont en baisse suite à la diminution du volume des ventes de la société.

Quant au résultat financier, il s'est amélioré en passant de 209,721 millions en 2017 à 1.197 milliard de F CFA en 2018, soit une hausse de 807,162 millions de F CFA du fait des reprises de provisions et dépréciations financières d'un montant de 580,119 millions de F CFA.

IV.2.2 Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	-45,31%	-24,33%	-4,92%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-71,01%	-23,30%	3,38%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	66,50%	18,70%	14,07%
Poids de l'endettement (charges d'intérêts/ excédent brut d'exploitation)	00	00	00
Rotation des stocks de produits finis (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	2 512	1 299	1 128
Durée moyenne du crédit fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	77	126	67

D'une manière générale, les ratios de performance économique se sont dégradés sur la période de référence. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est⁴ fortement détérioré entre 2017 et 2018 suite à la baisse significative de la valeur ajoutée de 71 %.

La rotation de stocks de produits finis s'est également détériorée au cours de l'exercice 2018 et demeure toujours assez longue compte tenu de la nature du produit et des délais commerciaux accordés aux clients.

En somme, la SONATUR doit travailler davantage à avoir de nouveaux sites afin d'accroître son chiffre d'affaires et partant améliorer ses performances économique et financière.

4

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en œuvre effective des recommandations des corps de contrôle de l'Etat et celles issues des autres missions d'audit.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SONATUR n'a pas signalé un évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°029/2018/AG-SE/SONATUR, portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2017

La SONATUR a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à l'évaluation du besoin en personnel d'appui

En exécution de cette recommandation, la SONATUR a procédé à l'évaluation du besoin en personnel d'appui qui a été adoptée par le Conseil d'Administration lors de sa session budgétaire, exercice 2019.

Recommandation relative à la formation du personnel sur la législation du développement immobilier

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, une formation a été inscrite dans le plan triennal de formation adopté par le Conseil d'Administration de la société.

Recommandation relative au reclassement du personnel conformément au statut du personnel

En exécution de cette recommandation, la SONATUR a procédé au reclassement de son personnel conformément aux dispositions du statut du personnel et aux besoins de la société.

Recommandation relative à la dotation de la Direction de la Qualité et de l'Audit Interne en personnel suffisant

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la société a procédé au lancement du recrutement de deux (02) agents au profit de la direction en charge de l'audit. La procédure de recrutement est prévue pour être bouclée au plus tard fin juin 2019.

Recommandation relative à un meilleur suivi du portefeuille clients pour le reversement de la TVA

En exécution de cette recommandation, le Conseiller Fiscal de la SONATUR a été impliqué à travers la vérification des déclarations fiscales pour le reversement de la TVA qui a été effectif au cours de l'exercice sous revue.

Recommandation relative au recouvrement des sommes impayées

En exécution de cette recommandation, la société a élaboré et transmis aux clients, des lettres de relance et des mises en demeure.

Recommandation relative à la prise d'un texte pour limiter le nombre de parcelles pouvant être acquises par le personnel de la SONATUR

Cette recommandation n'a pas connu un début de mise en œuvre. En effet, la société a relevé que la mise en œuvre de ladite recommandation peut porter atteinte aux droits des agents.

Toutefois, la société a précisé qu'un suivi rigoureux sera observé par la direction générale afin d'éviter le favoritisme privilégiant le personnel de la SONATUR dans l'acquisition des parcelles lors des campagnes de vente.

Recommandation relative à la matérialisation des limites Nord et Sud de la zone de Ouaga 2000

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SONATUR a indiqué qu'une convention avec la Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie (DGUVT) pour la réalisation de cette activité est en cours de signature.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONATUR propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution :

Résolution n°.../2019/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	808 757 728 F CFA
Masse à répartir	:	808 757 728 F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	485 254 637 F CFA
Réserves facultatives	:	323 503 091 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2019/AG-SE/SONATUR portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions cinq cent mille (3 500 000) F CFA TTC.

Résolution n° /2019/AG-SE/SONATUR portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

La nomination sur proposition du Conseil d'Administration du cabinet ACS en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet CICE en qualité de Commissaire

aux Comptes suppléant de la SONATUR pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2019 renouvelable une seule fois.

2. FIXE

Les honoraires du Commissaire aux Comptes à six millions quatre cent soixante-dix-huit mille (6 478 000) FCFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
* ILBOUDO Karim	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2018-0108/PRES/PM/MUH/MINEFID du 22/02/2018	10 mois	1 ^{er} mandat en cours
ILBOUDO Fidèle	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2014-090/PRES-TRANS/PM/MH/MEF du 31/12/2014 R-D n°2018-0901/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
NANEMA Marcelin	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2014-090/PRES-TRANS/PM/MH/MEF du 31/12/2014 R-D n°2018-0901/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	4 ans	2 ^{ème} mandat en cours
ZANZE Christophe	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2016-1193/PRES/PM/MUH/MINEFID du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
SINARE Halhassane	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUEDRAOGO G. Marc	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2016-1193/PRES/PM/MUH/MINEFID du 30/12/2016	2 ans	1 ^{er} mandat en cours
COULIBALY Ousmane	Ministère de l'Energie	Décret n°2016-1008/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/11/2016	2 ans 02 mois	1 ^{er} mandat en cours
KAMBOUELE N. Charles	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	03 mois	1 ^{er} mandat en cours
SANYAN Sylvain	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MINEFID du 11/10/2018	03 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 30 juillet au 02 août et du 03 au 07 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il convient de noter que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais requis.

XI. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes de la SONATUR est assuré par le Cabinet WorldAudit, nommé par résolution n°005/1999/AG-SE/SONATUR du 1^{er} juillet 1999. A la date du 31 décembre 2018, il totalise vingt et un (21) ans au sein de la société. Son 3^{ème} mandat a expiré après l'examen des états financiers de l'exercice 2015.

A cet effet, la SONATUR soumet à la 27^{ème} session de l'AG-SE un projet de résolution portant nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et son suppléant pour compter de l'exercice 2019.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) est une société d'Etat créée par décret n°95-311/PRES/MTT/MEFP/MCIA du 1^{er} août 1995 avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2002-603/PRES/PM/MITH/MFB/MCPEA/MTEJ du 20 décembre 2002. Son domaine d'activités est la gestion du patrimoine ferroviaire. L'Etat burkinabé a signé, en 1997, une convention avec la SOPAFER-B, lui confiant la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire évalué à 88 milliards de F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la gestion des intérêts et du patrimoine de l'Etat dans le cadre de la convention de concession du service public des transports ferroviaires ; conclue avec la SITARAIL ou avec tout autre concessionnaire qui viendrait à lui être substitué ;
- la gestion administrative et comptable de l'ensemble des éléments formant le domaine public ferroviaire de l'Etat, ainsi que des matériels ferroviaires ou autres, mis à la disposition du concessionnaire ;
- le suivi de la gestion et de l'exploitation du service public concédé ;
- toutes activités propres à assurer le développement ou l'accomplissement des transports ferroviaires nationaux et internationaux.

La gestion de la société au titre de l'exercice 2018 est assurée par **Monsieur Malick KOUANDA** nommé par décret n°2018-0429/PRES/PM/MTMUSR du 06 juin 2018 en remplacement de Monsieur Edmond Anicet OUEDRAOGO. Il totalise sept (07) mois au 31 décembre 2018 au sein de la société.

II. GOUVERNANCE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1. EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	34	31	30	3
Permanent	29	29	29	0
Agent provenant de l'Etat	0	1	1	-1
Occasionnels	-	-	-	0
Autres agents (contractuel)	5	1	1	4
Masse salariale	239 478 310	220 855 865	253 598 332	18 622 445
Cotisations Sociales	23 070 780	14 086 864	19 930 834	8 983 916
Dettes sociales	1 647 911	2 875 424	2 699 905	-1 227 513

L'effectif total du personnel de la SOPAFER-B a augmenté de trois (03) agents entre 2017 et 2018.

La masse salariale et les cotisations sociales ont connu également une hausse respective de 18,622 millions et de 8,984 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	0	0	0
Prévision de recrutement	4	0	0
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	9 733 571	0	0

La société prévoit recruter quatre (04) agents en 2019 en vue de renforcer son effectif.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La société a relevé qu'aucun évènement nécessitant la tenue du conseil de discipline ne s'est produit au cours de l'exercice 2018.

II.4. CLIMAT SOCIAL

L'amélioration des conditions de travail au titre de l'exercice 2018 a permis de maintenir un climat social serein au sein de la société.

II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SOPAFER-B n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En matière de stratégie de gouvernance, la SOPAFER-B a signé en 1997 avec l'Etat une convention de gestion qui lui confie la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire et qui tient lieu de contrat plan avec l'Etat.

Par ailleurs, elle a entamé le processus de la démarche qualité avec l'accompagnement de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

Il reste bien entendu que la société doit veiller à la finalisation de son plan stratégique, à intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités et aller vers la certification.

III.2.POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le service d'audit interne de la SOPAFER-B a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, une (01) seule a été mise en œuvre.

Par ailleurs, les recommandations partiellement mises en œuvre sont relatives :

- au suivi régulier des créances afin d'assurer un meilleur taux de recouvrement;
- à la relance systématique des clients-locataires ;
- à la codification de toutes les immobilisations.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le service d'audit interne de la SOPAFER-B a effectué une mission au cours de l'exercice 2018 qui a consisté au suivi de la mise en œuvre des recommandations.

A l'issue de cette mission, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour la codification de toutes les immobilisations ;
- finaliser le plan stratégique 2019-2023.

III.2.2 AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La SOPAFER-B a relevé que toutes les recommandations issues des missions antérieures du Commissaire aux Comptes ont été entièrement mises en œuvre.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le Cabinet SOFIDEC NEXIA qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Au terme de cette mission, des anomalies ont été constatées et les corrections proposées ont été prises en compte.

III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

Le comité d'audit de la SOPAFER-B n'était pas fonctionnel avant l'exercice 2018.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la SOPAFER-B a réalisé au titre de l'exercice 2018 des sessions de travail à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration et d'apprécier le dossier du recrutement de l'auditeur interne.

Au terme de ces travaux, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à la finalisation du plan stratégique de développement ;
- examiner la fiche de poste de l'auditeur interne pour s'assurer de la non existence de tâches incompatibles.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La société n'a pas reçu de visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieures.

III.2.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, la SOPAFER-B n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Hormis le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur, la SOPAFER-B dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Il convient donc d'inviter la société à prendre des mesures idoines pour la mise en place des outils non élaborés.

III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Excepté la cartographie des risques, la SOPAFER-B a élaboré tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, il convient d'inviter la société à mettre à jour le manuel de procédures et à élaborer la cartographie des risques.

III.5 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société n'a pas fait cas d'une convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2018.

Toutefois, la convention de concession de l'exploitation des transports ferroviaires entre le BURKINA FASO, la République de COTE D'IVOIRE et la Société SITARAIL signée au cours des exercices antérieurs a continué à produire ses effets au cours de l'exercice sous revue avec un montant de sept cent cinquante millions vingt-trois mille six cent soixante-dix-huit (750 023 678) FCFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	3 113 962	3 216 245	3 362 816
Ressources stables	11 864 218	12 605 486	18 378 044
Actif immobilisé net	10 852 351	11 351 556	17 077 076
Actif circulant	840 790	1 057 399	1 031 898
Passif circulant	404 407	421 004	310 684
Trésorerie actif	1 007 288	1 727 020	589 929
Trésorerie passif	431 803	1 109 485	9 215
Total bilan	12 700 428	14 135 974	18 697 943

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse de toutes les grandes masses du bilan. En effet, on note :

- une dégradation des ressources stables et de l'actif immobilisé respectivement de 741,268 millions et de 499,205 millions de F CFA entre 2017 et 2018 et dégage ainsi un fonds de roulement de 1,012 milliards de F CFA ;
- une baisse de l'actif circulant et du passif circulant respectivement de 216,609 millions et de 16,598 millions de F CFA entre 2017 et 2018 dégageant ainsi un besoin en fonds de roulement de 436,384 millions de F CFA.

Ainsi, il se dégage une trésorerie nette de 575,485 millions de F CFA entre 2017 et 2018.

IV.1.1. ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Financement des emplois stables (ressources stables / emplois stables)	1,09	1,11	1,08
Capacité d'endettement (ressources propres / endettement)	0,36	0,34	0,22
Capacité de remboursement (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-326,39	63,94	184,93
Autofinancement (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-11,35%	36,98%	29,38%

Excepté la capacité d'endettement, les ratios de l'équilibre financier de la SOPAFER-B se sont dégradés en 2018 comparativement à l'exercice précédent. En effet, le ratio de financement des emplois stables est en baisse en passant de 1,11 à 1,09 entre 2017 et 2018 du fait de la baisse de « la subvention d'investissement ».

Les ratios de capacité de remboursement et d'autofinancement sont en baisse et négatifs du fait de la baisse de la capacité d'autofinancement.

IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de rentabilité financière (Résultat net / Capitaux propres)	2,70%	2,30%	2,53%
Autonomie financière (Capitaux propres / Total passif)	24,52%	22,75%	17,89%
Solvabilité générale (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,32	1,29	1,22
Liquidité générale (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	2,21	1,82	5,07
Liquidité immédiate (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,20	1,13	3,32

Tous les ratios de performance financière se sont améliorés au cours de l'exercice 2018. En effet, les ratios de solvabilité générale, de liquidités générale et immédiate sont tous en progression et supérieurs à l'unité entre 2017 et 2018.

Le ratio de rentabilité financière, s'est également accru en passant de 2,30% en 2017 à 2,70% en 2018 suite à la hausse du résultat net au cours de l'exercice 2018.

IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	854 905	741 896	737 953
Valeur ajoutée	236 310	397 079	278 149
Charges de personnel	262 549	234 943	269 746
Excédent brut d'exploitation	-26 239	162 136	8 403
Résultat d'exploitation	78 984	121 818	-140 428
Résultat financier	36 759	-14 042	90 711
Résultat des activités ordinaires	115 743	107 777	-49 717
Résultat hors activités ordinaires	0	3 115	176 187
Résultat net	84 148	73 823	85 076

Excepté la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation, les autres soldes de gestion de la société se sont améliorés en 2018. En effet, le résultat des activités ordinaires s'est accru du fait de l'amélioration du résultat financier.

Le résultat net est également en hausse passant de 73,823 millions en 2017 à 84,148 millions de F CFA en 2018, soit une augmentation de 13,99%.

IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2018	2017	2016
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	15,23%	0,55%	0,1%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-40,49%	5%	-3%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	111,10%	59,17%	96,98%
Durée moyenne du crédit clients (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	158	193	160
Durée moyenne du crédit fournisseurs (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	33	38	38

Les ratios de performance économique de la société se sont dégradés hormis les taux de croissance du chiffre d'affaires et la durée moyenne du crédit clients.

En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est fortement détérioré du fait essentiellement de la baisse de la valeur ajoutée.

La durée moyenne du crédit clients est en baisse mais reste supérieure à celle du crédit fournisseurs qui est de 33 jours en 2018. Cela traduit le fait que la société accorde davantage des délais plus longs à ses clients que ses fournisseurs ne lui en donnent. Par conséquent, la SOPAFER-B doit travailler à réduire le délai de règlement des redevances pour éviter des tensions de trésorerie.

En somme, les performances économique et financière de la SOPAFER-B se sont relativement améliorées en 2018. Toutefois, il convient d'inviter la société à déployer des efforts pour la mise en place effective des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

V.EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La SOPAFER-B n'a pas signalé la survenue d'un évènement important après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES

Résolution n°030-2018/AG-SE/SOPAFER-B, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La SOPAFER-B a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

Résolution n°036-2018/AG-SE/SOPAFER-B, portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

La SOPAFER-B a procédé à la mise en œuvre de ladite résolution.

VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE

Recommandation relative à l'élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet afin de permettre des discussions sur les modalités de signature de la convention de concession révisée avant la prochaine tenue du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) en collaboration avec les Ministères en charge des affaires étrangères, des Finances et celui en charge du Commerce

En exécution de cette recommandation, la société a relevé l'élaboration et la transmission du rapport n°0009/MTMUSR/CAB du 16 juillet 2018 en Conseil de Cabinet à l'attention de son Excellence Monsieur le Premier Ministre. Ainsi, l'Assemblée Nationale a procédé à l'adoption de la loi N°041/2018/AN du 4 décembre 2018 portant autorisation de ratification de la convention de concession révisée (CCR). Cette loi permettra l'apurement intégral du prêt AFD d'un montant de 6 314 167 769 F CFA et des prêts rétrocédés IDA, BEI et AGCD d'un montant de 1 109 484 734 F CFA ramenant ainsi le niveau des prêts rétrocédés à SITARAIL de 15 410 042 090 à 9 905 335 402 F CFA.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SOPAFER-B propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°.../2019/AG-SE/SOPAFER-B portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B).

2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	84 148 374 F CFA
Réserves légales (10%)	:	8 414 837 F CFA
Bénéfice distribuable	:	75 733 537 F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	45 440 122 F CFA
Réserves facultatives	:	30 293 415 F CFA

3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution N°.../2019/AG-SE/SOPAFER-B portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle

du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions cinq cent trente-sept mille (2 537 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TOE Jean Victorien	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2013-474/PRES/PM/MIDT /MEF du 30/05/2013 R-D n°2017-0375/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 22/05/2017	5 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expire le 30/05/2019 A remplacer
YAOGO Parimyélé Paul	Ministère des Infrastructures	Décret N°2017-867/PRES/PM/MTM USR 02/08/2017	1 an 05 mois	1 ^{er} mandat en cours
OUBDA Fatoumata	Ministère des Transports, de la mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2013-474/PRES/PM/MIDT /MEF du 30/05/2013 R-D n°2017-0375/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 22/05/2017	5 ans 07 mois	2 ^{ème} mandat expire le 30/05/2019 A remplacer
OUEDRAOGO Alassane	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2014-538/PRES/PM/MIDT /MEF du 07/05/2014 R-D n°2017-858/PRES/PM/MTM USR/MINEFID du 19/09/2017	4 ans 08 mois	2 ^{ème} mandat en cours
KONE Fousséni	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 19/04/2017	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
YAMEOGO/DABIRE D Jeanne Marie Raïssa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1515/PRES-TRANS/PM/MIDT/M EF du 25/11/2015	3 ans 01 mois	1 ^{er} mandat Expiré A régulariser
BADO Bano	Conseil Burkinabé des Chargeurs	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 19/04/2017	1 an 08 mois	1 ^{er} mandat en cours
KERE Hermann	Représentant des travailleurs	Décret N°2017-1180/PRES/PM/MT MUSR 15/11/2017	1 an 02 mois	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 24 au 27 juillet et du 17 au 24 décembre 2018. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de relever que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

XI. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le cabinet SOFIDEC NEXIA, nommé par résolution N°036/2018/AG-SE/SOPAFER-B du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2018, il totalise un (01) an au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

**ETABLISSEMENTS PUBLICS DE
PREVOYANCE SOCIALE (EPPS)**

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Créée par kiti n°86-178/CNR/PRES/MB/MTSSFP/PRECO du 07 mai 1986 sous la forme juridique d'un établissement public à caractère industriel et commercial, la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) a été transformée par la suite en Etablissement Public de Prévoyance Sociale (EPPS) par décret n°2008-155/PRES/PM du 03 avril 2008. Les statuts particuliers dudit établissement ont été approuvés par décret n°2008-156/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008. La CARFO est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) par décision du Conseil des ministres n°152/CM/CIPRES du 23 février 2006. Elle a pour missions de gérer :

- le régime de retraite des fonctionnaires, militaires, magistrats régi par la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 étendu aux agents contractuels de la fonction publique à travers la loi n°006-2001/AN du 17 mai 2001 et aux agents des collectivités territoriales recrutés à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- le régime de prévention et de réparation des risques professionnels institué par la loi n°022/2006/AN du 16 novembre 2006 ;
- tout autre régime qui viendrait à être créé par la loi.

La CARFO prend en charge, dans le cadre du régime de retraite, les prestations suivantes : les pensions de retraite, d'invalidité, de survivants (veuves, veufs et orphelins) et les remboursements des retenues pour pension. Au titre du régime de prévention et de réparation des risques professionnels, elle sert les prestations suivantes :

- l'assistance médicale, chirurgicale, pharmaceutique, hospitalière et accessoire ;

- la fourniture, l'entretien, le renouvellement et la réparation des appareils de prothèse ;
- le paiement des rentes d'incapacité et celles de survivants ;
- la rééducation et la réadaptation professionnelles ;
- la prise en charge du transport et des frais de séjour pour soins.

Les prestations de retraite sont financées par des cotisations dont le taux global varie entre 20% et 22% du solde indiciaire ou du salaire de base, soit 8% à la charge de l'employé et 12% à la charge de l'Etat employeur et 14% pour les employeurs des assurés en position de détachement.

Le financement des prestations du régime de prévention et de réparation des risques professionnels est assuré grâce à une cotisation de 1,5% à la charge exclusive de l'Etat ou des employeurs des assurés en position de détachement. La CARFO assure également, pour le compte de l'Etat, la liquidation et le paiement des capitaux décès.

L'exercice 2018 de la CARFO, s'est déroulé sous la direction de **Madame Edwige Marie Eveline YAMEOGO**, nommée par décret n°2015-442/PRES-TRANS/PM/MFPTSS du 25 février 2015. Elle totalise trois (03) ans dix (10) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2018. Toutefois, il convient de relever qu'elle a été remplacée par **Madame Laure ZONGO/HIEN**, nommée en Conseil des Ministres du 30 avril 2019.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	ECART (2018-2017)
Effectif total	190	187	178	3
Permanent	183	183	171	0
Agents provenant de l'Etat	3	4	6	-1
Occasionnel	0	0	-	0
Autres agents (CDD)	4	0	1	4
Masse salariale	1 367 299 031	1 332 259 081	1 216 601 382	35 039 950
Cotisation sociale	174 444 105	171 765 077	164 054 111	2 679 028
Dettes sociales	170 531 442	156 341 651	153 813 950	14 189 791

L'effectif total du personnel de la CARFO est de 190 agents en 2018 contre 187 agents en 2017. L'augmentation de la masse salariale de 35,040 millions de F CFA au cours de la même période est due essentiellement aux avancements des agents.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	3	3	4
Prévision de recrutement	15	9	11
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	65 114 993	47 135 788	48 480 376

La CARFO prévoit recruter quinze (15) agents en 2019 en vue de remplacer les départs à la retraite et de doter l'institution des compétences nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline de la CARFO a siégé en 2018 sur un cas de manipulation de la base de données informatiques ayant occasionné un détournement de pensions.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein de la CARFO grâce au fonctionnement régulier des cadres de concertation et à l'instauration d'un dialogue permanent entre les représentants du personnel et la Direction Générale de la CARFO.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CARFO a relevé avoir des participations dans le capital social de trois (03) entreprises à savoir l'Office National des Télécommunications (ONATEL-SA), Coris Bank International (CBI) et la Banque Agricole du Faso (BADF).

Il convient de noter que les prises de participation de la CARFO dans le capital social de la CBI et de la BADF ont été régularisées par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

Par ailleurs, il sied d'inviter la CARFO à procéder à la régularisation par décret pris en Conseil des Ministres de sa prise de participation dans le capital social de l'ONATEL-SA à hauteur de 299 970 000 F CFA, soit 0,20% du capital social.

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

La CARFO dispose d'un plan stratégique qui est en cours de mise en œuvre et mène des actions de promotions sociales en faveur de ses clients, de ses partenaires et de son personnel dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises.

Par ailleurs, l'établissement est engagé dans le processus de certification à la norme ISO 9001 version 2015.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1 AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à 2018. En effet, sur vingt-six (26) recommandations formulées, vingt-quatre (24) sont totalement mises en œuvre, une (01) en cours de mise en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à l'installation d'une alarme détectrice d'incendie avec option d'éteindre le feu.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de la CARFO est assuré par un contrôleur général qui a effectué des missions d'audits au cours de l'exercice sous revue. Ces audits ont porté sur :

- le contrôle des délais de traitement des prestations ;
- le traitement des dossiers de prestations dans les directions régionales (DR) de la CARFO Hauts Bassins et Centre-Ouest ;
- la gestion des fournitures par les directions et services bénéficiaires ;
- l'audit a posteriori des procédures de passation de six (06) marchés publics ;
- l'inspection suite à un cas de dénonciation et de plainte pour détournement d'une avance de pension d'un retraité.

A l'issue de ces missions les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- étendre la numérisation des archives aux directions régionales ;
- élaborer une procédure de gestion des fournitures de bureau par les directions et les services bénéficiaires ;
- procéder à un réexamen des procédures de concession des prêts scolaires.

III.2.2 AUDIT EXTERNE

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit de la Commission de Surveillance de la CIPRES et de l'audit informatique de la CARFO.

Ainsi, les principales recommandations antérieures en cours de mise en œuvre sont :

- optimiser et sécuriser des modules informatiques dédiés au calcul des prestations ;
- élaborer un plan de vérification et de correction de la prise en compte de toutes les règles de gestion dans l'application Système Intégré de Gestion Automatisée (SIGA) ;
- améliorer la réglementation en apportant les compléments indispensables au statut juridique par la définition des règles de dotation des réserves des diverses branches ;
- fixer des règles plus souples et définir les rôles des différents acteurs en cas de dépassement et de transfert de crédit.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, le cabinet EXPERCO INTERNATIONAL a fait un audit des bases de données, des systèmes, des applications SIGA/CIPRES et l'évaluation du risque de fraude informatique à la CARFO au cours de l'exercice 2018.

A l'issue de cette mission, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place une stratégie de déploiement des applications ;
- mettre en place un site de secours de la base de données (Oracle Dataguard) ;

- élaborer une note de service pour mieux organiser et formaliser le circuit de production et de transfert des fichiers de virement des pensions ;
- analyser le système de calcul des prestations et erreurs de calcul constatés.

II.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la CARFO a effectué des missions au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les procédures de passation des marchés publics, la vérification postes/profils des agents, leur classification conformément à la grille catégorielle et salariale et la lettre de contrôle interne du Commissaire aux Comptes.

Au terme de ces missions, le comité a relevé quelques insuffisances et formulé les principales recommandations suivantes :

- mettre l'accent et accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'audit informatique ;
- prendre les dispositions nécessaires pour protéger les acquis de la CARFO (terrains à Kaya et à Fada N'Gourma) ;
- renforcer l'équipe de la comptabilité pour le traitement des suspens ;
- effectuer lors des recrutements, les vérifications des diplômes auprès de la direction des examens et concours et auprès du CAMES.

III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'ASCE-LC.

Excepté la recommandation relative à la prise de dispositions pour que la ligne budgétaire 605 de la CIPRES intitulée « Charges techniques de l'action sanitaire et sociale » soit ouverte et rendue opérationnelle qui est en cours d'exécution, toutes les autres recommandations ont été mises en œuvre.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La CARFO n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat en 2018. Toutefois, elle a reçu en 2018 le rapport de la mission de contrôle de la gestion financière et comptable 2016 effectuée en septembre 2017 par l'ASCE-LC.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

La CARFO dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Excepté le plan de carrière du personnel, la CARFO dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, il convient d'inviter la CARFO à mettre à jour son manuel de procédures et à finaliser le plan de carrière du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La CARFO n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2018.

Toutefois, elle a relevé la signature de sept (07) conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018. Il s'agit des conventions signées avec :

- le CEGECI d'un montant de 5 000 000 001 F CFA avec une somme due au 31/12/2018 de 6 060 448 213 F CFA ;

- la SOGEMAB d'un montant de 7 428 571 429 F CFA avec une somme due au 31/12/2018 de 1 808 003 036 F CFA ;
- la SONATUR d'un montant de 1 500 000 000 F CFA avec un montant total dû au 31/12/2018 de 3 125 452 500 F CFA ;
- l'Université de Koudougou d'un montant de 281 286 254 F CFA avec un montant total dû au 31/12/2018 de 34 868 900 F CFA ;
- l'Université de Ouagadougou d'un montant de 583 333 333 F CFA avec une somme totale due au 31/12/2018 de 149 987 916 F CFA ;
- l'Université Ouaga II d'un montant de 500 000 000 F CFA avec un montant dû au 31/12/2018 de 62 497 708 F CFA ;
- l'Université Polytechnique de Bobo Dioulasso (UPB) d'un montant 583 333 335 F CFA avec une somme totale due au 31/12/2018 de 709 663 748 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	301 148 813	251 863 971	216 161 952
Ressources stables	301 234 903	251 870 671	216 243 977
Actif immobilisé net	30 482 242	33 299 587	34 566 072
Actif circulant	9 357 839	9 304 982	18 471 610
Passif circulant	13 521 137	10 563 086	10 163 643
Trésorerie actif	274 932 198	219 829 188	173 369 938
Trésorerie Passif	16 238	0	0
Total Bilan	314 772 278	262 433 757	226 407 620

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des grandes masses du bilan de la CARFO entre 2017 et 2018. En effet, les ressources stables sont en hausse de 49,364 milliards de F CFA du fait de l'incorporation du résultat de l'exercice 2018. Le passif circulant a suivi la même tendance en augmentant de 2,958 milliards de F CFA.

Par contre, l'actif immobilisé net est en baisse de 2,817 milliards de F CFA suite à la diminution des immobilisations financières.

Par ailleurs, la trésorerie nette s'est accrue de 55,087 milliards de F CFA consécutive à l'augmentation des titres à court terme et des placements dans les banques et établissements financiers.

IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGÉTAIRE

N°	Ratios	Norme CIPRES	Ratio 2018	Ratio 2017	Ratio 2016	Observations
R1	Rapport frais de personnel et dépenses totales	< 15%	4,14%	4,38%	4,40%	Respecté
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	≤ 15%	4,69%	5,40%	5,19%	Respecté
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	4,56%	4,84%	4,83%	Respecté
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	≤ 15%	2,22%	2,68%	2,59%	Respecté
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	8,74%	8,80%	8,81%	Respecté
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	Entre 1% et 5%	4,47%	3,52%	3,02%	Respecté
R7	R7(V) : Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes vieillesse	65% minimum	51,97%	59,39%	56,98%	Non Respecté
	- (V1) Rapport entre dépenses de prestations et cotisations pour pensions civiles	65% minimum	48,25%	50,27%	46,41%	Non respecté
	- (V2) Rapport entre dépenses de prestations militaires et cotisations pour pensions militaires	65% Minimum	72,23%	151,75%	166,67%	Respecté
	Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes risques	65% minimum	5,26%	4%	5,47%	Non respecté

N°	Ratios	Norme CIPRES	Ratio 2018	Ratio 2017	Ratio 2016	Observations
	professionnels					
	- (A1) Rapport entre dépenses de prestations civiles et cotisations civiles	65% minimum	2,93%	1,93%	2,28%	Non respecté
	- (A2) Rapport entre prestations militaires et cotisations militaires	65% Minimum	17,66%	29,47%	37,84%	Non respecté
R8	Rapport entre recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale	Recettes= Dépenses		NA	NA	La CARFO n'a pas d'action sanitaire et sociale

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'en 2018, tous les ratios se rapportant à la gestion administrative (R1 à R6) respectent les normes de la CIPRES. Par ailleurs, les ratios R1 à R5 se sont améliorés entre 2017 et 2018. Ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des charges administratives de la CARFO.

Par contre, pour ce qui est des ratios R7 qui mesurent le niveau d'affectation des ressources de cotisations aux paiements des prestations, les principales observations sont les suivantes :

- en ce qui concerne le régime vieillesse qui regroupent les pensions de retraite, d'invalidité et survivants (RV), on note une baisse au niveau du ratio des civils (R7 V1). Ce ratio a été impacté par une augmentation plus forte des cotisations par rapport à celle des prestations. Ce ratio est en deçà de la norme CIPRES.

Par contre, au niveau des militaires, on note une nette amélioration du ratio de redistribution qui passe en dessous de 100% et présente un excédent. Cette évolution est la conséquence du relèvement de l'âge de départ à la retraite des militaires intervenu en 2015 et des rappels de cotisations reçues du

Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants suite à l'adoption de nouvelles grilles indiciaires.

- au niveau du régime de prévention et de réparation des risques professionnels, on constate une légère hausse des ratios même s'ils demeurent très en deçà de la norme CIPRES notamment le régime des civils.

D'une manière générale, la CARFO a enregistré des performances économique et financière satisfaisantes en 2018. Toutefois, l'allègement des procédures de prise en charge des accidents de travail à travers la révision des textes régissant les prestations de la CARFO pourrait contribuer à améliorer le ratio relatif à la prévention et à la réparation des risques professionnels.

Il convient d'exhorter la CARFO à poursuivre les efforts pour l'amélioration de ses performances.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°012/2018/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017

La CARFO a procédé à l'affectation du résultat net de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la mise à disposition du Gouvernement des conclusions de l'étude actuarielle en cours dans les meilleurs délais

En exécution de cette recommandation, la CARFO a indiqué que l'étude actuarielle est en cours depuis octobre 2018 et que le délai de réalisation est de cinq (05) mois.

Toutefois, elle a relevé que le retard dans l'exécution de cette recommandation a été causé par les difficultés suivantes :

- l'absence de compétences en actuariat en interne ;
- la lourdeur de la procédure de recrutement du consultant ;
- la collecte des données sur les assurés militaires et les assurés ainsi que les pensionnés affiliés à la caisse de retraite des agents communaux.

Recommandation relative à la promotion du principe de la solidarité entre les régimes civils et militaires

En exécution de cette recommandation, la CARFO a fait remarquer que la promotion du principe de la solidarité entre les régimes civils et militaires est de fait dans la mesure où les pensions militaires sont toujours payées malgré le déficit.

VII. PROJETS DE RESOLUTION

La CARFO propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) deux (02) projets de résolution.

Résolution n°.../2019/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1- APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 tels que présentés par la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

2- AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	49 284 842 206 F CFA
Réserves statutaires	:	49 284 842 206 F CFA

3- DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n°.../2019/AG-SE/CARFO portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*KABORE Yamba Hermann	Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale	Décret n° 2015-1512/PRES/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
NIKIEMA/DIALLO Sarata Ousmane	Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale	Décret n°2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
ILBOUDO/SAWADOG O Clémence R.	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique.	Décrets n° 2012-618/ PRES /PM/ MFPTSS/MEF du 24/07/2012 R D n° 2015-1513/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	6 ans 05 mois	2 ^e mandat expiré A remplacer
GAMBO S. Léonard	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants	Décret n° 2014-767/PRES/PM/MFPTSS/MEF du 16/09/2014 RD n°2018-0786 PRES/PM/MFPTSS/MIN EFID du 30/08/2018	4 ans 03 mois	2 ^e mandat en cours
ZOUGMORE Lokré Paul	Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale	Décret n° 2015-1512/ PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
BARRO Seydou	Ministère de l'Economie, des finances et du développement	Décret n° 2015-1512/ PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
SOMDA Antoine	Ministère de la Santé	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
KABORE/OUEDRAO GO Jacqueline	Ministère de la femme, de la solidarité nationale de la famille et de l'action humanitaire	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
SONDO Kelguebsom Blaise	Syndicat des travailleurs CGTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
ZABDA Ninda Mahamoudou	Syndicat des travailleurs CNTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
BAMA/ROUAMBA Marguerite	Syndicat des travailleurs CSB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
ZONGO Wendgoundi Germain	Syndicat des travailleurs FO/UNSL	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
BASSOLE Rodolphe	Syndicat des travailleurs USTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
OUEDRAOGO François Xavier	Syndicat des travailleurs USTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser
OUEDRAOGO Larba	Syndicat des travailleurs ONSL RFO	Décret n° 2012-617/PRES/PM/MFPTSS/MEF du 24/07/2012 R D n° 2015-1513/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	6 ans 5 mois	2 ^{ème} mandat expiré A remplacer
AHMOUDOU Ag Azida	représentant des travailleurs	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	3 ans	1 ^{er} mandat expiré A régulariser

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de l'établissement respectivement du 25 au 27 juin et les 18 au 20 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2018

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA INTERNATIONAL, nommé par résolution n°035/2017/AG-SE/CARFO du 30 juin 2017 pour compter de l'exercice 2017. Il totalise deux (02) ans au 31 décembre

2018. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Un régime de sécurité sociale en faveur des travailleurs et assimilés du secteur privé a été créé par arrêté n°1029/ITLS/HV du 06 décembre 1955 sous la dénomination « Caisse de Compensation des Prestations Familiales », ayant son siège à Bobo-Dioulasso. Cet organisme ne gérait, à l'époque, que la seule branche des prestations familiales. En 1959, elle devient «Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des accidents de travail» avec la loi n°3/59/ACL du 30 juin 1959 qui crée la branche des risques professionnels et avec la loi n°78/60/AN du 06 décembre 1960, elle devient « Caisse de Prévoyance Sociale » et son siège sera transféré à Ouagadougou le 18 octobre 1963.

L'appellation actuelle de l'organisme, à savoir « Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) » est venue de la loi n°13/72/AN du 18 décembre 1972 portant code de sécurité sociale. La CNSS est un établissement public chargé de gérer le régime de sécurité sociale au Burkina Faso. Elle a été gérée sous la forme d'établissement public à caractère industriel et commercial avant l'adoption de la loi n°16-2006/AN du 16 mai 2006 portant création de la catégorie d'Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

Elle est régie de nos jours par la loi N° 010-2013 du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics, le décret N°2014-679/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 1^{er} août 2014 portant statut général des Etablissements publics de prévoyance sociale (EPPS) et le décret n°2016-592/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 08 juillet 2016 portant approbation des statuts particuliers de la CNSS.

Elle est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres relevant du champ d'intervention de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et

est de ce fait soumise aux dispositions du Traité instituant la CIPRES et à ses textes d'application, dont le respect des ratios prudentiels.

Le régime de sécurité sociale géré par la CNSS comprend trois (03) branches qui sont la branche des prestations familiales, la branche des risques professionnels et la branche des pensions. Ces branches sont complétées par l'action sanitaire et sociale.

L'exercice 2018 de la CNSS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Lissané SAVADOGO** nommé par décret n°2016-516/PRES/PM/MFPTPS du 14 juin 2016. Il totalise deux (02) ans sept (07) mois au sein de la CNSS à la date du 31 décembre 2018.

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

II.1 EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUES	2018	2017	2016	Ecart (2018-2017)
Effectif total	889	937	987	-48
Permanent	872	919	974	-47
Agent provenant de l'Etat	05	06	06	-01
Occasionnels	12	12	07	00
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	7 899 218 275	7 919 300 288	8 330 800 380	-20 082 013
Cotisations Sociales	756 675 070	785 977 405	803 138 590	-29 302 335
Dettes sociales	-	-	-	-

L'effectif total du personnel de la CNSS est passé de 937 en 2017 à 889 agents en 2018, soit une baisse de 48 agents. La masse salariale a suivi la même tendance en passant de 7,919 milliards en 2017 à 7,899 milliards de F CFA en 2018, soit une diminution de 20,082 millions de F CFA.

II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2019	2020	2021
Départ à la retraite	38	43	27
Prévision de recrutement	78	43	27
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	291 329 404	153 598 513	87 712 726

La CNSS prévoit recruter 78 agents en 2019 afin de faire face aux départs à la retraite et de renforcer les différentes unités administratives en personnel.

II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Pour l'exercice 2018, deux (02) sessions du conseil de discipline se sont tenues avec au total six (06) dossiers examinés et des sanctions ont été prononcées.

II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté relativement serein au sein de la CNSS au cours de l'exercice 2018. La CNSS a relevé que le recrutement d'agents en 2018 a impacté le climat social.

II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CNSS a fait le point de ses prises de participation dans le capital social d'autres entreprises. En effet, les prises de participation de la CNSS dans le capital social de dix-sept (17) entreprises ont été régularisées par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

Il convient cependant d'inviter la CNSS à procéder à la régularisation par décret pris en Conseil des Ministres de ses nouvelles prises de participation dans le capital social de IB BANK (ex-BHBF) et de la Banque Atlantique du Burkina (BABF).

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)

III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

Excepté le plan stratégique, la CNSS ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Aussi, elle est engagée dans le processus de la démarche qualité et de la responsabilité sociale.

Par conséquent, il sied d'inviter la CNSS à élaborer le contrat plan et aller vers la certification.

III.2. POINT SUR LES AUDITS

III.2.1. AUDIT INTERNE

III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures.

III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit interne de la CNSS est assuré par la Direction de l'Audit Interne qui a effectué des missions de contrôle sur la gestion des dossiers de prestations, les opérations de caisses et de banques, le processus du recouvrement des cotisations sociales et les comptes de tiers.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un dispositif de contrôle interne à deux niveaux pour les régularisations exceptionnelles ;
- mettre en place un dispositif de contrôle qui permet de respecter les indicateurs de gestion CIPRES et assurer un suivi des contrôles employeurs ;
- vérifier et signer tous les bordereaux de caisse.

III.2 2. AUDITS EXTERNES

III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS n'a pas fait le point de la mise en œuvre des missions antérieures des audits externes.

III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'audit externe de la CNSS est assuré par les cabinets SOFIDEC NEXIA International et AUREC Afrique en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié sous réserve de la prise en compte de l'incidence des observations formulées sur :

- les immobilisations corporelles ;
- les « fournisseurs des biens et services » d'un montant de 37 913 473 F CFA
- les « prestataires, prestations à payer » pour un écart de 137 850 311 F CFA ;
- les « Acomptes sur prestations » pour un écart non justifié de 22 484 641 F CFA ;
- les retenues de garanties d'un montant de 62 562 435 F CFA ;
- les « prestataires, prestation à payer » pour un écart non justifié de 373 617 609 F CFA ;
- le « personnel et comptes rattachés » pour un écart non justifié.

Par ailleurs, la CNSS a fait l'objet d'un audit indépendant effectué par le groupement UPVALIS/ITSHORE/EXPERT'G qui a porté sur les comptes ainsi que le système informatique de l'établissement. A l'issue de cette mission, des insuffisances ont été relevées et des recommandations formulées à savoir :

- mettre en place une politique de sécurité SI ;
- formaliser la charte d'utilisation des ressources informatiques ;
- rendre les accès administrateurs nominatifs ;
- migrer tous les postes de travail vers Windows 10 ;
- rendre la salle serveur conforme aux exigences de sécurité d'un Data center.

III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le comité d'audit de la CNSS a effectué des missions au cours de l'exercice 2018 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- soumettre dans les meilleurs délais des propositions pour l'apurement des comptes d'immobilisations des biens aliénés, obsolètes ou détruits ;
- présenter des états financiers 2018 sans les erreurs relevées des Commissaires aux Comptes ;
- mettre en œuvre les recommandations de l'ASCE-LC ;
- présenter une situation globale des biens à céder à l'issus de l'inventaire ;
- poursuivre le travail pour tirer tous les bénéfices attendus de la cartographie des risques ;
- faire la situation des placements immobiliers afin d'informer le conseil sur les locations et les ventes.

III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES

La CNSS a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de la Cour des Comptes et de l'ASCE-LC.

En ce qui concerne les recommandations de la Cour des Comptes, vingt-trois (23) sont mises en œuvre, huit (08) sont partiellement mises en œuvre et deux (02) non mises en œuvre à savoir :

- prévoir dans les décisions d'intérim la mise en cause des personnes chargées de leurs mise en œuvre en cas de négligence ou de complicité ;
- soumettre régulièrement à l'audit externe tous les marchés importants de la CNSS.

S'agissant de l'ASCE-LC, sur quarante (40) recommandations formulées, vingt-sept (27) sont mises en œuvre, douze (12) sont partiellement mises en œuvre et une (01) non exécutée à savoir celle relative à la mise en œuvre des sanctions en cas de non mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle de l'Etat.

III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La CNSS n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2018.

III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Excepté la charte de l'administrateur, la CNSS dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Il convient donc d'inviter l'établissement à élaborer la charte de l'administrateur conformément au code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, la CNSS dispose :

- d'un manuel de procédures ;
- d'un organigramme avec fiches de description de postes ;
- d'une cartographie des risques ;

- d'un plan de passation des marchés ;
- d'un plan de formation pluriannuel du personnel ;
- d'un bilan social.

Cependant, il convient d'inviter la CNSS à mettre en place le code d'éthique et de déontologie des employés et à élaborer le plan de carrière du personnel.

III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La CNSS n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2018. Toutefois, des conventions ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 et ont produit des effets d'un montant total de 18 740 346 247 F CFA.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2018	2017	2016
Capitaux propres	473 519 990	419 203 834	370 854 751
Ressources stables	479 442 206	424 568 691	372 005 002
Actif immobilisé net	82 708 724	58 881 906	63 925 026
Actif circulant	37 834 022	44 131 098	46 308 577
Passif circulant	44 546 827	41 115 741	44 488 443
Trésorerie actif	403 511 448	362 671 427	306 259 842
Trésorerie Passif	65 160	-	-
Total Bilan	524 054 194	465 684 431	416 493 445

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des grandes masses du bilan de la CNSS entre 2017 et 2018. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 54,874 milliards et de 23,827 milliards de F CFA suite à l'incorporation du résultat net de l'exercice 2018 et à l'accroissement des titres immobilisés.

La trésorerie nette s'est accrue en 2018 de 40,775 milliards de F CFA suite à la constitution de nouveaux comptes de dépôts à terme et des avoirs en banques et en caisses.

IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGETAIRE

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2018	Ratio 2017	Ratio 2016	Observation
R1	Rapport frais de personnel et total des dépenses	≤15%	14,11%	11%	15,50%	satisfaisant
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	≤15%	14,34%	13,38%	16,96%	satisfaisant
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	23,96%	26,39%	27,61%	satisfaisant
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	≤15%	10,46%	10,83%	13,22%	satisfaisant
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	14,59%	14,65%	19,89%	satisfaisant
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	entre 1% et 5%	5,86%	7,16%	4,20%	insatisfaisant
R7	Rapport frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion	< 8%	94,17%	72,24%	74,90%	insatisfaisant
R8	Rapport frais de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale et dépenses de fonctionnement	Entre 3% et 10%	7,80%	8,19%	7,10%	satisfaisant
R9	Rapport recettes de l'action sanitaire et	Recette S= Dépens es	-497 603 594	- 502 409 13 6	- 439 431 4 37	insatisfaisant

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2018	Ratio 2017	Ratio 2016	Observation
	sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale					
R10	Rapport dépenses de prestations techniques et cotisations sociales	65% Minimum	43,71	40,58%	47,86%	insatisfaisant
R10 .1	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de A	>65%	8,19%	52,78%	8,48%	insatisfaisant
R10 .2	Rapport entre dépenses de prestations techniques de F	>65%	25,90%	22,96%	28,62%	insatisfaisant
R10 .3	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de V	>65%	65,79%	62,76%	72,62%	satisfaisant

D'une manière générale six (06) ratios sur dix (10) sont conformes aux normes CIPRES en 2018 contre cinq (05) en 2017. Comparativement aux exercices antérieurs, on note une amélioration des ratios R6 : « Rapport dépenses de formation et masse salariale », R10 : « Rapport dépenses de prestations techniques et cotisations sociales » et R10.2 : « Rapport entre dépenses de prestations techniques de F » bien qu'ils ne respectent pas les normes CIPRES.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 26^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

V.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE

Résolution n°013/2018/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2017.

La CNSS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Recommandation relative à la définition d'un nouvel échéancier en vue du recouvrement des prêts accordés à l'Etat et/ou ses démembrements en collaboration avec le MINEFID

La recommandation citée n'est pas mise en œuvre. Toutefois, la CNSS a tenu deux (02) rencontres avec le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique auxquelles les structures bénéficiaires des prêts ont participé.

Recommandation relative au respect des ratios CIPRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la CNSS a pris des dispositions qui ont permis de respecter six (06) ratios CIPRES en 2018 contre cinq (05) en 2017.

VI. PROJETS DE RESOLUTION

La CNSS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

Résolution n°.../2019/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

1- APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

2- AFFECTE

Le résultat net exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	54 316 155 721	F CFA
A-réserves techniques	:	4 281 459 834	F CFA
A-réserves de sécurité	:	13 842 910 451	F CFA
F-réserves de sécurité	:	17 841 765 137	F CFA
V-réserves techniques	:	18 350 020 299	F CFA
T-réserves de fonds de roulement	:	0	F CFA

3- DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Résolution n°.../2019/AG-SE/CNSS portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires des Commissaires aux Comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

FIXE

Pour l'exercice 2018, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à huit cent mille (800 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA

net d'impôts et les honoraires des Commissaires aux Comptes à onze millions huit cent mille (11 800 000) F CFA TTC.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*LENGANE Souleymane	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
HIEN Blaise Augustin	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	4 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours
MINOUGOU Mahamadou	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	4 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SAGNON Tolé	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	4 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours
NANA Inoussa	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
COMPAORE Issa	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du	4 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017		
SANOH Mamady	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	4 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours
DABIRE Michel Laurent	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
TRAVALY Cheikh Mohamed	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
SANON David	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
GANSONRE Daouda	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	4 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours
SAMANDOULO UGOU/ZONGO Delphine Marie Désiré	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016- /PRES/PM/MFPTPS/ MINEFID du 14/09/2016	2 ans 04 mois	1 ^{er} mandat en cours
SOME B.S Stella Sylviane.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014	4 ans 09 mois	2 ^{ème} mandat en cours

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017		
SISSAO Théophile Valentin	Ministère de la Santé	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
SAM Moussa	Ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
NANA Adama	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
ZIGUIZANGA Tanga Ernest	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours
KONE Seydou	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	1 an	1 ^{er} mandat en cours

*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours règlementaires au sein de la CNSS, respectivement du 10 au 16 avril et du 12 au 18 décembre 2018.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2018

Le commissariat aux comptes de la CNSS est assuré par le cabinet SOFIDEC nommé par résolution n°062-1998/AG-SE/CNSS du 31 juillet 1998 et le Cabinet AUREC Afrique-BF, nommé par résolution n°004-2000/AG-SE/CNSS du 29 juin

2000. Le dernier renouvellement de leurs mandats est intervenu par résolution n°031/2015/AG-SE/CNSS du 30 juin 2015.

A la date du 31 décembre 2018, ils totalisent respectivement vingt (20) ans et dix-huit (18) ans au sein de l'établissement. Leurs mandats s'expirent après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

CONCLUSION

CONCLUSION

Au terme de l'analyse individuelle des états financiers et de la situation économique et financière des vingt-une (21) entreprises, il ressort un accroissement du volume d'activités global desdites entreprises au titre de l'exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017.

D'une manière générale, les soldes significatifs de gestion se sont consolidés en 2018 traduisant une amélioration de la performance économique des vingt-une (21) entreprises. En effet, elles ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de **1 268,515 milliards** en 2018 contre **1 123,350 milliards de F CFA** en 2017, soit une hausse de **145,165 milliards de F CFA**. Il est à relever le faible niveau de la valeur ajoutée globale qui est passée de **178,260 milliards** en 2017 à **209,724 milliards de F CFA** en 2018, faisant ressortir des consommations intermédiaires d'un montant de **1058,791 milliards** contre **945,09 milliards de F CFA** en 2017. Cette situation traduit la nécessité de mener au sein de nos sociétés d'Etat, des politiques de maîtrise des charges intermédiaires de gestion en vue d'améliorer leur apport au PIB national et partant leur résultat net.

En outre, il convient de saluer l'accompagnement des tutelles techniques dont bénéficient certaines maîtrises d'ouvrage déléguées publiques à travers l'octroi de portefeuilles de projets pour assurer leur pérennité. Toutefois, l'exécution de ces portefeuilles de projets rencontre des difficultés en matière de procédures de passation des marchés publics. Il sied donc d'alléger ces procédures en vue de garantir la viabilité des agences d'exécution.

Par ailleurs, la situation de la SONAGESS et de la SONATUR mérite une attention particulière au regard de la dégradation du volume de leurs ventes.

En ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions et recommandations prises par l'AG-SE, il ressort un niveau d'exécution satisfaisant des résolutions et recommandations individuelles de la 26^{ème} session de l'AG-SE par nos entreprises. Toutefois, il convient de relever que la recommandation relative à l'élaboration d'un

référentiel de contrat plan afin de permettre aux sociétés d'Etat de disposer de cet outil de gouvernance important, n'a pas connu de mise en œuvre.

Aussi, les recommandations issues des missions des services d'audit interne et des comités d'audit ne sont pas entièrement mises en œuvre dans nos entreprises. Il s'avère donc nécessaire d'inviter nos sociétés à diligenter la mise en œuvre desdites recommandations.

En outre, certaines sociétés d'Etat ont reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat et des missions d'audit indépendantes qui ont relevé des insuffisances et formulées des recommandations. A la clôture de l'exercice 2018, l'état de mise en œuvre desdites recommandations présente un niveau satisfaisant nonobstant quelques recommandations non mises en œuvre.

La mise en application du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat connaît une avancée significative dans nos sociétés mais à des niveaux d'implémentation différents d'une société à une autre. Au titre de la stratégie de gouvernance, il convient d'encourager nos sociétés à mieux imprimer la notion d'entreprise citoyenne à travers la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), à élaborer des plans stratégiques et signer des contrats-plans avec l'Etat afin de définir clairement la nature des relations entre les parties. Toutefois, il convient de relever les difficultés que connaissent certaines sociétés dans le processus d'adoption et de mise en œuvre de leur contrat plan notamment l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, l'Agetib, la SOGEMAB et la SONATER.

Au titre des projets de résolutions communes soumis à la présente AG-SE, il convient de relever les projets de résolution portant adoption d'une stratégie de gestion des sociétés d'Etat et celui portant adoption d'un canevas type de contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat.

Toutefois, les sociétés peinent à mettre en place l'ensemble des outils du dispositif de contrôle interne notamment les manuels de procédures actualisés, la cartographie des risques et l'organigramme avec fiches de description des postes.

Par ailleurs, il sied de saluer le partage d'expériences promu par le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) à travers les différentes concertations engagées depuis sa création et l'animation d'un site web fonctionnel à l'adresse www.ccse.bf.

D'une manière générale, les performances de nos sociétés sont les fruits de l'ardeur au travail des différents acteurs au sein de nos entreprises, des compétences managériales des dirigeants et de la quête permanente de règles et de méthodes de gestion adaptées en vue de faire face aux différentes contraintes imposées par l'environnement économique et sociopolitique changeant qui, parfois est peu favorable à l'épanouissement de nos entreprises.

Nos entreprises publiques, doivent servir de modèle à celles qui peinent encore à trouver des réponses adéquates aux chocs aussi bien endogènes qu'exogènes afin de faire de nos sociétés, des pôles de développement économique, des références en matière de gouvernance d'entreprise au niveau national, sous régional et régional et des acteurs clés pour l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

A cet effet, il s'avère nécessaire de mettre à profit les partages de bonnes pratiques, le développement de la solidarité agissante et le renforcement du dispositif de prévention, de surveillance et d'anticipation des éventuels défis qui constituent des valeurs prônées par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

En somme, il convient de féliciter et d'encourager l'ensemble des dirigeants de nos sociétés pour leurs dévouements ainsi que les travailleurs pour les efforts jusque-là accomplis et les inviter à intensifier ces efforts dans la gestion quotidienne de nos sociétés et à consolider la pratique de la bonne gouvernance.

*Sociétés régies par la Loi 025/99/AN du 16 novembre
1999 portant réglementation générale des sociétés à
capitaux publics et les Actes uniformes de l'OUA/DA*



RAPPORT DE PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT PRODUIT PAR LE SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'AG-SE

